

REPUBLIQUE DU BENIN



RAPPORT SUR LE PROFIL DU DIVIDENDE DÉMOGRAPHIQUE DU BÉNIN BASE 2019



**RAPPORT SUR LE PROFIL
DU DIVIDENDE DÉMOGRAPHIQUE
DU BÉNIN**

BASE 2019

Sommaire

Préface	6
Résumé exécutif	7
Fiche Synoptique	9
Liste des sigles et abréviations	12
Liste des encadrés	13
Liste des tableaux	13
Liste des graphiques et figures	14
Introduction générale	17
1 État de la Nation	20
1.1 Démographie.....	20
1.2 Déterminants de la fécondité.....	20
1.3 Contexte de l'économie.....	21
1.4 Dynamique de la pauvreté	22
1.5 Cartographie de l'emploi	26
1.6 Santé de la reproduction.....	27
1.7 Éducation.....	28
2 Approche méthodologique en économie générationnelle : les comptes nationaux de transferts	32
2.1 Qu'est-ce que l'économie générationnelle.....	32
2.2 Méthodologie des NTA.....	35
2.3 La prise en compte du genre dans les NTA.....	39
3 Principaux résultats et Analyses comparatives entre 2015 et 2019	44
3.1 Profil de consommation	44
3.2 Profil de revenu du travail	54
3.3 Evolution du profil moyen de consommation et de revenu du travail entre 2015 et 2019.....	60
3.4 Déficit du cycle de vie.....	68
3.5 Ratio de soutien et le premier dividende démographique	75
Conclusion générale	80
Table des matières	82
Lexique	84

Préface

Depuis la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD-1994), organisée au Caire en Egypte, la problématique sur le Dividende Démographique est devenue un sujet d'intérêt majeur qui polarise la réflexion sur les enjeux des interrelations entre la population et le développement.

À l'instar des pays où les perspectives de croissance démographique demeurent assez importantes, le Bénin a fait de la capture du Dividende Démographique un impératif de développement et une opportunité pour accélérer son émergence.

Conscient des enjeux que présente sa population jeune et dynamique, le Gouvernement du Bénin a mis en place l'Observatoire National du Dividende Démographique (ONDD), dont la mission principale est d'opérationnaliser et de faire le suivi du Dividende Démographique. Il centralise et analyse des statistiques sociodémographiques, socio-culturelles et économiques, afin de comprendre l'impact de la structure de la population sur le niveau des indicateurs économiques du pays.

Le présent rapport s'inscrit dans la droite ligne des missions de l'Observatoire et renseigne principalement les décideurs et l'opinion publique, sur les efforts et les progrès enregistrés par le Bénin, en matière de capture du Dividende Démographique.

L'élaboration de ce document est le fruit d'un long processus et d'une synergie d'actions de plusieurs acteurs. C'est pour moi, le lieu de remercier l'ensemble des structures qui ont contribué à la production de ce rapport, particulièrement le Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance à travers le projet SWEDD, la Direction Générale des Politiques de Développement du Ministère du Développement et de la Coordination de l'action gouvernementale, les Ministères des trois (3) ordres d'enseignement et le Ministère de la Santé. Mes remerciements vont également à l'endroit du Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA), pour son soutien inestimable et au Consortium régional pour la Recherche en Économie Générationnelle (CREG), pour son appui technique et scientifique.

J'ai la ferme conviction que le rapport profil pays du Dividende Démographique est un document stratégique pour le Bénin dans la poursuite des politiques entamées par le Gouvernement depuis 2016 pour améliorer durablement les conditions de vie des populations et participer à l'atteinte des agendas nationaux (Programme d'Actions du Gouvernement, Plan National de Développement, etc.) et internationaux (Objectifs du Développement Durable, Agenda 2063 de l'Union Africaine, etc.). Tout en conviant à une bonne exploitation du présent rapport, j'exhorte tous les organismes intervenant sur les questions de population à s'approprier son contenu pour rendre leurs interventions plus efficaces.



Romuald WADAGNI
Ministre d'État

Résumé exécutif

Ce document présente le rapport sur la mesure du dividende démographique du Bénin. L'état de la nation nous montre en premier lieu, les caractéristiques démographiques et il y apparaît un accroissement important de la population passant de 2 106 000 habitants en 1961 à 11 884 127 habitants en 2019 et selon les projections de l'INStAD, le Bénin comptera environ 25,2 millions d'habitants en 2050. Le niveau de la fécondité au Bénin est de 5,7 enfants par femme. Il varie selon le milieu de résidence, de 5,2 enfants par femme en milieu urbain à 6,1 enfants par femme en milieu rural (EDSB, 2017-2018). Pour ce qui est de l'espérance de vie à la naissance, elle a augmenté entre 2002 et 2013 passant respectivement de 59,2 ans à 63,84 ans. La mortalité maternelle au Bénin est de 391 pour 100 000 naissances vivantes, ce qui demeure encore élevée car tous les accouchements ne sont pas encore assistés par un personnel médical qualifié.

La situation économique nous indique une augmentation considérable du taux de croissance durant ces 5 dernières années (2015-2019) passant de 1,8 % en 2015 à 6,9 % en 2019.

Selon les résultats de l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM, 2019), l'indice de pauvreté est estimé à 38,5 %. Ce niveau global cache toutefois des disparités selon le département et le milieu de résidence. La pauvreté monétaire au Bénin sévit plus en milieu rural (44,2 %), qu'en milieu urbain (31,4 %).

Une analyse selon le niveau de revenu de travail montre que le revenu mensuel moyen est d'environ 65 448 francs CFA sur le plan national. Il n'y a pas une grande différence entre le revenu des hommes (64 717 FCFA) et celui des femmes (66 313 FCFA) même si ces dernières gagnent légèrement un peu plus que les premiers.

Concernant l'éducation, la part du PIB consacrée à l'éducation était de 5 % environ en 2015. Mais cette part connaît une légère baisse en 2019 passant à 4,4 %, bien que le montant global des dépenses d'éducation soit passé de 334,2 milliards en 2015 à 367,4 milliards en 2019.

La méthodologie est basée sur les comptes de transferts nationaux (NTA ou National Transfert Accounts). Cette méthodologie permet de mesurer ce que chaque individu produit, consomme, épargne et transfère tout au long du cycle de sa vie et permet de quantifier la demande sociale selon les groupes d'âges. Par conséquent, elle est un outil de mesure du dividende démographique et de planification notamment pour les décideurs. Pour le Bénin, les différents résultats sont obtenus avec l'exploitation des données démographiques et économiques issues des recensements, des enquêtes et des comptes nationaux.

Le profil moyen de consommation globale montre que les consommations privées font plus de 8 fois celles publiques. Le profil de consommation présente une allure fortement croissante à la jeunesse allant de 260 000 FCFA à plus 600 000 FCFA pour la tranche d'âge 0 - 22 ans. Au-delà de 22 ans, le profil de consommation présente une allure relativement baissière. En ce qui concerne les profils moyens, on note que la consommation privée domine celle publique sur tout le cycle de vie. En effet, la valeur maximale de la consommation publique est environ 111 000 FCFA à l'âge de 21 ans. La consommation privée atteint environ 583 000 FCFA à l'âge de 30 ans. A l'échelle nationale, les dépenses de consommation sont d'environ 100 milliards de FCFA à la naissance. Ce montant croît de façon exponentielle pour atteindre environ 156 milliards de FCFA à l'âge de 14 ans.

Le profil moyen de consommation en éducation montre une dominance des dépenses publiques de consommation en éducation sur celles privées tout au long du cycle de vie au Bénin. En fait, en termes de contribution, le secteur public supporte 67 % de la consommation totale moyenne en éducation. L'analyse selon les cycles d'enseignement montre qu'au primaire les dépenses publiques de consommation en éducation (entre 36 276 FCFA et 38 013 FCFA en moyenne par individu) excèdent celles des ménages (entre 13 884 FCFA et 21 650 FCA en moyenne par individu). Pour le cycle secondaire, les ménages (niveau privé) dépensent en moyenne par individu une somme qui varie entre 22 546 FCFA et 28 672 FCFA tandis qu'au niveau du public, les dépenses moyennes par individu oscillent entre 39 233 FCFA et 59 415 FCFA.

Au niveau national, les dépenses globales de consommation en éducation avoisinent les 22 milliards FCFA et sont principalement portées par le secteur public. Il est à noter autant que pour le public que pour le privé, les dépenses baissent progressivement à partir de 14 ans.

La consommation privée de santé par individu augmente sensiblement pour les individus de 0 à 1 an, et de 14 ans. Elle baisse entre 1 et 14 ans. La consommation publique de santé est en moyenne de 6 500 FCFA pour les individus de 0 à 5 ans, 5 536 FCFA pour les 6-14 ans, 6810 FCFA pour les individus âgés de 15 à 49 ans et de 5 536 FCFA pour les plus de 51 ans.

Au niveau national, la consommation de santé est plus élevée pour la tranche d'âge 0-5ans (entre 3 et 4,5 milliards). Toutefois, à partir de 49 ans, les dépenses de consommation privée en santé deviennent importantes par rapport aux dépenses de consommation publique en santé.

Le revenu moyen du travail existe au Bénin à partir de 10 ans (2 104 FCFA) et atteint un maximum de 1 595 242 FCFA pour les individus d'âge 44 ans. Le revenu de l'auto-emploi commence à partir de 9 ans et atteint une valeur maximale de 1 217 674 FCFA chez les 44 ans. La valeur maximale du revenu du travail salarié est très faible et tourne autour de 400 000 FCFA. En d'autres termes, le revenu du travail au Bénin est essentiellement porté par le travail des indépendants.

Au niveau national, le revenu du travail observé déjà à l'âge de 10 ans est un montant de 1 Milliard de FCFA. Ce revenu du travail national connaît une évolution croissante avec l'âge pour atteindre son maximum (180 Milliards FCFA) à l'âge de 35 ans. Il convient de noter que le revenu de l'auto-emploi atteint une valeur maximale de 127 Milliards FCFA à 40 ans, alors que le revenu du travail salarié a pour valeur maximale 56 Milliards à l'âge de 33 ans.

Globalement, il apparaît que **le déficit du cycle de vie** (différence entre consommation et revenu du travail) du Bénin en 2019 est de 700,2 milliards F CFA (soit 8,3 % du PIB). Le déficit à la jeunesse (0-24 ans) est évalué à 2715,7 milliards et le déficit à la vieillesse (61 ans +) à 140 milliards, alors que le groupe d'âge adulte (25-60 ans) génère un surplus de 2 155,5 milliards.

L'analyse selon le genre montre que la consommation des hommes s'élève à 2908,4 milliards (49,3 % de la consommation finale totale en 2019), contre 2 994,6 milliards pour les femmes (50,3 % de la consommation totale). Pour le revenu du travail, la contribution des hommes est de 2 963,3 milliards (57 % du revenu agrégé du travail en 2019) contre 2 239,5 milliards (43 % du revenu total du travail) pour les femmes.

Le déficit total à la jeunesse est important aussi bien pour les femmes 1 342,89 milliards (17,8 % du PIB) que pour les hommes 1 327,96 milliards (15,7% du PIB).

Le surplus des femmes est de 721,1 milliards, soit 8,6 % du PIB de 2019. Dans le même temps, le surplus généré par les hommes s'élève à 1427,4 milliards (16,9 % du PIB). Le déficit (à la jeunesse et à la vieillesse) pour les hommes est de 1372,6 milliards (16,3 % du PIB), contre 1426,7 milliards (16,9 % du PIB) chez les femmes.

Le ratio de soutien économique (RSE) est le rapport entre le nombre de producteurs effectifs et le nombre de consommateurs et permet de mesurer le dividende démographique. La croissance du ratio de soutien nous renseigne sur le niveau de croissance que l'on peut espérer suite aux changements de la structure de la population par âge. Ainsi, on assiste à l'ouverture de la fenêtre d'opportunité démographique lorsque ce ratio devient positif. Pour le Bénin, on note que le ratio de soutien a progressivement baissé entre 1950 à 1991, en passant de 57 travailleurs effectifs pour 100 consommateurs effectifs à 48 producteurs effectifs pour 100 consommateurs. C'est à partir de 1992 que ce ratio a amorcé sa croissance pour atteindre un niveau de 60 travailleurs effectifs pour cent consommateurs effectifs. Ainsi, la fenêtre d'opportunité du dividende démographique est ouverte depuis 1992. En 2020, le ratio de soutien économique est de 52,2 %.

Fiche Synoptique

N°	INDICATEUR	VALEUR (2018/2019)
A - Indicateurs usuels sur la situation sociodémographique et économique		
1.	Population totale	11 884 127
2.	Incidence de la pauvreté (%)	38,5
3.	Taux de chômage au sens du BIT (%)	2,3
4.	Taux de sous-utilisation de la main d'œuvre (%)	17,6
5.	Rémunération horaire moyenne des salariés (FCFA/heure)	545
6.	Revenu mensuel moyen dans l'activité (FCFA)	65 468
7.	Taux de sous-emploi lié au temps de travail et du chômage (%)	10,8
8.	Taux d'alphabétisation dans la population des 15-24 ans (%)	59,0
9.	Taux d'alphabétisation dans la population masculine des 15-24 ans (%)	66,8
10.	Taux d'alphabétisation dans la population féminine des 15-24 ans (%)	51,1
11.	Ratio filles/garçons dans l'enseignement primaire	0,9
12.	Ratio filles/garçons dans l'enseignement secondaire	0,8
13.	Ratio élèves/salle de classe dans l'enseignement primaire	40,2
14.	Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans ayant dormi sous une moustiquaire imprégnée d'insecticide (%)	76,0
15.	Taux de mortalité infantile (‰)	55,0
16.	Espérance de vie à la naissance (an)	64,9
17.	Pourcentage de naissances dont l'accouchement a été assisté par un prestataire de santé formé (%)	78,0
18.	Indice Synthétique de Fécondité (ISF)	5,7
19.	Prévalence contraceptive des méthodes modernes (%)	12
20.	Taux Brut de Natalité (‰)	34,6
21.	Taux Brut de Mortalité (‰)	6,7
22.	Taux de croissance naturelle (%)	2,8
23.	Rapport de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes)	391
24.	Ratio habitants pour un médecin	23 629
25.	Ratio femmes en âge de procréer pour une sage-femme en activité	1667
B- Indicateurs de cycle de vie		
Indicateurs au niveau national		
Pour l'ensemble de la population		
26.	Revenu du travail moyen national (FCFA)	437 792
27.	Consommation moyenne nationale (FCFA)	496 713
28.	Déficit du cycle de vie moyen (FCFA)	58 921
29.	Tranche d'âge générant un surplus (FCFA)	25-60 ans
30.	Revenu du travail agrégé (milliards F CFA)	5 203
31.	Consommation agrégée (milliards F CFA)	5 903
32.	Déficit global du cycle de vie (milliards F CFA)	700
33.	Déficit global du cycle de vie en % du PIB	8,3

Pour les individus non-dépendants		
34.	Revenu du travail moyen de la tranche d'âge 25-60 ans (FCFA)	1 816 868
35.	Consommation moyenne de la tranche d'âge 25-60 ans (FCFA)	954 314
36.	Surplus du cycle de vie moyen de la tranche d'âge 25-60 ans (FCFA)	862 554
37.	Revenu du travail agrégé de la tranche d'âge 25-60 ans (milliards F CFA)	4 540
38.	Consommation agrégée de la tranche d'âge 25-60 ans (milliards F CFA)	2 385
39.	Surplus agrégé pour la tranche d'âge 25-60 ans (milliards F CFA)	2 155
Pour les individus économiquement dépendants		
40.	Revenu du travail moyen de la tranche d'âge 0-24 ans (FCFA)	74 551
41.	Consommation moyenne de la tranche d'âge 0-24 ans (FCFA)	430 545
42.	Déficit du cycle de vie moyen de la tranche d'âge 0-24 ans (FCFA)	355 994
43.	Revenu du travail agrégé de la tranche d'âge 0-24 ans (milliards F CFA)	3 284
44.	Consommation agrégée de la tranche d'âge 0-24 ans (milliards F CFA)	569
45.	Déficit du cycle de vie agrégé de la tranche d'âge 0-24 ans (milliards F CFA)	2 716
46.	Revenu du travail moyen de la tranche d'âge 61 ans et plus (FCFA)	226 238
47.	Consommation moyenne de la tranche d'âge 61 ans et plus (FCFA)	563 893
48.	Déficit du cycle de vie moyen de la tranche d'âge 61 ans et plus (FCFA)	337 655
49.	Revenu du travail agrégé de la tranche d'âge 61 ans et plus (milliards FCFA)	94
50.	Consommation agrégée de la tranche d'âge 61 ans et plus (milliards FCFA)	234
51.	Déficit du cycle de vie agrégé de la tranche d'âge 61 ans et plus (milliards FCFA)	140
Indicateurs selon le sexe		
52.	Revenu du travail moyen des hommes (FCFA)	506 840
53.	Revenu du travail moyen des femmes (FCFA)	370 928
54.	Consommation moyenne des hommes (FCFA)	497 458
55.	Consommation moyenne des femmes (FCFA)	495 991
56.	Déficit moyen des hommes sur le cycle de vie (FCFA)	-9 382
57.	Déficit moyen des femmes sur le cycle de vie (FCFA)	125 063
58.	Groupe d'âge générant un surplus parmi les hommes	24-63 ans
59.	Groupe d'âge générant un surplus parmi les femmes	28-57 ans
60.	Revenu du travail agrégé des hommes (milliards FCFA)	2 963
61.	Revenu du travail agrégé des femmes (milliards FCFA)	2 240
62.	Consommation agrégée des hommes (milliards FCFA)	2 908
63.	Consommation agrégée des femmes (milliards FCFA)	2 995
64.	Déficit du cycle de vie agrégé des hommes (milliards FCFA)	-55
65.	Déficit du cycle de vie agrégé des femmes (milliards FCFA)	755
Indicateurs selon le milieu de résidence		
66.	Revenu du travail moyen en milieu urbain sur le cycle de vie (FCFA)	497 683
67.	Revenu du travail moyen en milieu rural sur le cycle de vie (FCFA)	380 433
68.	Consommation moyenne en milieu urbain sur le cycle de vie (FCFA)	590 280
69.	Consommation moyenne en milieu rural sur le cycle de vie (FCFA)	407 102
70.	Déficit moyen en milieu urbain sur le cycle de vie (FCFA)	92 598
71.	Déficit moyen en milieu rural sur le cycle de vie (FCFA)	26 669
72.	Groupe d'âge générant un surplus en milieu urbain	26-60 ans

73.	Groupe d'âge ayant des surplus en milieu rural	24-61 ans
74.	Revenu du travail agrégé en milieu urbain (milliards FCFA)	2 893
75.	Revenu du travail agrégé en milieu rural (milliards FCFA)	2 309
76.	Consommation agrégée en milieu rural (milliards FCFA)	2 471
77.	Consommation agrégée en milieu urbain (milliards FCFA)	3 432
78.	Déficit du cycle de vie agrégé en milieu urbain (milliards FCFA)	538
79.	Déficit du cycle de vie agrégé en milieu rural (milliards FCFA)	162
Indicateurs de Dividende démographique		
80.	Année d'ouverture de la fenêtre d'opportunité démographique	1991
81.	Ratio de soutien économique (2020) (%)	52,2
82.	Mesure du dividende démographique (2020) (%)	0,495

Liste des sigles et abréviations

ATDA	Agences Territoriales de Développement de l'Agriculture
AIC	Association Interprofessionnelle du Coton
ANPE	Agence Nationale Pour l'Emploi
CCIB	Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin
CIST	Conférence Internationale des Statisticiens du Travail
CTN	Comptes de Transferts Nationaux
DD	Dividende Démographique
EDSB	Enquête Démographique et de Santé du Bénin
EET	Enquête Emploi du Temps
EFTP	Enseignement et de la Formation Technique et Professionnelle
EHCVM	Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages
EMICoV	Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des ménages
ERI-ESI	Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel
FAP	Femmes en Âge de Procréer
INStAD	Institut National de la Statistique et de la Démographie
MESRS	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
NTA	National Transfer Accounts
NTTA	National Time Transfer Accounts
ODD	Objectifs de Développement Durable
OEF	Observatoire de l'Emploi et de la Formation
PAG	Programme d'Action du Gouvernement
PDDSE	Plan Décennal de Développement du Secteur de l'Education
PIB	Produit Intérieur Brut
PSE	Plan Sectoriel de l'Education
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitation
SCN	Système de Comptabilité Nationale
TCEI	Tableaux des Comptes Economiques Intégrés
TRE	Tableaux Ressources Emplois
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UNFPA	United Nations Population Fund

Liste des encadrés

Encadré 1 : Médiation et concepts « public » et « privé » au sens de l'économie générationnelle	49
Encadré 2 : Le modèle JAV (Jeunes - Adultes - Vieux)	50

Liste des tableaux

Tableau 1.1 : Pauvreté monétaire selon le milieu de résidence en 2019	26
Tableau 1.2 : L'incidence de la pauvreté monétaire selon le département en 2019	27
Tableau 1.3 : L'incidence de la pauvreté non monétaire par département entre 2015 et 2019	28
Tableau 1.4 : Pauvreté dans les pays de l'UEMOA en 2019	29
Tableau 3.1 : Déficit de cycle de vie moyen (FCFA)	84
Tableau 3.2 : Déficit de cycle de vie moyen par sexe selon le modèle JAV (en FCFA)	86
Tableau 3.3 : Déficit de cycle de vie moyen (en FCFA) selon quelques pays de la sous-région	86
Tableau 3.4 : Déficit de cycle de vie moyen par milieu de résidence selon le modèle JAV (en FCFA)	87
Tableau 3.5 : Synthèses des résultats de 2019	88
Tableau 3.6 : Analyse comparée entre le Bénin, le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire en 2019	91
Tableau 3.7 : Analyse comparée du ratio du soutien économique entre le Bénin, le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire	94
Tableau 3.8 : Analyse comparée du dividende démographique entre le Bénin, le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire	95

Liste des graphiques et figures

Graphique 1.1 :	Incidence de la pauvreté monétaire selon le département en 2019	26
Graphique 1.2 :	Evolution de l'incidence de la pauvreté monétaire entre 2015 et 2019 selon le milieu de résidence	27
Graphique 1.3 :	Evolution de l'incidence de la pauvreté non monétaire entre 2015 et 2019 selon le milieu de résidence	28
Graphique 3.1 :	Profil moyen de consommation globale	52
Graphique 3.2 :	Profil agrégé de consommation globale	52
Graphique 3.3 :	Profil moyenne de consommation en éducation	53
Graphique 3.4 :	Profil agrégés de consommation en éducation	54
Graphique 3.5 :	Profil moyen de consommation en santé	56
Graphique 3.6 :	Profil agrégé de consommation en santé	57
Graphique 3.7 :	Profil moyen des autres consommations	58
Graphique 3.8 :	Profil agrégé des autres consommations	59
Graphique 3.9 :	Profil moyen de consommation selon le sexe en 2019	59
Graphique 3.10 :	Profil agrégé de consommation selon le sexe en 2019	60
Graphique 3.11 :	Profil moyen de consommation selon le milieu de résidence en 2019	61
Graphique 3.12 :	Profil agrégé selon le milieu de résidence en 2019	61
Graphique 3.13 :	Comparaison de la consommation moyenne entre le Bénin, le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire	62
Graphique 3.14 :	Comparaison de la consommation agrégée entre le Bénin, le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire	63
Graphique 3.15 :	Profil moyen du revenu du travail	65
Graphique 3.16 :	Profil agrégé du revenu du travail	66
Graphique 3.17 :	Profil moyen du revenu du travail selon le sexe	67
Graphique 3.18 :	Profil agrégé du revenu du travail selon le sexe	68
Graphique 3.19 :	Profil moyen du revenu du travail selon le milieu de résidence	69
Graphique 3.20 :	Profil agrégé du revenu du travail selon le milieu de résidence	69
Graphique 3.21 :	Comparaison du revenu du travail moyen entre le Bénin, le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire	71
Graphique 3.22 :	Comparaison du revenu du travail agrégé entre le Bénin, le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire	72
Graphique 3.23 :	Evolution du profil moyen de consommation globale entre 2015 et 2019	73
Graphique 3.24 :	Evolution du profil moyen de consommation selon le sexe entre 2015 et 2019	74
Graphique 3.25 :	Evolution du profil moyen de consommation selon le milieu de résidence entre 2015 et 2019	75
Graphique 3.26 :	Evolution du profil agrégé de consommation globale entre 2015 et 2019	76
Graphique 3.27 :	Evolution du profil agrégé de consommation globale selon le sexe entre 2015 et 2019	76

Graphique 3.28 :	Evolution du profil agrégé de consommation selon le milieu de résidence entre 2015 et 2019	77
Graphique 3.29 :	Profil comparés des revenus moyens du travail de 2015 et de 2019	78
Graphique 3.30 :	Profil de Revenus moyens de l'auto-emploi et de l'emploi salarié en 2015 et en 2019	79
Graphique 3.31 :	Profil de Revenus moyens du travail selon le sexe en 2015 et en 2019	80
Graphique 3.32 :	Profil de Revenus moyens du travail selon le milieu de résidence en 2015 et en 2019	81
Graphique 3.33 :	Profil agrégé du revenu de travail entre 2015 et 2019	82
Graphique 3.34 :	Profil de Revenus agrégés du travail selon le sexe en 2015 et en 2019	82
Graphique 3.35 :	Profil de Revenus agrégés du travail selon le milieu de résidence en 2015 et en 2019	83
Graphique 3.36 :	Profil moyen de consommation et de revenu du travail	84
Graphique 3.37 :	Déficit moyen de cycle de vie	84
Graphique 3.38 :	Profil moyen selon le sexe	85
Graphique 3.39 :	Profil moyen selon le milieu de résidence	87
Graphique 3.40 :	Profil agrégé de consommation et de revenu du travail	88
Graphique 3.41 :	Déficit agrégé de cycle de vie	88
Graphique 3.42 :	Profil agrégé selon le sexe	89
Graphique 3.43 :	Profil agrégé selon le milieu de résidence	90
Graphique 3.44 :	Déficit agrégé du cycle de vie par milieu de résidence	91
Graphique 3.45 :	Evolution du ratio de soutien économique	92
Graphique 3.46 :	Evolution comparée des projections du dividende démographique en 2011, 2015 et 2019	94
Graphique 3.47 :	Projection Dividende Démographique Bénin, 2019	96
Graphique 3.48 :	Projection Dividende Démographique Bénin, 2019	97

Introduction générale

La question des interrelations entre population et développement a toujours été au cœur des politiques économiques et sociales des nations. Conscients des enjeux et défis de développement mis en évidence dans les Agendas internationaux (Agenda 2030 des Nations-Unies et Agenda 2063 de l'Union Africaine), les chefs d'État et de Gouvernement se sont engagés à intégrer la dimension démographique dans tous les programmes de développement pour tirer profit du potentiel que représente la structure démographique de leur population. Dès lors, la problématique du dividende démographique (DD), défini comme la croissance économique résultant de la modification de la structure par âge de la population, devient un sujet d'importance capitale pour un développement inclusif et durable.

Dans cette perspective et à l'instar des autres pays d'Afrique subsaharienne, le Bénin est caractérisé par une croissance rapide de sa population et fait face à d'importants défis en termes de satisfaction des besoins sociaux de base et d'accélération de son développement. Dans l'optique d'accélération de son processus de développement, le référentiel de politique économique et social du Bénin à l'horizon 2025 (Politique Nationale de Développement) a identifié un certain nombre de politiques à impacts sur la démographie et l'économie susceptibles de propulser le Bénin vers un développement socio-économique rapide.

De ce fait, il est nécessaire de relever les défis majeurs notamment celui économique permettant la mise en œuvre d'un ensemble cohérent d'actions stratégiques sectorielles pour accélérer la croissance. Le projet « **Autonomisation des Femmes et Dividende Démographique** » est l'une des réponses à cet état de choses fait par ses différentes composantes multisectorielles et conduit à exploiter le dividende démographique qui est l'une des voies qui se présentent aujourd'hui aux pays africains dont le Bénin pour sortir de cette situation de pauvreté dans laquelle ils se trouvent.

Le Dividende Démographique est un élément central du débat sur l'émergence africaine pour conduire à l'autonomisation des femmes. Il représente une occasion unique pour de nombreux pays pauvres en général et en particulier, les pays africains de connaître une croissance économique accélérée à la suite des changements démographiques conjugués à la mise en œuvre des politiques économiques saines et adéquates. Cette opportunité se présente lorsque le ratio de la population jeune et vieille à charge par rapport à la population économiquement active penche en faveur de cette dernière en raison d'une baisse de la fécondité. La baisse de la fécondité et de la mortalité infantile accompagnée d'une politique de relance de l'emploi permettra de dégager les ressources nécessaires à une relance économique. En effet, lorsque la population en âge de travailler est supérieure à celle en âge scolaire, il se dégagera un surplus pour les familles et les gouvernements. Ce surplus permettra d'investir d'une part dans la santé et l'éducation des enfants mais aussi, dans les infrastructures nécessaires pour stimuler la création d'emploi et la croissance économique. Toutefois, les effets économiques de ces dynamiques économiques dépendent des circonstances socio-économiques nationales. Ainsi, synchroniser l'offre et la demande de travail est d'une importance primordiale avec des implications considérables mettant principalement en cause la politique économique, d'éducation, du travail et de la bonne gouvernance.

Certaines analyses faites par le passé abordent la question du Dividende Démographique sous l'angle purement démographique, mais aujourd'hui démographes et économistes ont pensé qu'il serait bon de réfléchir à la question en mixant la démographie et l'économie d'où la méthodologie des Comptes de Transferts Nationaux (CTN) ou National Transfer Accounts (NTA), comme outil harmonisé de mesure du Dividende Démographique. Les NTA permettent de répondre aux questions suivantes : 1) Quelle est la production (revenu) par âge ? 2) A combien évalue-t-on la consommation par âge ? 3) Quelle part du revenu est partagée par âge ? et 4) A combien s'élève l'épargne par âge ?

De ce fait, les NTA constituent un cadre idéal pour examiner les liens entre les changements dans la structure de la population et le développement économique. Ils constituent en finalité, un système complet pour mesurer les flux économiques entre les membres d'un groupe d'âge donné et d'autres groupes d'âge au niveau global et pour une période de temps.

Dans le cadre du projet « Autonomisation des Femmes et Dividende Démographique au Sahel », le Gouvernement béninois avec l'appui technique de l'UNFPA a décidé d'élaborer le Profil du Bénin basé sur la méthodologie des NTA, afin d'éclairer l'opinion nationale et internationale sur le dividende démographique et contribuer aux réflexions sur la vision « Bénin 2025 Alafia », ainsi qu'à l'élaboration des politiques et programmes à mettre en œuvre pour améliorer sensiblement la croissance économique du Bénin.

Le document du profil Bénin a pour objectif de faire l'analyse de la situation socioéconomique et démographique du Bénin, et de mettre en exergue les potentiels existants pour l'exploitation du dividende démographique. Ainsi, il s'articule autour de trois (3) grandes parties : (1) l'état de la Nation (contexte du pays) ; (2) l'approche méthodologique en économie générationnelle : les comptes nationaux de transferts ; (3) les principaux résultats et les analyses comparatives entre 2015 et 2019 ainsi que leurs implications.



1. État de la Nation

1.1 Démographie

A l'instar des pays de l'Afrique sub-saharienne, la population du Bénin a connu un accroissement important dans le temps. Toutefois, il est important de souligner que celui-ci a été plus rapide au cours des 20 dernières années. En effet, elle est passée de 878 000 habitants en 1910 à 1 528 000 habitants en 1950, 2 106 000 habitants en 1961, 3 331 210 habitants en 1979, 4 915 555 habitants en 1992, 6 769 914 habitants en 2002 et 10 008 749 habitants en 2013. Ce qui traduit que le taux d'accroissement de la population est passé de 1,8 % entre 1910 et 1950, à 2,8 % entre 1979 et 1992, 3,2 % entre 1992 et 2002 et à 3,5% entre 2002 et 2013. Donc, le taux d'accroissement naturel de la population est passé des 2,9 % en 2002 à 3,5 % en 2013. Cet accroissement rapide de la population du Bénin pourrait être lié au niveau élevé de la croissance naturelle (solde entre le niveau encore élevé de la fécondité et une baisse continue de la mortalité) et à la stabilité socio-politique observée ces dernières années. Selon les projections démographiques de l'INStAD, le Bénin comptera environs 25,2 millions d'habitants en 2050.

En 2019, la population du Bénin s'élevait à 11 884 127 habitants (INStAD, 2015). La répartition de cette population par sexe révèle que les femmes représentent 6 037 577, soit environ 51% et les hommes 49 %. La répartition de la population selon le milieu de résidence en 2019 montre une concentration des Béninois en milieu rural (51%) contre 49 % de citadins (INStAD, 2019). Il est important de signaler qu'au cours de la dernière décennie, le niveau d'urbanisation du territoire a connu une évolution notable.

La structure par âge de la population béninoise en 2019 montre une proportion importante de jeunes et une faible proportion de personnes âgées (0-14 ans : 43,8 % ; 15-64 ans : 53,5 % ; 65 ans et plus : 2,7 %). En effet, la pyramide des âges issue de cette structure de la population est une pyramide à base élargie, caractéristique des populations jeunes à forte fécondité et une mortalité encore élevée.

1.2 Déterminants de la fécondité

Le niveau de la fécondité au Bénin est de 5,7 enfants par femme. Il varie selon le milieu de résidence, de 5,2 enfants par femme en milieu urbain à 6,1 enfants par femme en milieu rural (EDSB, 2017-2018). Le taux global de fécondité générale, c'est-à-dire le nombre annuel moyen de naissances vivantes dans la population des femmes en âge de procréer est estimé à 197 ‰. Il est plus élevé en milieu rural (210 ‰) qu'en milieu urbain (180 ‰). Le pourcentage de femmes enceintes est de 11 % au niveau national, 9 % en milieu urbain et 12 % en milieu rural et le nombre moyen d'enfants nés vivants des femmes de 40-49 ans est de 6,0.

Globalement, on ne constate pas de changement important depuis 1996 pour ce qui concerne l'indice synthétique de fécondité. En effet, le nombre moyen d'enfants par femme est passé de 6,0 en 1996 à 5,7 enfants par femmes en 2017-2018 au niveau national. Les mêmes tendances sont observées quel que soit le milieu de résidence. Ce qui montre que beaucoup d'efforts restent à consentir pour infléchir cet indicateur.

S'agissant de la fécondité des adolescentes de 15-19 ans, elle concerne 20 % des femmes âgées de 15-19 ans qui ont déjà commencé leur vie procréative : 15 % ont déjà eu, au moins, une naissance vivante et 5 % sont enceintes de leur premier enfant (EDSB, 2017-2018). La fécondité est plus élevée chez les adolescentes qui vivent dans le milieu rural que chez celles vivant dans le milieu urbain. Environ, 24 % des femmes âgées de 15-19 ans, résidant en milieu rural ont déjà commencé leur vie procréative alors qu'en milieu urbain, ce pourcentage n'est que de 15 %.

Le Taux Brut de Mortalité a diminué, de façon sensible, dans le temps même s'il demeure encore préoccupant. En effet, il est passé de 15,6‰ en 1992 à 12,27 ‰ en 2002 et à 8,5 ‰ en 2013. Ce taux est de 7,7 ‰ dans le milieu urbain et 9,2 ‰ dans le milieu rural (RGPH3 &4).

Quant à l'espérance de vie à la naissance, elle a augmenté entre 2002 et 2013 passant respectivement de 59,2 ans pour l'ensemble dont 57,18 ans pour le sexe masculin et 61,25 ans pour le sexe féminin en 2002 à 63,84 ans pour l'ensemble dont 62,22 ans pour le sexe masculin et 65,24 ans pour le sexe

féminin en 2013. En 1992, elle était de 54,2 ans pour les deux sexes dont 51,83 ans pour le sexe masculin et 56,61 ans pour le sexe féminin. Ce qui donne un gain annuel décennal (1992-2002) de 0,49 an pour l'ensemble des deux sexes, 0,53 an pour le sexe masculin et de 0,46 an pour le sexe féminin.

D'énormes progrès ont été accomplis dans la réduction de la mortalité infanto-juvénile. En effet, le quotient de mortalité infanto-juvénile est passé de 160 décès pour 1 000 naissances en 2001 à 96 décès pour 1 000 naissances en 2017-2018.

Au Bénin, les déterminants de cette fécondité encore élevée peuvent être analysés à travers la valeur de l'enfant comme gage de sécurité assurance-vie alors que les gouvernements ont investi et continuent d'investir d'énormes ressources pour endiguer les maladies de l'enfance qui contribuaient à une forte mortalité des enfants. Il faudra travailler à convaincre les ménages béninois de la nécessité d'intégrer dans leur comportement sexuel une fécondité responsable des naissances du moment où l'argument survie des enfants ne peut plus expliquer la procréation nombreuse.

Dans ce contexte marqué par une baisse sensible et progressive de la mortalité au Bénin alors que la fécondité reste encore préoccupante malgré une amorce légère de baisse, on peut conclure que le pays a amorcé une transition démographique de première phase. Les implications de cette transition démographique méritent une attention particulière des chercheurs et analystes des performances économiques. Ils devront travailler à apporter des éléments d'explication des performances macro-économiques aux décideurs pour la mise en œuvre de politique appropriée.

1.3 Contexte de l'économie

Durant les cinq (05) dernières années 2015-2019, le taux de croissance de l'économie béninoise s'est continuellement accéléré. En effet, de 1,8 % en 2015, le taux de croissance de l'économie est de 3,3 % en 2016, 6,7 % en 2018 et s'établit à 6,9 % en 2019. Cette hausse du taux de croissance est imputable à : i) la bonne tenue de la production de coton qui n'a cessé d'atteindre des nouveaux records depuis 2016 ; ii) la hausse de la production agricole hors coton ; iii) la vitalité de l'activité dans le secteur des BTP en lien avec la mise en œuvre effective du Programme d'Action du Gouvernement ; iv) l'amélioration des capacités d'offre d'énergie électrique ; v) l'évolution favorable dans la branche de l'agro-industrie en réponse aux bonnes performances du secteur agricole ; vi) le dynamisme remarquable des activités portuaires et ses effets induits sur les autres activités de service. Par ailleurs, l'amélioration de la gouvernance des régies financières a permis de renforcer leur efficacité.

Plus spécifiquement, dans le secteur primaire, la production de coton est passée de 269.222 tonnes en 2015 à 451.124 tonnes en 2016 (record historique jamais enregistré avant 2016) puis à 678.000 tonnes en 2018. Pour l'année 2019, cette production a atteint 714.714 tonnes. La production a donc enregistré une progression de plus de 58 % entre 2016 et 2019. Cette performance a placé le Bénin au premier rang des producteurs de coton africain en 2019. Elle est le résultat des réformes mises en œuvre par le Gouvernement depuis 2016 dont la rétrocession de la gestion de la filière aux acteurs privés à travers l'Association Interprofessionnelle du Coton (AIC), la mise en place à bonne date des intrants de qualité et l'amélioration de l'encadrement des producteurs.

La production hors coton a été également dynamique, en raison notamment de la mise en œuvre des activités inscrites au PAG qui a opté pour une territorialisation de la gouvernance du secteur agricole, en fonction des avantages comparatifs des différents départements, par la création et l'opérationnalisation des Agences Territoriales de Développement de l'Agriculture (ATDA) et la promotion de nouvelles filières agricoles.

Dans le secteur secondaire, la croissance a été tirée vers le haut par les secteurs de l'énergie, les BTP et les industries agro-alimentaires et manufacturières. En effet, l'amélioration de l'offre d'énergie électrique par la réhabilitation du parc de production existant a permis de mettre fin aux coupures intempestives de courant (délestage). De même, le Bénin a procédé au lancement d'une nouvelle centrale électrique (Maria-Gléta 2), en août 2019. La capacité de cette dernière est de 127 MW, soit la moitié du besoin énergétique du pays en heure de pointe. Cette capacité additionnelle a permis de doper l'offre d'énergie électrique et de booster la croissance au niveau dudit secteur.

Par ailleurs, la mise en œuvre effective du volet « infrastructure du PAG » a permis de rendre vigoureuse les activités de construction. C'est le cas par exemple du « Projet Asphalt tage » qui a permis de bitumer, sur un linéaire total de 200 km, des routes secondaires dans plusieurs villes du Bénin. C'est aussi le cas des 22 stades omnisports en construction dans les Communes. Il en a résulté une augmentation du chiffre d'affaires des entreprises de BTP entre 2018 et 2019. Ce dynamisme des BTP profite aux industries manufacturières à travers les industries de fabrication de matériaux de construction. De même, la bonne performance du secteur agricole affecte positivement les performances des industries agroalimentaires.

Quant au secteur tertiaire, l'activité a été marquée, sur la période 2015-2019, par les bonnes performances du Port de Cotonou. En effet, bénéficiant des réformes du Gouvernement, notamment la mise en délégation du Port au Port d'Anvers International, le trafic portuaire s'est amélioré, pour franchir la barre symbolique des onze (11) millions de tonnes métriques en 2019, l'un des plus hauts niveaux de l'histoire. Cette bonne performance acquise est principalement le résultat d'une amélioration de la gouvernance. Ces performances du Port affectent les autres activités de service en priorité les transports, les assurances, les banques et autres. Au niveau des prix, l'inflation a été contenue sur toute la période 2016-2019. Elle est ressortie à fin décembre 2019 à -0,9 % contre 0,8 % en 2018. Ce niveau l'inscrit en dessous du seuil de 3 % fixé dans le cadre de la surveillance multilatérale au sein des États membres de l'UEMOA.

Les finances publiques sont marquées, sur la période 2016-2019, par une hausse des recettes, une maîtrise des dépenses et une tendance baissière du déficit budgétaire. En effet, les recettes publiques sont passées de 745,7 milliards FCFA en 2016 à 1 088,0 milliards FCFA en 2019, soit une progression de 46,1 %.

1.4 Dynamique de la pauvreté

Les résultats de l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM) réalisée dans les huit Etats membres de l'UEMOA en 2018-2019 visent à favoriser une réévaluation du niveau de la pauvreté calculé à partir des enquêtes passées (EMICoV : Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des ménages) afin de permettre une analyse de l'évolution temporelle de la pauvreté vue sous deux angles : la pauvreté monétaire et la pauvreté non monétaire entre 2015 et 2019.

La pauvreté monétaire est évaluée selon le niveau de vie des individus (consommation annuelle par tête) et est définie comme un seuil de pauvreté par lequel chaque individu est catégorisé selon sa position (en dessous ou au-dessus) au seuil. Cette approche est analysée selon les indicateurs habituels que sont l'incidence, la profondeur et la sévérité de la pauvreté. Selon l'EHCVM 2019, le seuil global annuel de pauvreté est estimé à 246 542 FCFA. Ce seuil est composé d'une composante alimentaire (146 793 FCFA) et d'une composante non alimentaire (99 749 FCFA). L'analyse des dépenses des ménages béninois indique que 38,5% des individus vivent en dessous de ce seuil de pauvreté. Ce niveau global cache toutefois des disparités selon le département et le milieu de résidence. La pauvreté monétaire au Bénin sévit plus en milieu rural (44,2 %) qu'en milieu urbain (31,4 %). Les mêmes tendances sont observées au niveau de la profondeur de la pauvreté (P1) et des inégalités parmi les pauvres (P2).

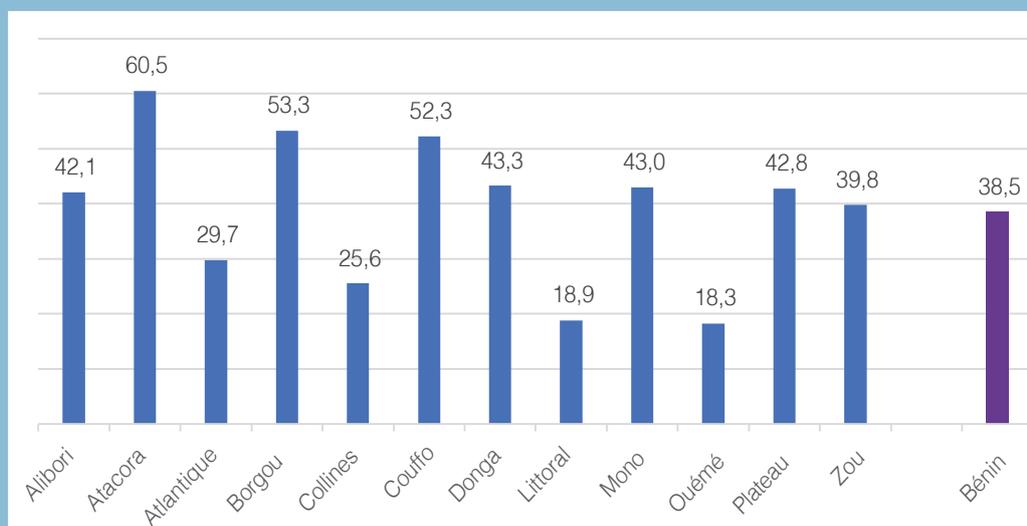
Tableau 1.1 : Pauvreté monétaire selon le milieu de résidence en 2019

Milieu de résidence	Incidence de la pauvreté monétaire (P0) en %	Profondeur de la pauvreté monétaire (P1) en %	Sévérité de la pauvreté monétaire (P2) en %
Urbain	31,4	8,6	3,4
Rural	44,2	12,5	5,0
Bénin	38,5	10,8	4,3

Source : INStAD (Ex-INSAE), EHCVM 2019

L'ampleur de la pauvreté monétaire diffère d'un département à un autre. En effet, les départements de l'Ouémé (18,3 %) et du Littoral (18,9 %) présentent les plus faibles taux de pauvreté et se détachent nettement de l'ensemble des autres départements. L'Atacora (60,5 %), le Borgou (53,3 %) et le Couffo (52,3 %) sont les départements où la pauvreté sévit le plus.

Graphique 1.1 : Incidence de la pauvreté monétaire selon le département en 2019

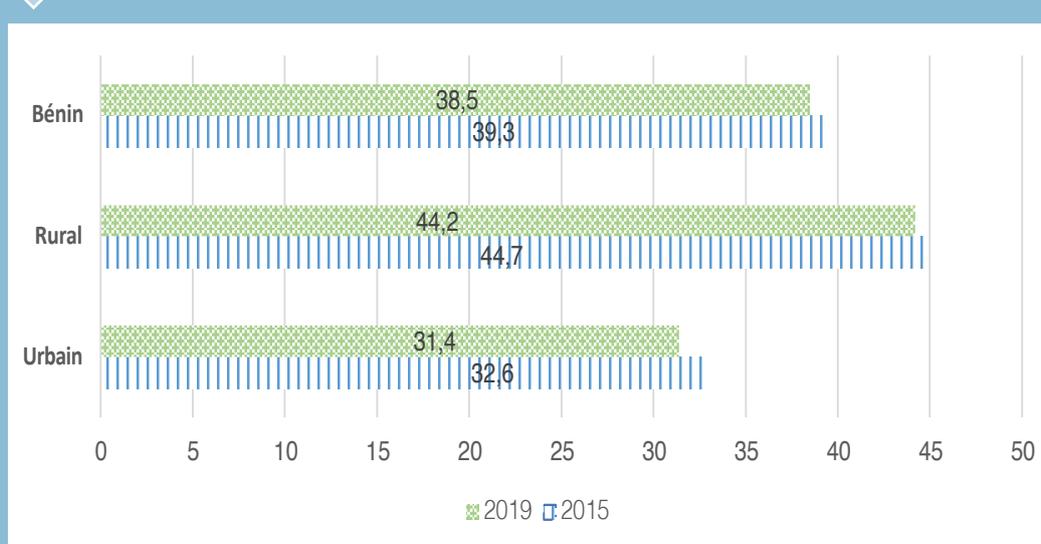


Source : INStad (Ex-INSAE), EHCVM 2019

La pauvreté monétaire montre un léger repli entre 2015 et 2019 eu égard aux résultats de l'enquête EMICoV 2015. En effet, l'incidence de la pauvreté monétaire est de 38,5 % en 2019 contre 39,3 % en 2015, soit une baisse de 0,8 point de pourcentage.

La pauvreté monétaire au Bénin est plus prépondérante en milieu rural (voir graphique ci-dessus). Bien que l'amélioration de la pauvreté soit plus marquée en milieu urbain, les ménages ruraux aussi ont connu une amélioration de leurs conditions en 2019.

Graphique 1.2 : Evolution de l'incidence de la pauvreté monétaire entre 2015 et 2019 selon le milieu de résidence



Source : INStad (Ex-INSAE), EMICoV2015, EHCVM 2019

Par rapport à l'année 2015, l'incidence de la pauvreté monétaire a connu une baisse dans les départements de l'Ouémé (-9,8 points), de l'Atlantique (-6,5 points), du littoral (-4,6 points), des Collines (-2,9 points) et du Plateau (-0,2 point) en 2019. L'aggravation de l'incidence dans les autres départements varie de 1,0 % à 6,9 %. Les départements de la Donga (+6,9 points) et de l'Atacora (+6,6 points) sont les plus touchés par cet accroissement de la population pauvre.

Tableau 1.2 : L'incidence de la pauvreté monétaire selon le département en 2019

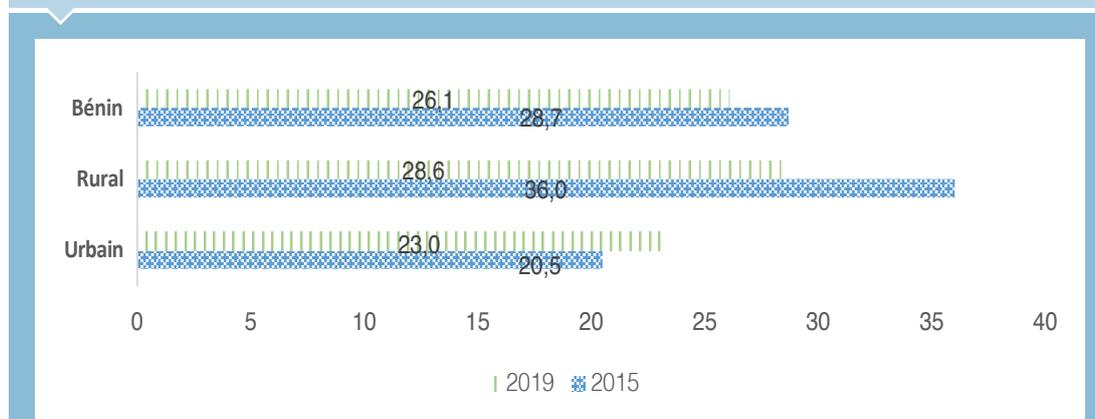
	Incidence de la pauvreté monétaire (P0) en 2015	Incidence de la pauvreté monétaire (P0) en 2019
Alibori	41,1	42,1
Atacora	53,9	60,5
Atlantique	36,3	29,7
Borgou	50,0	53,3
Collines	28,4	25,6
Couffo	48,7	52,3
Donga	36,4	43,3
Littoral	23,5	18,9
Mono	38,3	43,0
Ouémé	28,1	18,3
Plateau	43,0	42,8
Zou	36,6	39,8
Bénin	39,3	38,5

Source : INStAD (Ex-INSAE), EHCVM 2019

▪ **Situation de la pauvreté non monétaire au Bénin entre 2015 et 2019**

La pauvreté non monétaire est appréhendée à travers un indice composite de niveau de vie (logement, possession de biens durables et l'hygiène). Cet indicateur traduit le confort général dans lequel vivent les ménages. Cette forme de pauvreté a touché 26,1 % de la population béninoise en 2019 contre 28,7 % en 2015. Par ailleurs, bien que le milieu rural soit plus touché par la pauvreté non monétaire (à l'image de la pauvreté monétaire), les ménages ruraux ont connu une amélioration de leurs conditions en 2019 par rapport à 2015 (l'incidence est passée de 36,0 % à 28,6 %), contrairement aux ménages urbains qui ont enregistré une aggravation (23,0 % en 2019 contre 20,5 % en 2015). Le recul progressif de la pauvreté non monétaire ces dernières années est signe d'une amélioration dans l'accès aux infrastructures de base.

Graphique 1.3 : Evolution de l'incidence de la pauvreté non monétaire entre 2015 et 2019 selon le milieu de résidence



Source : INStAD (Ex-INSAE), EMICoV2015, EHCVM 2019

On note de fortes disparités départementales de la pauvreté non monétaire en 2019. Les départements de l'Atacora (49,6 %), du Mono (44,9 %), du Couffo (40,9 %) et du plateau (36,8 %) sont les plus touchés par cette forme de pauvreté. Les plus faibles taux sont enregistrés dans les départements de l'Atlantique (14,5 %) et de l'Alibori (16,3 %).

Tableau 1.3 : L'incidence de la pauvreté non monétaire par département entre 2015 et 2019

	Incidence de la pauvreté non monétaire (P0) en 2015	Incidence de la pauvreté non monétaire (P0) en 2019
Alibori	34,8	16,3
Atacora	46,9	49,6
Atlantique	16,6	14,5
Borgou	29,7	24,4
Collines	24,2	22,6
Couffo	43,8	40,9
Donga	18,6	22,9
Littoral	21,5	18,6
Mono	40,0	44,9
Ouémé	16,7	21,2
Plateau	31,5	36,8
Zou	33,9	21,9
Bénin	28,7	26,1

Source : INStAD (Ex-INSAE), EMICoV 2015, EHCVM 2019

La situation de 2019 s'est améliorée par rapport à celle de 2015 en termes de pauvreté non monétaire. En effet, sept (7) départements ont connu une amélioration de l'incidence de pauvreté non monétaire en 2019 par rapport à la situation de 2015. Les améliorations les plus importantes des conditions de vie non monétaire sont observées dans les départements de l'Alibori (-18,5 points), du Zou (-12,0 points) et du Borgou (-5,3 points) (voir tableau 1.3).

▪ Pauvreté dans les pays de l'UEMOA

L'analyse de la situation de la pauvreté fait ressortir que le seuil de pauvreté varie d'un pays à un autre. Ce seuil correspond au niveau de revenu nécessaire pour assurer les besoins alimentaires et non alimentaires d'un ménage. Il est calculé à partir d'un panier de biens alimentaires, auquel s'ajoutent les dépenses en biens non alimentaires, indispensables pour la survie du ménage.

Tableau 1.4 : Pauvreté dans les pays de l'UEMOA en 2019

États	Seuil de pauvreté national en Fcfa	Incidence de la pauvreté National en %
Bénin	246 542	38,5
Burkina Faso	194 629	41,4
Côte d'Ivoire	345 514	39,5
Guinée-Bissau	271 072	47,7
Mali	269 485	42,1
Niger	181 782	40,8
Sénégal	333 441	37,8
Togo	273 619	45,5

Source : UEMOA, EHCVM 2019

1.5 Cartographie de l'emploi

1.5.1 Dispositif d'appui à la promotion de l'emploi

Le Bénin, à l'instar d'autres pays de la sous-région a accordé une place primordiale à la résolution de la problématique de l'emploi des jeunes en souscrivant à des engagements internationaux et en mettant en place une série de mesures, de politiques, de stratégies et d'actions dont l'objectif est de favoriser l'insertion socioprofessionnelle des couches défavorisées que sont les jeunes et les femmes. Des avancées notables ont été enregistrées, notamment en termes d'adoption de documents de politique nationale pour l'emploi, d'organisation d'un forum sur l'emploi des jeunes, de la mise en œuvre de nombreux programmes et projets de promotion de l'emploi et de la mise en place d'un dispositif d'appui à la promotion de l'emploi.

Pour limiter la dispersion des interventions et rationaliser les ressources injectées dans le secteur de l'emploi, il urge de veiller à la synergie des actions en vue d'impacter beaucoup plus de bénéficiaires. Ceci passe, entre autres, par l'amélioration de l'information sur le marché du travail, notamment sur les structures du dispositif de promotion de l'emploi au profit des demandeurs d'emplois. C'est ce qui justifie l'élaboration par l'Agence Nationale Pour l'Emploi (ANPE) en 2014 du « Répertoire des dispositifs d'appui à la promotion de l'emploi au Bénin ». Ce document, bien qu'il soit nécessaire de l'actualiser à l'aune des réformes structurelles et des mutations institutionnelles que connaît le Bénin à cette date, il révèle une trentaine de structures dispersées dans neuf (09) départements ministériels différents qui interviennent dans la promotion de l'emploi, la création d'entreprise et l'entrepreneuriat des jeunes.

Certaines interviennent dans l'élaboration des politiques et stratégies de promotion de l'emploi tandis que d'autres sont investies de missions opérationnelles. On dénombre douze (12) qui interviennent au niveau de l'élaboration des politiques et stratégies et vingt-deux (22) opèrent au niveau opérationnel. La Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin (CCIB) est à la fois aux niveaux stratégique et opérationnel.

La multiplicité de ces structures n'est guère un atout car elle présente beaucoup de problèmes en termes de dispersion des interventions et de cohérence dans les actions. Pour la plupart de ces structures, l'efficacité reste mitigée.

1.5.2 Sous-utilisation de la main d'œuvre

Le concept de sous-utilisation de la main d'œuvre a été introduit dans le jargon des statistiques de l'emploi, lors de la 19^{ème} Conférence Internationale des Statisticiens du Travail (CIST, 2013). Ce concept vient compléter le concept de chômage qui, ne permet plus de rendre compte de façon adéquate des dysfonctionnements du marché du travail surtout dans les pays où la protection sociale et les allocations chômage organisées par l'Etat sont limitées voire inexistantes.

Selon l'Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel (ERI-ESI, 2018), le taux de sous-utilisation de la main d'œuvre dans l'ensemble de la population est de 17,6 % au Bénin en 2018. La main d'œuvre féminine semble plus sous-utilisée que la main d'œuvre masculine, avec des taux de sous-utilisation de 21,0% pour les femmes et de 13,5 % pour les hommes. Ce taux de sous-utilisation de la main d'œuvre est plus élevé chez les jeunes de 15-24 (33,2 %) contre 20,0 % chez les jeunes de 25-34 ans. L'analyse selon le milieu de résidence montre qu'il existe en milieu rural plus de main d'œuvre sous utilisée qu'en milieu rural (19,9 % contre 15,8 %).

En ce qui concerne le chômage, il est nettement plus élevé à Cotonou que dans les autres milieux urbains (4,6 % contre 2,9 %), il n'y a pas de différence significative de main d'œuvre sous-utilisée entre les deux milieux (19,3 % à Cotonou contre 19,9 % dans les autres milieux urbains).

1.5.3 Niveau de revenu de travail

Selon l'Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel (ERI-ESI, 2018), le revenu mensuel moyen, est d'environ 65 448 francs CFA sur le plan national. Il n'y a pas un grand différentiel entre le revenu des hommes (64 717 FCFA) et celui des femmes (66 313 FCFA) même si ces dernières gagnent légèrement un peu plus que les premiers. Les cadres supérieurs, ingénieurs et assimilés sont les mieux rémunérés (un peu plus du triple du revenu moyen au niveau national) alors que les aides familiaux et apprentis bénéficient d'un traitement très peu

reluisant. En effet, ces derniers ne gagnent que 39 513 francs CFA. En tenant compte du secteur d'activité, on peut relever que c'est le secteur primaire qui paie moins tandis que le secteur le mieux payé en termes de bonne rémunération des travailleurs est le secteur des services. L'administration publique est le secteur institutionnel qui rémunère mieux ses agents.

1.5.4 Niveau de revenu de travail

Selon l'Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel (ERI-ESI, 2018), les principaux acteurs de l'offre d'emploi au plan national sont le secteur privé et les initiatives privées. En effet, 94,3 % des acteurs du secteur privé et 77,2 % des initiatives privées sont des sources d'emploi au Bénin. Dans le même temps, les entreprises publiques et parapubliques et surtout les ménages employeurs sont faiblement contributifs à la création d'emploi. Il faut noter également que les femmes sont plus à l'origine d'offre d'emploi que les hommes en ce qui concerne les initiatives privées

S'agissant des principales caractéristiques des actifs dans le secteur public et parapublic au Bénin, en 2018, on dénombre 200 242 emplois dans lesdits secteurs dont 20,4 % occupés par des femmes. Selon la branche d'activité, on observe que quatre branches emploient 75,3 % des actifs occupés au Bénin : l'enseignement, les activités de l'administration publique, les activités de santé humaine et de l'action sociale, et des activités de soutien et de bureau.

En considérant les activités principales des individus de 15 ans et plus, 37,5 % des emplois se retrouvent dans le secteur primaire ; 24,0 % dans les services ; 21,8% dans le commerce et 16,7 % dans le secteur de l'industrie sur le plan national. En milieu rural, plus de la moitié (53,0 %) des emplois se retrouvent dans le secteur primaire tandis que le milieu urbain est dominé en majorité par les activités du secteur des services (34,6 %) et du commerce (28,9 %). Enfin, 18% des emplois du milieu urbain sont dans le secteur de l'industriel.

1.6 Santé de la reproduction

La population béninoise est composée de 2.987.900 Femmes en Age de Procréer (FAP) et de 1.841.621 enfants de moins de 5 ans selon les projections de l'INStAD (RGPH 2013). La structure de la population indique que 51% des béninois sont de sexe féminin ; 31,1 % sont des adolescents et jeunes (10 – 24 ans) et 46,7 % âgés de moins de 15 ans ; 33,1 % sont en milieu urbain et 55,4 % vivent dans les milieux ruraux.

La couverture en infrastructures sanitaires ne semble pas poser problème pour les décideurs au Bénin. Car selon l'annuaire des statistiques sanitaires de 2019, cette couverture en infrastructures est satisfaisante avec un rayon¹ moyen d'action théorique de 6 km, ce qui montre une progression par rapport à 2011 où ce rayon était de 7,2 km ; la fréquentation de ces centres a également connu une progression entre 2011 et 2019, passant respectivement de 45 % à 59,1 %. Même si l'offre d'infrastructures sanitaires est satisfaisante au Bénin, il existe de déficit important en matière de ressources humaines. En 2019 par exemple, il existait 5 agents qualifiés (infirmiers et sage-femmes) pour 10 000 habitants alors que la norme OMS est de 25 agents qualifiés pour 10 000 habitants.

Malgré les efforts consentis pour améliorer la santé de la mère et de l'enfant, les indicateurs de résultat du système sanitaire indiquent que le profil sanitaire au Bénin reste, de façon globale, caractérisé par des taux de morbidité et de mortalité élevés. Ces taux élevés sont essentiellement dus aux maladies transmissibles et aux anémies d'origine infectieuse et nutritionnelle. Par exemple, selon l'EDSB-V (2017 – 2018), 78 % des accouchements sont effectués en établissement de santé et 83% des soins prénatales sont fournis par un prestataire formé ; le taux de mortalité infantile est de 55 pour 1000 naissances vivantes et celui de la mortalité maternelle est de 391 pour 100 000 naissances vivantes ; La mortalité maternelle reste donc encore élevée au Bénin car tous les accouchements ne sont pas encore assistés par un personnel médical qualifié. Plusieurs facteurs favorisent ce taux élevé de mortalité maternelle au Bénin. Il s'agit principalement de l'environnement social, du dépistage insuffisant des grossesses à risque, du suivi insuffisant du travail d'accouchement par le personnel qualifié et le recours tardif au système de santé.

¹ Rayon moyen d'action théorique : Distance moyenne qui sépare un habitant d'une structure sanitaire

Chez l'enfant, le paludisme demeure encore la principale cause de morbidité et de mortalité. Selon la même enquête, en 2017-2018 sur 1 000 naissances vivantes, 55 décèdent avant d'atteindre leur premier anniversaire et sur 1 000 enfants âgés d'un an, 44 n'atteignent pas leur cinquième anniversaire. Le risque global de décès entre la naissance et le cinquième anniversaire est passé de 160 ‰ en 2001 à 96 ‰ en 2017-2018 : soit une baisse de 64 points en 16 ans ; le quotient de mortalité infantile a diminué également passant de 89 ‰ en 2001 à 55 ‰ en 2017-2018 et celui de la mortalité néonatale a suivi la même tendance sur cette période passant de 38 ‰ à 30 ‰.

La santé des adolescents et jeunes est encore tributaire essentiellement de la vie féconde et l'adolescence est exposée à des grossesses à risques et aux risques de transmission du IST/VIH/SIDA. De même selon l'EDSB-V, 20 % des femmes âgées de 15-19 ans ont déjà commencé leur vie procréative : 15 % ont déjà eu, au moins, une naissance vivante et 5 % sont enceintes de leur premier enfant en 2017-2018. L'utilisation des méthodes contraceptives modernes est restée faible avec un taux de 12 % et de besoin non satisfait estimé à 32 %, toutefois une légère progression du taux d'utilisation des méthodes contraceptives modernes est constatée par rapport à l'EDS 2011, qui était de 8 %. Par rapport au VIH/SIDA, selon l'EDSB-V, 92 % des femmes et 91 % d'hommes ont déclaré avoir entendu parler du VIH/SIDA ; 15 % des femmes de 15-24 ans et 19 % des hommes de 15-24 ans ont une connaissance considérée comme « approfondie » de ce même virus ; 72 % des femmes et 74 % des hommes de 15-49 ans savent que l'utilisation des condoms au cours de chaque rapport sexuel peut réduire le risque de contracter le VIH. Aussi, le nombre moyen de partenaires sexuels sur la durée de vie est de 2,1 pour les femmes et 6 pour les hommes. En comparaison à l'EDS-IV, ce nombre a diminué chez les femmes mais a connu une augmentation chez les hommes.

L'accès à l'eau et l'assainissement est également important car il influence l'état de santé de la population. La situation du sous-secteur eau et assainissement n'est guère reluisante malgré les efforts déployés par le Gouvernement et les partenaires techniques et financiers. Elle est caractérisée par une insuffisance dans l'accès à l'eau potable, une gestion peu acceptable des déchets et une pénurie d'ouvrages d'assainissement. En effet, 42.50 % des ménages ont accès aux ouvrages adéquats d'évacuation des excréta.

La recherche, un des piliers majeurs de la santé est en développement et les problèmes prioritaires de santé devraient trouver des réponses endogènes appropriées. À ce sujet, l'amélioration de la médecine traditionnelle apparaît comme une réponse locale au profil sanitaire et épidémiologique du pays. Jusqu'en 2019, 154 Médicaments Traditionnels Améliorés ont été validés et 06 médicaments traditionnels à base de plantes ont reçu l'autorisation de mise sur le marché. La médecine traditionnelle est de plus en plus perçue comme un facteur d'amélioration de la santé de la population qui intègre la dimension culturelle à la prévention et à la prise en charge des malades.

1.7 Éducation

Dans tout pays, l'éducation est importante pour le développement socio-économique. Elle joue non seulement sur le capital humain nécessaire à l'activité économique, mais également sur l'efficacité de l'administration et des autres institutions créées au cours du processus de développement. En 2015, la part du PIB consacrée à l'éducation était de 5 % environ. En 2019, cette part connaît une légère baisse et passe à 4,4 %, bien que le montant global des dépenses d'éducation soit passé de 334,2 milliards en 2015 à 367,4 milliards en 2019 (INStAD).

Le plan décennal de développement du secteur de l'éducation (PDDSE, 2006-2015) qui s'est achevé en 2015 a laissé place au Plan Sectoriel de l'Éducation (PSE post 2015, 2018-2030). Le PSE post 2015 a été élaboré avec la vision suivante : « En 2030, le système éducatif du Bénin assure à tous les apprenants, sans distinction aucune, l'accès aux compétences, à l'esprit d'entrepreneuriat et d'innovation qui en font des citoyens épanouis, compétents et compétitifs, capables d'assurer la croissance économique, le développement durable et la cohésion nationale ». Le PSE post 2015 a également été élaboré en adéquation avec la cible n°4 des Objectifs de Développement Durable (ODD) qui vise à « Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ».

Au Bénin, le secteur de l'éducation est subdivisé en plusieurs sous-secteurs à savoir :

1.7.1 L'enseignement maternel

Le cycle d'enseignement préscolaire béninois comme dans tous les autres pays de l'Afrique est le cycle le moins accessible aux enfants d'âges d'y entrer. Le taux brut de préscolarisation a, certes progressé entre 2015 et 2019 en passant de 14,7 % à 16,5 %, mais il demeure toujours faible. Sur l'ensemble du territoire, on dénombre, en 2019 2 866 écoles maternelles publiques et privées pour une population scolarisée de 169 011 contre 2 458 écoles en 2015 pour une population scolarisée de 151 732. Convient-il de noter que des disparités existent entre les garçons et les filles d'une part et les départements d'autre part. Le taux brut de préscolarisation s'est établi à 16,3% pour les garçons et 16,6% pour les filles, ce qui traduit un indice de parité selon le sexe en faveur des filles comme ce fut le cas en 2015 (14,5 % pour les garçons contre 15,0 % pour les filles). La disparité est plus prononcée entre les départements. Alors que ce taux est de 32,7 % dans le département du Littoral, sa valeur n'est que de 5,0 % dans le département d'Alibori, soit un écart de plus de 27 points. Bien que le constat soit le même en 2015, mais il s'est accentué en 2019.

1.7.2 L'enseignement primaire

L'enseignement primaire est le cycle avec le plus grand effectif du système éducatif béninois. Il en est d'ailleurs le socle. La réforme de la gratuité de l'enseignement instaurée en 2006 se poursuit et a fortement contribué à améliorer les indicateurs d'évaluation de ce sous-secteur. Entre 2015 et 2019, la population scolarisée au primaire a régressé en passant de 2.238.185 à 2.180.896. En conséquence, le taux brut de scolarisation est passé de 124,8 % à 108,3 % mais avec une évolution en dent de scie. Cette situation s'explique en partie par le faible taux de promotion constaté depuis 2016. Les disparités entre fille et garçon d'une part et entre départements d'autre part sont perceptibles et plus prononcées. En 2019, le taux brut de scolarisation s'est établi à 112,6 % pour les garçons contre 104,0% pour les filles, soit un indice de parité selon le sexe en faveur des garçons. Entre les départements, la différence est très importante en ce sens que ce taux passe du simple au triple entre l'Alibori (55,8 %) et l'Ouémé (157,5 %). Sur la période, le taux de redoublement a connu une hausse en passant de 10,7 % à 15,9 %.

1.7.3 L'enseignement secondaire

1.7.3.1 L'enseignement secondaire général

A ce niveau du système éducatif, il est à noter qu'il y a deux ordres d'enseignement dans le secondaire : le premier cycle (de la classe de 6^{ème} en 3^{ème}) et le second cycle (de la Seconde en Terminale).

❖ Premier Cycle

Le premier cycle de l'enseignement secondaire général est une phase cruciale dans la vie de l'apprenant. Elle constitue la première étape de l'élève après l'éducation de base. En 2015 le taux de scolarisation au premier cycle était de 69,6 % avec 75,3 % pour les garçons et 63,6 % pour les filles. En 2019, ce taux est passé à 50,1 % avec respectivement 53,4 % et 46,7 %. Cette situation s'explique par la baisse drastique des effectifs scolarisés au cours de la même période. En effet, de 704 646 en 2015, le nombre d'élèves au premier cycle de l'ESG est passé à 633 843 en 2019 ; soit une baisse de 10 %. Par contre la part du privé dans ces effectifs est passée de 14% à 18 %.

Le taux d'achèvement au premier cycle est également en baisse en passant de 44,9 % à 40,6%. Toutefois, grâce aux mesures incitatives instaurées par le gouvernement, telles que la gratuité du premier cycle de l'enseignement secondaire général aux filles, on note une légère augmentation de l'indice de parité entre les filles et les garçons qui passe de 0,79 à 0,84 entre 2015 et 2019. Il faut noter également une amélioration des performances des élèves car le taux de réussite au BEPC a connu une amélioration notable avec 30 % en 2015 et 57 % quatre ans plus tard. Il en est de même en ce qui concerne la qualité de l'éducation donnée aux élèves. Le pourcentage d'enseignants qualifiés au premier cycle dans le public a plus que doublé et est passé de 12 % en 2015 à 30 % en 2019.

❖ Second cycle

Le second cycle de l'enseignement secondaire général constitue également une étape importante dans la vie des apprenants car ces derniers sont amenés à faire un choix d'orientation. A l'instar du premier cycle, les effectifs scolarisés sont également en baisse au cours de la même période.

En 2015, le nombre d'élèves au second cycle de l'ESG était de 237 043, en 2019 ce chiffre est de 193 932 ; soit une baisse de 18 %. La part du privé dans ces effectifs augmente aussi et passe de 19% à 24 %. Logiquement, cette baisse des effectifs scolarisés induit une baisse du taux brut de scolarisation qui passe de 37,2 % (48,6 % pour les garçons et 25,0 % pour les filles) à 25,2 % (30,8 % pour les garçons et 19,3 % pour les filles) en 2019. Le taux d'achèvement au second cycle est également en baisse en passant de 27,6 % à 19,3 %. L'indice de parité entre les filles et les garçons au second cycle a connu une nette amélioration.

1.7.3.2 L'enseignement technique et professionnel

Le sous-secteur de l'Enseignement et de la Formation Technique et Professionnelle est l'une des priorités du Gouvernement. A cet effet, le Bénin, à la suite de l'adoption de son Plan Sectoriel pour l'Education, post 2015, s'est engagé à se doter d'une Stratégie de relance de l'EFTP afin de faire face à ses limites. L'un des atouts de cet ordre d'enseignement est la possibilité de donner des compétences techniques et professionnelles aux apprenants sous plusieurs formes et à différents niveaux les rendant plus susceptibles de s'offrir sur le marché de l'emploi. Concernant l'enseignement technique classique, une amélioration a été observée et elle s'est vue à travers la hausse des effectifs des élèves de 22 098 en 2015 à 27 116 en 2019 (Annuaire MESTFP). Parmi les sept filières disponibles dans l'Enseignement Technique, ce sont les filières industrielle et agricole (STI et STA) qui sont les plus représentées avec 63 % des élèves. Cependant, ces filières sont quasi exclusives au secteur public car elles ne représentent que 7 % dans le privé où c'est la filière des sciences de gestion qui est prédominante.

Dans la Formation Professionnelle l'effectif des apprenants s'est aussi accru pour atteindre 5 145 en 2019 alors qu'en 2015 il était de 3 934. Ce sous-secteur présente une forte parité genre avec 96 filles pour 100 garçons. Cela est notamment dû à la dominance des métiers comme la Couture ou la Coiffure qui sont majoritairement pratiquées par les filles. Il faut aussi noter que ce sous-secteur ne couvre pas le volet non formel de la formation professionnelle qui regroupe la grande masse des enfants non scolarisés. Une évolution positive de la formation professionnelle a tout de même été remarquée grâce à un apprentissage en alternance : travail dans un atelier ou une entreprise en même temps qu'à lieu la formation théorique. Ce dispositif s'est révélé particulièrement adapté à certains pans d'une économie largement informelle.

1.7.4 L'enseignement supérieur

Au Bénin, le nombre d'étudiants inscrits dans les universités n'a pas connu d'accroissement entre 2015 et 2019. Au contraire ce chiffre a globalement baissé sur la période. De 125 616 en 2015, le nombre d'étudiants est passé à 118 344 (dont 22,5 % dans le privé) en 2019. Il faut tout de même noter une hausse en 2018 pour atteindre 129 343 (Annuaire MESRS). Le milieu universitaire présente une forte disparité en ce qui concerne le genre. En 2019, on constate un indice de parité de 0,47 ; c'est-à-dire qu'il y a 47 étudiantes pour 100 étudiants. L'accès équitable à cet ordre d'enseignement reste donc un défi majeur. Dans un pays où les débouchés en termes d'emplois hautement qualifiés sont peu nombreux, ces effectifs élevés posent un réel défi. Ce qui se remarque quand on considère les effectifs par filières. A peine 20 % des étudiants sont inscrits dans les filières scientifiques ou industrielles. Ce chiffre est en baisse de cinq points par rapport à 2015. Des mesures doivent donc être prises pour améliorer la fréquentation dans ces filières.

1.7.5 L'alphabétisation et l'éducation des adultes

L'alphabétisation des adultes a touché en 2018, 12 219 personnes dont 7 685 femmes. Dans la population béninoise, le taux d'alphabétisation global des adultes est de 42,36 % en 2018. Il s'agit d'une amélioration par rapport à 2012 où 32,95 % de la population adulte au Bénin était alphabétisée. Le taux d'alphabétisation des adultes hommes en 2018 est de 53,98 %, un chiffre largement supérieur à celui des femmes qui est de 31,07 %.

En ce qui concerne les jeunes de 15-24 ans, leur taux d'alphabétisation s'élève à 60,95 % en 2018 contre 52,49 % en 2012 et 42,4 % en 2006. Cette amélioration s'explique en partie par les mesures incitatives à la scolarisation des enfants, faites par le gouvernement avec en tête la mesure de gratuité dans le primaire depuis 2006. Le taux d'alphabétisation des jeunes hommes de 15-24 ans en 2018 était de 69,76 % contre 51,94 % pour les jeunes femmes. On observe donc un écart de 17,82 points. Un écart qui reste grand mais en nette amélioration depuis 2012 où l'écart était de 23 points. Ceci est notamment dû à la mesure de gratuité de la scolarité des filles au premier cycle du secondaire depuis 2012.



2. Approche méthodologique en économie générationnelle : les comptes nationaux de transferts

2.1 Qu'est-ce que l'économie générationnelle

L'économie générationnelle est le processus par lequel les institutions sociales et les mécanismes économiques sont employés par chaque génération ou groupe d'âge pour produire, consommer, partager et épargner des ressources. Il s'agit des flux économiques entre générations ou groupes d'âge qui caractérisent l'économie générationnelle. Les contrats explicites comme implicites régissent les flux intergénérationnels et la distribution intergénérationnelle des revenus ou la consommation qui en résulte (Mason and Lee, 2011).

Quatre activités économiques sont au cœur de l'économie générationnelle : le travail, la consommation, le partage et l'épargne. Le travail et son produit varient au fil de la vie des individus pour des raisons biologiques, culturelles, institutionnelles et en fonction du désir ou du besoin de consommer. Ces variations sont à l'origine d'un cycle de vie économique dont les périodes du début et de la fin de la vie, où les gens consomment plus qu'ils ne produisent, sont étendues. Ces périodes sont, dans une certaine mesure, équilibrées par l'âge actif, où les gens produisent plus qu'ils ne consomment.

Le partage et l'épargne sont des contreparties essentielles du cycle de vie économique. Ces deux mécanismes économiques sont les seuls qui permettent de combler les écarts entre la production et la consommation des jeunes et des personnes âgées. Le partage permet des transferts intergénérationnels qui prennent plusieurs formes. Les contribuables, fortement concentrés dans l'âge actif, financent la scolarisation des enfants, les retraites des personnes âgées et les programmes de soins de santé souvent prodigués aux membres les plus âgés de nos populations. Les parents pourvoient aux besoins de leurs enfants, souvent grâce à une aide importante des grands-parents. Dans de nombreuses sociétés, les personnes âgées comptent sur leurs enfants adultes pour subvenir à leurs besoins matériels.

L'épargne est le moyen par lequel des ressources disponibles à un âge et à un moment donné sont disponibles à un âge plus avancé et à une période plus éloignée dans le temps. Parmi les modalités d'épargne, on peut mentionner l'épargne à chaque étape de la vie. Les individus peuvent accumuler des actifs tant qu'ils sont en âge de travailler et compter sur ces actifs pour leur retraite en utilisant les revenus issus des actifs et en dépensant leurs actifs pour financer leur déficit du cycle de vie, c'est-à-dire l'écart entre la consommation et le revenu du travail. Participer à des régimes de pension fondés sur l'emploi, acheter une maison, créer une entreprise ou épargner permet aux travailleurs de faire des économies à chaque étape de la vie. Les jeunes adultes peuvent également se servir de leurs économies et des actifs qu'ils créent pour résoudre les problèmes liés au cycle de vie. Ils peuvent emprunter des ressources à des adultes plus âgés qui ont déjà accumulé des actifs. Parmi les exemples de ce type de comportement, on peut citer l'utilisation de cartes de crédit et le recours à des prêts étudiants.

Le problème du cycle de vie peut être résolu d'une manière plus complexe impliquant le partage et l'épargne. Pour une part importante des personnes en âge de travailler, le revenu du travail ne suffit pas à financer la consommation individuelle et les transferts en aval (vers les enfants) ou en amont (vers les personnes âgées). Les revenus issus des actifs peuvent combler cet écart en finançant les transferts à d'autres. Ainsi, le partage et l'épargne servent à remplir les besoins du cycle de vie des enfants et des personnes âgées.

2.1.1 Produire et consommer : le cycle de vie économique

L'un des principaux objectifs de cette étude est de mesurer les éléments de l'économie générationnelle. En premier lieu, il convient de s'intéresser au cycle de vie économique en démontrant que notre production et notre consommation varient au fil de notre vie. Des détails

saillants sont passés en revue par Sang-Hyop Lee et Naohiro Ogawa sur le revenu du travail et par An-Chi Tung sur la consommation.

2.1.2 Le partage et l'épargne : les flux économiques selon les âges

Le problème du cycle de vie est quantifié en comparant la production et la consommation à chaque âge. Sa solution réside dans les deux flux intergénérationnels qui découlent du partage et de l'épargne. Premièrement, les pays peuvent se servir des transferts nets pour financer les déficits du cycle de vie des jeunes et des personnes âgées. Les surplus peuvent être alloués aux enfants et aux personnes âgées au travers d'institutions publiques ou privées. Compter sur les actifs permet de drainer les ressources complémentaires nécessaires au financement des déficits du cycle de vie. Quatre flux intergénérationnels sont mis en lumière : les transferts publics et privés et les réaffectations sur la base des actifs de type public et privé. Les réaffectations sur la base des actifs sont équivalentes aux revenus des actifs (rentrée de fonds) moins l'épargne (sortie de fonds). Si les individus sont endettés, les revenus issus des actifs seront négatifs et vont occasionner une sortie de fonds. La désépargne (dépenser un patrimoine constitué précédemment) va créer une entrée de fonds. Les transferts nets et les réaffectations sur la base des actifs doivent équilibrer le déficit du cycle de vie pour chaque groupe d'âge.

2.1.3 Le ratio de soutien économique et le défi que doit relever la population active

Pour maintenir son niveau de vie, la population active doit mobiliser suffisamment de ressources pour exercer trois responsabilités capitales. La première est de pourvoir à ses propres besoins matériels, la deuxième est de financer les transferts publics et privés aux enfants et aux personnes âgées et la troisième est d'épargner suffisamment de ressources pour financer ses propres besoins à l'âge de la retraite. La transition de la structure par âge de la population pèse directement sur les défis que les adultes en âge de travailler doivent relever à l'heure de remplir ces responsabilités économiques. Le niveau de vie de tout un chacun dépend du succès avec lequel la population active relève ces défis. Les répercussions de l'évolution de la structure par âge de la population dépendent de la conjoncture du cycle de vie économique, car les âges auxquels les gens sont productifs et les âges auxquels ils consomment plus varient d'un environnement à l'autre.

Le rapport de soutien économique (RS) (c'est-à-dire, le rapport entre le nombre effectif de producteurs et le nombre effectif de consommateurs) est une mesure sommaire de la structure par âge de la population qui intègre la variation de la production et de la consommation en fonction de l'âge. Un accroissement du rapport de soutien (RS) à hauteur d'un point de pourcentage entraîne un accroissement de la consommation à chaque âge à hauteur d'un point de pourcentage, *ceteris paribus*. Une augmentation du rapport de soutien est souvent appelée « dividende démographique ». En revanche, de la même façon, une diminution du rapport de soutien conduit à une diminution de la consommation, *ceteris paribus*. Dans toutes les économies à l'exception du Japon, le RS a chuté pendant au moins 15 ans entre 1950 et 1975. Le RS a ensuite commencé à augmenter à différents moments et pendant des périodes inégales, mais toutes les économies ont connu ou connaissent actuellement une augmentation durable de leur RS. Les économies industrialisées ont toutes enregistré des pics pour la plupart dans les années 1990 et certaines, comme les États-Unis et l'Espagne, plus récemment. Les économies d'Asie de l'Est et du Sud-Est, exception faite du Japon, viennent d'atteindre leur niveau maximum ou l'atteindront prochainement. La plupart des économies latino-américaines verront leur RS culminer au cours des 10 ou 15 prochaines années. Le RS de l'Inde n'atteindra pas son niveau maximum avant 2040 ; et les Philippines, le Nigéria et le Kenya continueront de voir leur RS augmenter en 2050.

2.1.4 Approche des comptes de transferts intergénérationnels

Les transferts entre les générations sont des flux de ressources ou de patrimoine qui circulent entre les âges. Le circuit des transferts entre générations décrit pour une population décomposée par âge ce que chaque cohorte reçoit des institutions que sont l'Etat, la famille ou le marché, ainsi que sa contribution qui est composée de la part de revenu qu'elle transfère dans le temps, à travers l'épargne, et la part des cotisations et taxes prélevées au titre de la redistribution.

La photographie des circuits financiers par âge distingue les âges bénéficiaires des âges contributifs, ainsi que des sources de revenus afférentes. La reconstitution de ces transferts par âge permet de

faire le bilan des taxes et des dépenses publiques et de mesurer les montants que l'Etat consacre à la redistribution selon les générations. La déformation des dépenses publiques selon l'âge donne enfin une indication sur les priorités de l'Etat providence et sur le poids démographique et économique des différentes générations. Ces données permettent de mesurer précisément la contribution des différentes générations et d'en déduire, s'il existe des générations plus favorisées que d'autres. Ces questionnements concernent, en particulier, la génération des baby-boomers relativement aux autres.

L'évolution de la composition des transferts (salaires, retraites, revenus du capital, cotisations et taxes, épargne, etc.) par âge et dans le temps permet de suivre la dynamique des dépenses publiques et de la redistribution relativement aux rôles des familles et du marché, et *in fine*, nous renseignent sur l'évolution du modèle social français.

Dans un contexte de jeunesse démographique, il est important d'analyser l'évolution des trois piliers pourvoyeurs de bien-être : la famille, l'Etat providence et le marché. L'augmentation continue de l'espérance de vie sur le dernier demi-siècle modifie en profondeur les rapports intergénérationnels et rend possible la cohabitation de 4 voire 5 générations. Cette modification de la structure familiale et le poids croissant des plus de 60 ans transforment notre modèle social, en questionnant :

- la soutenabilité financière de notre système de protection sociale : le mode de financement de la période de retraite et notamment l'arbitrage entre retraite et éducation, la part de PIB que nous pouvons consacrer aux dépenses passives (retraite, etc.) et celles nécessaires, en termes de dépenses actives (éducation, etc.) pour maintenir le contrat générationnel ;
- le rôle et le poids des familles comme pourvoyeuses de solidarité (garde des petits enfants et des aînés, héritages et donations, etc.) ;
- le marché comme acteur éventuellement appelé à devenir plus présent dans les années à venir, pour transférer des revenus dans le temps pour la période de retraite (produit d'épargne retraite, etc.), s'assurer contre les risques liés à la longévité (assurance dépendance, etc.), et accumuler un patrimoine et le rendre liquide.

Beaucoup des transferts dépendent de l'âge : la retraite, l'éducation, les héritages, les donations, etc., et la structure par âge influence la taille des générations contributrices ou bénéficiaires.

L'intérêt de ce projet est de fournir une approche globale pour mesurer et analyser les flux entre les générations liés aux revenus du travail, du capital, à la consommation et à la solidarité. Les générations actives travaillent et produisent, et leur espérance de vie professionnelle dépend de leur espérance de vie, du fonctionnement des institutions et de leurs besoins de consommation (souvent inférieurs à leur production). Les générations « dépendantes ou bénéficiaires » que sont les jeunes et les retraités consomment plus qu'elles ne produisent grâce notamment au surplus généré par la génération active et à la redistribution organisée par les institutions de l'Etat providence (système de retraite, éducation, etc.) ou grâce à l'épargne accumulée durant leur vie active qui leur permet de transférer du pouvoir d'achat dans le temps.

La nature de ces transferts intergénérationnels peut être publique ou privée. La plupart des transferts sont des flux financiers, une partie est constituée de flux en nature ou en temps. Depuis le début des années 90, de nombreux travaux ont souligné l'ampleur des circuits financiers entre les générations en se focalisant sur les transferts publics, mais leurs estimations souffrent quelques fois d'approximations.

L'un des avantages de la méthodologie des Comptes de Transfert Nationaux (« *National Transfer Accounts* » ou NTA) est qu'elle se réfère à un référentiel international pour comptabiliser les trois types de transferts (financiers, en nature et en temps), pour définir le périmètre des acteurs (Etat, famille, marché) et pour assurer la cohérence des comparaisons internationales et dans le temps. La méthode des NTA permet une analyse dynamique des différents transferts et contributions nettes de chaque génération pour connaître les générations « gagnantes et perdantes ». Les transferts intergénérationnels permettent d'étudier les interactions entre les différents pourvoyeurs de « bien-être » et leurs impacts sur la croissance en prenant en compte les impacts directs et indirects des transferts, notamment publics. Cette revue de la littérature cherche à mettre en évidence les principaux apports de la méthodologie NTA par rapport aux méthodologies alternatives.

Les premiers travaux sur les transferts publics entre générations avaient pour objectif majeur de garantir un certain niveau d'équité entre les différentes générations et d'analyser l'efficacité économique de ces flux, notamment en termes d'allocation de ressources afin de prendre en compte les dimensions de long terme des politiques menées. Il s'agissait de définir le périmètre des transferts « publics et privés » et d'assurer la cohérence des données en prenant en compte l'intégralité des flux concernés. Comme précisé par Zuber et al., « en ne considérant que les transferts ascendants des jeunes vers les plus âgés, on oublie que la solidarité intergénérationnelle s'exprime aussi à travers des transferts descendants, notamment, des transferts d'éducation. C'est pourquoi le bilan net de la solidarité intergénérationnelle doit être considéré sur l'ensemble du cycle de vie de chaque génération en prenant en compte tous les transferts versés et perçus au cours du temps ».

D'autres travaux, notamment ceux menés par Bommier *et al.* 2 avec des données américaines, illustrent l'utilité en termes de politiques publiques (éducation, santé, redistribution, etc.) d'avoir une connaissance précise du circuit des transferts mais aussi la difficulté à interpréter le « bon » niveau d'équité entre les générations. Dans cette étude, les auteurs mettent en évidence les interactions entre les transferts publics de retraite et d'éducation et plus largement l'effet de ces transferts sur le bien-être des générations. Pour chaque génération, ils comptabilisent les trois principaux transferts intergénérationnels publics aux Etats-Unis : l'éducation, la sécurité sociale et la santé (Medicare) en valorisant les transferts sur la base de leur coût ou des gains attendus (par exemple, le nombre d'années supplémentaires passées en bonne santé pour des dépenses de santé). Pour chaque génération les auteurs calculent la valeur actualisée à la naissance des transferts reçus à laquelle ils retirent les taxes payées sur le cycle de vie. Ainsi, ils mettent en évidence le fait que les cohortes nées au début du XX^{ème} siècle ont largement profité de l'émergence des systèmes de protection sociale pour ce qui est des transferts ascendants, alors même qu'ils y ont peu contribué financièrement. La cohorte née en 1980 est neutre, alors que celle née en 2010 perd 2 % par rapport au revenu de son cycle de vie. Mais ce constat ne prend pas en compte, ni les gains tirés de l'investissement dans le système de protection sociale, ni l'effet de l'éducation sur la croissance. Un intérêt fondamental de l'étude des transferts entre générations est qu'elle permet d'évaluer les effets des réformes (diminution des prestations, hausse des taxes, etc.) en termes d'équité intergénérationnelle.

En prenant en compte les gains liés à l'investissement dans la protection sociale, les auteurs concluent que les générations actuelles et leurs enfants bénéficieraient davantage d'une augmentation des taxes que d'une diminution des prestations. Mais la situation pourrait s'inverser pour les générations nées à partir de 2050 à cause des pertes liées à un maintien à l'identique des prestations du système social public. En effet, les auteurs observent que les générations nées à partir de 2052 devront contribuer nettement plus pour rééquilibrer des systèmes aujourd'hui largement déficitaires. Les externalités positives liées à l'éducation ne suffiraient plus à garantir l'équité contrairement aux générations de 1940 et suivantes.

La difficulté pour analyser les transferts entre générations tient à la disponibilité de données historiques longues pour couvrir la durée de vie de plusieurs cohortes. Pour leur étude, Bommier et al. ont collecté les données disponibles et effectué des projections pour pouvoir représenter les cohortes nées entre 1850 et 2090.

Un résultat important de la recherche contemporaine sur ce sujet est que le circuit des transferts financiers s'est considérablement accéléré depuis une trentaine d'années. Si les retours patrimoniaux via la famille ont augmenté sensiblement plus vite que la croissance du pays, constituant une proportion toujours croissante du PIB, les transferts publics ascendants ont cependant cru encore plus rapidement.

2.2 Méthodologie des NTA

2.2.1 Principes généraux

L'objet de la méthodologie NTA est de produire une mesure, tant individuelle qu'agrégée, de l'acquisition et de la répartition des ressources économiques aux différents âges. Les références les plus récentes sont incluses dans l'ouvrage *National Transfer Accounts Manual, Measuring and Analysing the generational Economy*, publié par l'Organisation des Nations Unies en 2013. Ce manuel de référence décrit la méthodologie internationale unifiée des NTA², qui consiste à introduire l'âge dans la Comptabilité Nationale. Ces comptes sont destinés à comprendre la façon dont les

flux économiques circulent entre les différents groupes d'âge d'une population pour un pays et pour une année donnée. Ils indiquent notamment à chaque âge les différentes sources de revenus et les différents usages de ces revenus en termes de consommation, que celle-ci soit privée ou publique, et d'épargne. Ils permettent ainsi d'étudier les conséquences liées aux modifications de la structure par âge de la population.

Le principe général s'articule autour de la notion de cycle de vie économique, qui met en lumière la non-concordance entre les besoins matériels à un âge donné et les capacités matérielles dont disposent les individus pour satisfaire ces besoins à l'âge considéré. La détermination de ce cycle de vie économique s'appuie sur la comparaison des flux de consommation et de revenus du travail aux différents âges. D'une part, les individus les plus jeunes et les plus âgés vont être dans une situation de déficit dans la mesure où les ressources de leurs revenus du travail, quand elles sont positives, sont très inférieures à leurs dépenses de consommation. A l'inverse, les adultes en âge de travailler dégagent un surplus économique puisque les ressources qu'ils obtiennent en participant au marché du travail excèdent leurs consommations à ces âges.

Pour produire cette mesure, la méthodologie NTA s'inscrit dans le cadre de la comptabilité nationale afin de travailler sur l'ensemble des flux économiques mais aussi de disposer d'un cadre cohérent à la fois dans une perspective de comparaison inter temporelle et de comparaison entre pays. La comptabilité nationale renseigne sur le revenu et la consommation des ménages à une date donnée, mais elle ne donne aucune information sur la répartition de ce revenu et de cette consommation par âge. C'est pourquoi, le principe consiste à désagréger les différents agrégats d'intérêt de la comptabilité nationale en introduisant la dimension de l'âge. Une des avancées récentes des NTA est aussi de proposer une décomposition par sexe.

Les Comptes de Transferts Nationaux reposent sur une identité comptable telle que, à chaque âge, les ressources doivent être égales aux usages qui en sont faits (ONU, 2013) :

Équation 1 – Déficit du cycle de vie

$$C(a) - YL(a) = T+(a) - T-(a) + YA(a) - S(a)$$

En notant : a l'âge, C la consommation, YL le revenu du travail, $T-$ les transferts versés, $T+$ les transferts reçus, public et privés, YA le revenu du capital et S l'épargne³.

Le terme à gauche correspond au « déficit de cycle de vie », c'est-à-dire la valeur totale des biens et services consommés par les membres d'un groupe d'âge à laquelle on retranche la valeur totale des biens et services produits par ce groupe d'âge. Son calcul constitue la première étape de l'approche NTA. Il s'agit ainsi de mesurer le revenu d'activité généré et la consommation effectuée à chaque âge.

Le terme à droite de l'égalité correspond à la manière dont est financé un éventuel déficit, via l'existence de mécanismes économiques et d'institutions qui organisent la redistribution des ressources des périodes de surplus vers les périodes de déficit. Les flux économiques qui sont associés à cette redistribution relèvent aussi bien du secteur public que du secteur privé. La méthodologie NTA distingue deux grandes catégories de mécanismes économiques qui assurent une réallocation des ressources entre les différents groupes d'âge, à savoir des transferts (privés et publics) et des réallocations fondées sur les actifs.

Le déficit de cycle de vie $D(a)$ est tel que $D(a)=C(a)-YL(a)$. La consommation $C(a)$ est quant à elle la somme des consommations privées $C_f(a)$ et publiques $C_g(a)$, telle que $C(a)=C_f(a)+C_g(a)$.

² En juin 2013, le réseau des NTA compte 41 pays membres.

³ Confère dictionnaire des variables

Les nouveautés de l'approche béninoise

Les profils calculés ici concernent une année donnée. Aussi, est-il important d'introduire une approche selon le genre et le milieu de résidence, en décomposant le cycle de vie par sexe et par milieu de résidence pour la période considérée (cf partie III.5). Pour que cette décomposition par sexe soit pertinente, les NTA recommandent d'associer une évaluation de la production et de la consommation domestiques. Nous avons également adapté notre méthodologie en fonction des données et enquêtes disponibles. Ces aspects seront détaillés plus bas.

2.2.2 La méthode générale des NTA

Pour déterminer les groupes d'âges pour lesquels la consommation est supérieure au revenu et ceux pour lesquels elle est inférieure, il faut déterminer les profils par âge de la consommation et des revenus. Ceci se fait en plusieurs étapes décrites comme suit (cf partie III.1) :

- Détermination d'un profil par âge au niveau individuel pour un flux donné, sur la base de données d'enquêtes réalisées auprès des ménages ou de données administratives. Cela nécessite de faire un certain nombre d'hypothèses décrites par ailleurs ;
- Ces profils issus de données d'enquêtes peuvent être un peu chahutés en raison des tailles d'échantillon. Nous les avons donc pondérés lorsque cela était possible, puis procédé à leur lissage au cours des âges afin de les rendre plus homogènes. En outre, il est nécessaire d'estimer les données manquantes pour certaines années ;
- Utilisation de données démographiques pour construire des profils provisoires agrégés (et non plus individuels) par âge. Soit $x(a)$ la valeur d'une variable au niveau individuel pour le groupe d'âge a , soit $N(a)$ l'effectif de ce groupe d'âge, le profil agrégé X est $X = \sum x a N_a$;
- Ajustement des profils provisoires par le recours aux agrégats macroéconomiques issus de la comptabilité nationale, de telle sorte que le flux agrégé X coïncide avec la valeur de contrôle comptable au niveau agrégé correspondante C . Les profils par âge sont ajustés par le facteur correctif $c = \frac{X}{C}$. Les profils ajustés sont $x_c = \frac{x}{c}$ au niveau individuel et $X_c = \frac{X}{c}$ au niveau agrégé. Ces profils ajustés permettent d'éliminer les éventuels biais d'échantillonnage et de rendre compatibles les comptes de transferts nationaux avec la comptabilité publique.

Ainsi, deux types de travaux empiriques doivent être menés. Premièrement, il faut calculer les agrégats macroéconomiques requis, à partir de la comptabilité nationale. Deuxièmement, il faut estimer les profils individuels (moyen) par âge qui permettront de ventiler ces grandeurs macroéconomiques.

2.2.3 Construction des agrégats de contrôle comptables

Comme nous l'avons vu dans la *Méthode générale des NTA*, la dernière étape consiste à ajuster nos profils provisoires par le recours aux agrégats issus de la comptabilité nationale. Nous avons donc commencé par déterminer et calculer les agrégats macroéconomiques qui nous seront utiles par la suite. Pour le Bénin, les agrégats sont obtenus en utilisant :

- ◆ les Tableaux des Comptes Economiques Intégrés (TCEI) de l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INStad) ;
- ◆ les Tableaux Ressources Emplois (TRE) de l'INStad ;
- ◆ le cadre des dépenses à moyen terme 2011-2015 du Ministère de la Santé ;
- ◆ les données de l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM) de 2018 réalisée par l'INStad ;
- ◆ les données des annuaires statistiques de l'éducation et de la santé.

a) Les revenus du travail

Les revenus du travail sur l'ensemble des âges donnent une estimation de la valeur totale de la production qui est liée au facteur travail mobilisé par les résidents d'un pays donné. L'indicateur agrégé des revenus du travail correspond à la somme des salaires et traitements bruts, des cotisations sociales à la charge des employeurs et des revenus des indépendants.

- L'agrégat des salaires correspond au poste « salaires et traitements » des comptes non financiers par secteur de la comptabilité nationale.
- Les cotisations sociales des employeurs sont également issues des comptes non financiers par secteur de la comptabilité nationale.
- Les revenus des indépendants et de leur famille sont une composante du revenu mixte brut, qui se répartit entre le facteur travail (la rémunération) et le facteur capital (excédent d'exploitation). La productivité du travail salarié de chaque groupe d'âge est utilisée pour imputer les revenus mixtes aux membres de chaque ménage. Un contrôle est effectué au niveau agrégé pour ajuster le revenu mixte moyen par âge au revenu mixte agrégé NTA.

Pour obtenir notre agrégat NTA, on ajoute aux rémunérations des salariés et aux revenus des indépendants la part des impôts (nets des subventions) sur la production, qui est associée au travail.

b) Consommation privée

Première étape

Pour obtenir notre agrégat NTA de la consommation privée, nous avons fait la différence entre les dépenses de consommations finales (i) et la part des impôts sur les produits nets qui est associée à la consommation (à savoir, les taxes sur les produits moins les subventions sur les produits) (ii).

Pour récapituler :



Équation 2 - Agrégat de la consommation privée

Deuxième étape

La consommation privée doit ensuite être répartie en trois composantes : les consommations privées d'éducation, de santé et les autres consommations privées. Le traitement distinct des deux premiers flux s'explique naturellement par le fait que ceux-ci varient a priori beaucoup plus en fonction de l'âge que les autres dépenses. La consommation liée à l'éducation se concentre aux âges jeunes tandis que la consommation de santé va varier de façon significative selon certains groupes d'âges spécifiques (les enfants de moins de cinq ans, les femmes en âge de procréer et les personnes de troisième âge). La démarche adoptée est alors une adaptation de la méthode de calcul des consommations privées totales. (i) Nous partons de la consommation finale effective par fonction à prix courants. Ces données sont disponibles dans la base EHCVM de 2018 et permettent de retenir celles qui sont décrites ci-dessous :

1. Frais de scolarité (maternelle, primaire, secondaire, enseignement supérieur et artisanal)
2. Frais de fournitures scolaires
3. Age
4. Statut de scolarisation de l'individu

5. Frais de consultation
6. Frais d'achat des médicaments ou autres produits pharmaceutiques
7. Frais d'hospitalisation
8. Frais d'examen biologique ou de radiographie
9. Soins médicaux
10. Lunettes, Prothèses
11. Hôtels, cafés et restaurants
12. Matériels de traitement
13. Consultation d'un service de santé les 4 dernières semaines avant l'enquête
14. Dépense en santé les 4 semaines précédant l'enquête.

c) Consommation publique

Première étape

La consommation publique correspond à la valeur des biens et services reçus via le secteur public. L'agrégat utilisé pour la consommation publique correspond au poste « Dépense de consommation finale » Budget de l'éducation (dépenses de fonctionnement par sous-secteur, dépenses d'investissement) et effectifs par âge des personnes scolarisées dans chaque sous-secteur

Deuxième étape

Cependant, comme pour la consommation privée, l'approche NTA cherche à distinguer les consommations publiques d'éducation et de santé, le reste étant agrégé dans « Autres consommations publiques ».

Pour calculer les agrégats correspondant à l'éducation et à la santé, on se base sur la Dépense de consommation finale des administrations publiques qui distingue deux types de consommation publique :

- ◆ consommation finale individuelle : qui constituent les dépenses dont le consommateur effectif est identifiable et dont le bénéficiaire ultime revient aux ménages, dépenses d'éducation et de santé pour l'essentiel, mais aussi de culture, etc.
- ◆ consommation finale collective : correspond aux fonctions souveraines (ou fonctions régaliennes, ou encore fonctions d'administration générale) des administrations : justice, défense, police, etc.

2.3 La prise en compte du genre dans les NTA

Les Comptes de Transferts Nationaux (NTA) examinent comment chaque âge produit, consomme, distribue et épargne les ressources économiques. Une des extensions de la méthodologie des NTA est l'ajout du genre comme une caractéristique supplémentaire. Ceci implique deux efforts distincts à savoir :

- la décomposition par sexe des comptes nationaux en cours fondée sur les NTA ;
- la prise en compte du travail domestique à travers l'ajout d'un compte satellite pour les entrées de temps du travail domestique ici appelé National Time Transfer Accounts (NTTA).

2.3.1 Les NTA selon le sexe

Pour obtenir des profils par sexe, il faut tout d'abord estimer des profils individuels par sexe pour chaque poste (revenu du travail, consommation). Ensuite, il faut utiliser les méthodes de lissage et d'interpolation des profils. Enfin, il faut calculer le ratio de la moyenne des hommes sur celle des femmes, ce qui permet de connaître la répartition de l'agrégat total entre les hommes et les femmes.

La formule suivante est utilisée pour calculer les profils par sexe :

Soit,

x la valeur moyenne de consommation ou de revenu

h et f les indicatrices du sexe

a l'âge

n la population

On a :

$$\hat{x}_a^h \hat{n}_a^h = \hat{x}_a n_a \times \frac{x_a^h \times n_a^h}{x_a^h \times n_a^h + x_a^f \times n_a^f}$$

Donc la valeur individuelle de la variable de consommation ou de revenu est :

$$\hat{x}_a^h = \hat{x}_a n_a \times \frac{x_a^h \times n_a^h}{x_a^h \times n_a^h + x_a^f \times n_a^f}$$

2.3.2 Prise en compte du temps de travail domestique

De nombreuses études ont montré que les femmes sont le plus souvent occupées à effectuer des travaux domestiques. Au Bénin, d'après les résultats de **l'Enquête Emploi du Temps (EET)⁴ réalisée en 1998**, les femmes consacrent plus de six fois plus temps dans les travaux domestiques que les hommes. Ces différentes activités domestiques encore appelées « production des ménages » ne sont pas considérées comme une activité économique qui génère des revenus et sont insuffisamment prises en compte dans les comptes nationaux.

Il est aujourd'hui possible d'estimer cette production de temps en termes de revenus qui pourraient être intégrés dans les comptes nationaux.

Les chercheurs du réseau des NTA spécialisés sur les questions de genre ont développé une méthodologie permettant de prendre en compte le temps de travail domestique dans le Système de Comptabilité Nationale (SCN). Cette méthodologie a débuté avec les travaux pionniers de Gretchen Donehower de l'Université de Berkeley en Californie. Elle permet de quantifier le travail domestique et de mieux appréhender la contribution des femmes à l'économie.

Cette nouvelle méthodologie devrait orienter les décideurs dans leur quête quotidienne d'instaurer une société d'égalité et de justice permettant aussi bien aux hommes et aux femmes, de développer pleinement toutes leurs capacités, d'influencer les processus de décision et d'y intégrer leurs préoccupations et expériences. Les femmes ont besoin de voir se réaliser leurs besoins pratiques et pouvoir concrétiser leurs préoccupations d'ordre stratégique. La précarité des conditions de vie, les discriminations dans l'accès et dans le contrôle des ressources, entre autres, marquent les réalités dans les zones urbaines et rurales et affectent particulièrement les femmes.

2.3.3 Déficit de cycle de vie de biens domestiques

Le déficit de cycle de vie de biens domestiques est la différence entre la consommation domestique et la production domestique. La production du ménage est estimée par le temps passé aux activités domestiques et de soins à la personne par les individus du ménage. La consommation est ensuite estimée à partir des déclarations des membres du ménage.

⁴ Les Enquêtes Emploi du Temps (EET) sont des enquêtes nationales qui ont pour objectif de collecter des données sur la manière dont les individus, au sein d'un ménage, utilisent et organisent leur temps. Les répondants remplissent pour cela un carnet d'activités qui détaille toutes les activités réalisées sur une (ou deux) journées. Le temps d'une journée de 24 heures est alloué à différentes activités. On distingue généralement 6 différents temps : le temps d'étude, le temps de travail, le temps de transport, le temps de loisir, le temps physiologique, et le temps domestique et parental. Chacune de ces grandes catégories pouvant être subdivisée plus précisément.

Les activités de production et de consommation domestiques sont décomposées en trois postes : care enfants (i), care adultes (ii) et autres productions domestiques (iii).

i) Soins aux enfants

Nous avons inclus dans la production domestique les tâches parentales, qui comprennent les soins aux enfants, mais aussi le suivi des devoirs et les jeux, ainsi que le temps de transport lié à l'accompagnement des enfants.

ii) Soins aux adultes

Pour les activités des soins à la personne, nous avons également inclus les soins aux adultes du ménage.

iii) Autres productions domestiques

Les activités domestiques sont prises au sens large, c'est-à-dire que sont incluses le « socle dur » (les activités de préparation des repas, le ménage, la vaisselle, le linge, les activités d'entretien de la maison telles que le nettoyage et les tâches administratives), mais aussi les activités dites parfois de semi-loisir (le jardinage et bricolage).

Le travail domestique représente un nombre d'heures de travail important qui « échappe » à l'évaluation de la production nationale (PIB). La contribution des tâches ménagères ferait augmenter le PIB national de manière considérable si elle était incluse dans les comptes nationaux.

En règle générale, deux approches différentes sont retenues pour évaluer la contribution du travail domestique au PIB national :

- La première approche consiste à évaluer chaque heure de travail ménager au prix d'achat, c'est-à-dire au prix qui serait acquitté si on devait acheter ces services sur le marché, par exemple au salaire horaire d'une heure de femme de ménage en comptant les cotisations de sécurité sociale. On parle alors de « coût de remplacement ». Ainsi, nous avons donné une valeur monétaire à la production et à la consommation domestiques en évaluant l'heure au SMIC horaire brut auquel on ajoute les charges sociales du SMIC acquittées par les employeurs des entreprises de plus de 20 salariés.
- La seconde approche repose sur l'hypothèse que chaque heure de travail domestique non rémunérée est évaluée par le « coût en temps » de la personne qui effectue ces tâches ménagères, ce qui revient à évaluer des travaux ménagers à leur salaire horaire marchand pour les personnes employées et à un salaire horaire potentiel (généralement prêté) pour les non-salariés. On parle ici de « coût d'opportunité ».

Ces deux approches permettent de donner une limite supérieure et une limite inférieure pour l'évaluation de la contribution des travaux ménagers non rémunérés au PIB national. Les deux ont des avantages et des inconvénients, qui ont été longuement discutés dans des études antérieures dans ce domaine (Prouteau et Wolff, 2004).

Une des limites de l'analyse est que seuls les transferts au sein d'un ménage sont pris en compte (les transferts inter-ménages ne sont pas comptabilisés). Par exemple, le temps passé par une personne à s'occuper d'un membre de la famille éloignée (qui ne vit pas dans le même ménage), n'est pas pris en compte.

Encadré 1 :**Médiation et concepts « public » et « privé » au sens de l'économie générationnelle**

Le but des comptes nationaux de transfert est de fournir une approche systématique et complète pour mesurer les flux économiques dans une perspective générationnelle. Ces flux économiques ne peuvent exister que parce que des institutions servent d'intermédiaires, de médiateurs, pour la réaffectation des ressources économiques d'un groupe d'âge à un autre. En Economie Générationnelle, on distingue généralement deux catégories de médiateurs :

- L'Etat et les collectivités locales qui servent de médiateurs pour les flux publics
- Les ménages, les familles, les ONG, les particuliers, etc., qui sont des médiateur pour les *flux privés*.

Le secteur public en tant médiateur assure principalement une fonction liée aux transferts d'une part. En effet, il prend des ressources d'un groupe d'âge (taxes/impôts) et réalloue ces ressources à un autre groupe d'âge. Par exemple, les gouvernements imposent le plus lourdement les personnes en âge de travailler et fournissent le plus grand soutien aux enfants et aux personnes âgées. D'autre part, il a une fonction liée aux actifs. Cette dernière consiste à emprunter auprès d'investisseurs pour le compte des contribuables, percevoir un revenu sur l'actif et payer des intérêts sur la dette.

Quant **au secteur privé**, ses fonctions liées aux transferts concernent les flux inter et intra ménages de biens, de capitaux, etc. Les fonctions liées aux actifs portent sur l'accumulation et la cession d'actifs ainsi que la perception de revenus provenant de ces actifs.



3 Principaux résultats et Analyses comparatives entre 2015 et 2019

Encadré 2 :

Le modèle JAV (Jeunes - Adultes - Vieux)

Le modèle JAV s'inspire de la théorie du cycle de vie développée par Ando et Modigliani (1954). Ils répartissent le cycle de vie en trois périodes sur lesquelles les individus connaissent des phases de dépendance et d'indépendance économique :

- à la jeunesse ils s'endettent ;
- à l'âge adulte ils épargnent pour leur retraite et remboursent la dette contractée à la jeunesse ;
- et à la vieillesse, ils désépargnent pour maintenir leur niveau de bien-être ou ils retombent dans la dépendance.

Il constitue le fondement des modèles à générations imbriquées, développés par Allais (1947) et Samuelson (1958) et par ricochet celui de la comptabilité générationnelle, développée par Auerbach, Kotlikoff (1987) qui, dans l'analyse de la soutenabilité de la dette publique, ont souligné l'existence d'irrémédiables dans les transferts entre générations. Ces dernières définies par Rawls (1971) comme « injustices chronologiques » mettent en exergue deux dilemmes entre les générations :

- le juste héritage qui matérialise le fait que les générations présentes ne peuvent modifier les décisions qui ont été prises en leur nom ;
- la juste créance qui renvoie au fait que, les générations présentes ne peuvent modifier le sort de leurs aînés.

Le modèle JAV résout le dilemme générationnel (justice et équité en termes de transferts : les transferts versés dans le passé sont-ils récupérés dans le présent ? les transferts versés aujourd'hui, seront-ils récupérés dans le futur ? Il permet ainsi de mesurer l'impact des politiques étatiques actuelles sur les générations futures. Appliquée à la méthode des comptes nationaux de transferts (NTA), le modèle JAV permet de suivre le comportement de consommation et de revenu du travail à chaque âge pour une population donnée. Il met en exergue le phénomène de dépendance économique et d'indépendance économique à travers le déficit de cycle de vie qui mesure la différence entre les structures de consommation et de revenu (Lee et Mason, 2003 ; Dramani, 2012 ; Dramani et al 2019), pour une population donnée. Cette différence est encore définie comme une demande sociale.

3.1 Profil de consommation

Dans le processus de la mesure du dividende démographique à travers la méthodologie des comptes nationaux de transfert (NTA), la consommation est scindée en trois catégories (Education, Santé et Autres). Cette section présente les résultats des profils de consommation du Bénin en 2019. Plus précisément, elle présente, en termes moyen et agrégé, le profil de consommation globale et sa désagrégation en composantes éducation, santé et autres par âge des individus et sur l'ensemble du cycle de vie, au Bénin en 2019.

3.1.1 Profil de consommation globale

3.1.1.1 Profil moyen de consommation globale

Au Bénin, les dépenses de consommation sont mesurées à travers 12 postes à savoir :

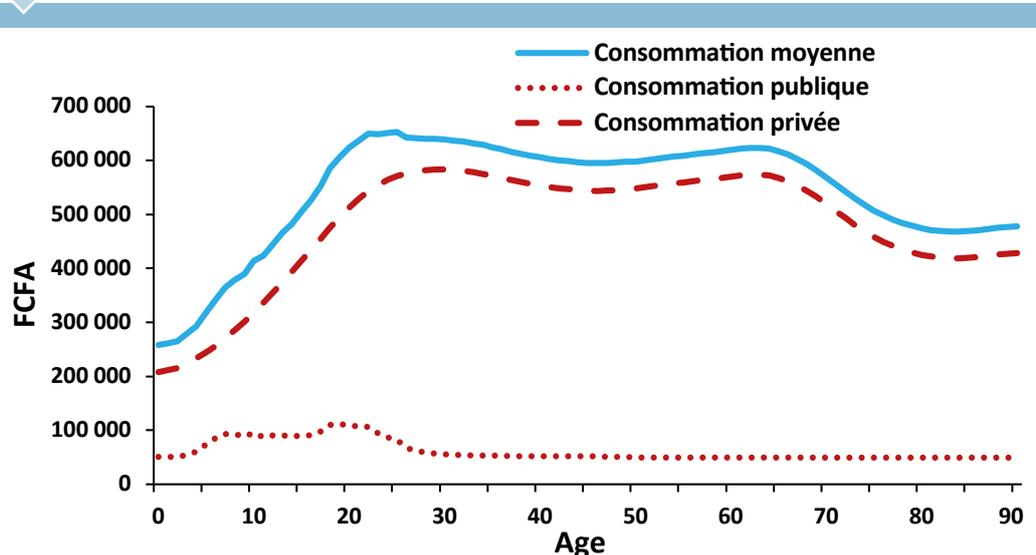
- Produits alimentaires et boissons non alcoolisées
- Boissons alcoolisées, Tabac et stupéfiants
- Articles d'habillement et chaussures
- Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles
- Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer
- Santé
- Transports
- Communication
- Loisirs et culture
- Enseignement
- Restaurants et Hôtels
- Biens et services divers.

Pour l'ensemble de ces 12 postes, l'Etat intervient principalement au niveau de l'Education (enseignement) et de la Santé. Par conséquent, le graphique ci-dessous révèle qu'en moyenne, les consommations privées font plus de 8 fois celles publiques. Le profil de consommation présente une allure fortement croissante à la jeunesse allant de 260 000 FCFA à plus 600 000 FCFA pour la tranche d'âge 0 – 22 ans. Cela témoigne une forte dépendance à la jeunesse et qui nécessite donc d'importants transferts pour prendre en charge leur niveau de consommation.

Au-delà de 22 ans, le profil de consommation présente une allure relativement baissière avec une forte baisse à partir de 60 ans correspondant à l'année d'admission à la retraite au Bénin. La baisse de la consommation à ces âges traduit une dégradation du bien-être et donc du phénomène « Vieillir Mal ». Ce phénomène est plus remarquable pour les individus de 60 ans et plus. La phase adulte, constituant le pivot sur le cycle de vie, est la principale source des transferts à l'endroit de la jeunesse et de la vieillesse. A ce stade, les personnes de cette catégorie consacrent moins de dépenses pour eux – mêmes, c'est ce qui explique la baisse observée entre 35 - 50 ans. Au-delà, principalement entre 50 – 65 ans, ces transferts diminuent considérablement due à une relative baisse liée à la charge de leurs descendants qui seraient en train de transiter vers la phase adulte.

Par ailleurs, le graphique ci-dessous montre également l'allure des profils publique et privé de consommation sur le cycle de vie. On note que la consommation privée domine de façon stochastique celle publique sur tout le cycle de vie. Alors qu'en moyenne, la valeur maximale de la consommation publique est environ 111 000 FCFA à l'âge de 21 ans. La consommation privée atteint environ 583 000 FCFA à l'âge de 30 ans. Donc en moyenne, le niveau de consommation est essentiellement pris en charge par les ménages béninois.

Graphique 3.1 : Profil moyen de consommation globale

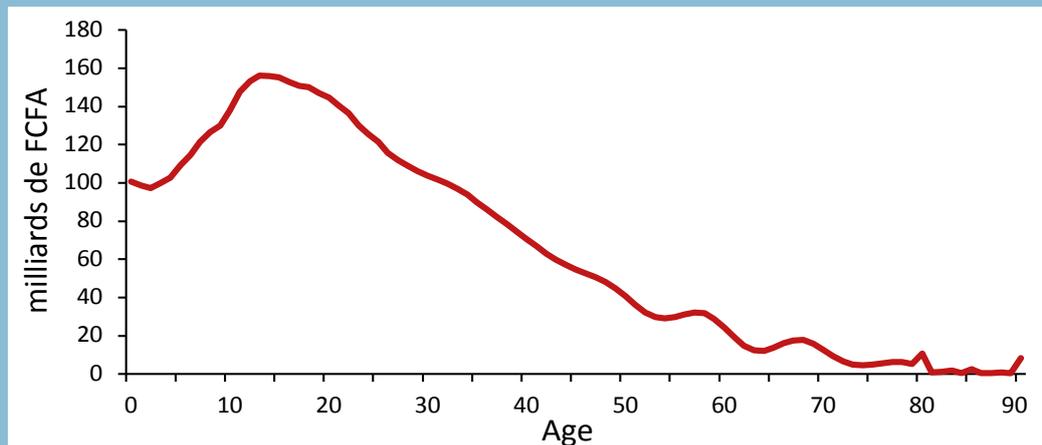


Source : Equipe Nationale et CREG, 2021

3.1.1.2 Profil agrégé de consommation globale

La figure ci-dessous retrace l'évolution du profil agrégé de la consommation. A l'échelle nationale, les dépenses de consommation sont d'environ 100 milliards de FCFA à la naissance. Ce montant croît de façon exponentielle pour atteindre environ 156 milliards de FCFA à l'âge de 14 ans. Cela renforce le caractère jeune de la population béninoise. La figure révèle que la consommation diminue avec l'âge au-delà de 14 ans. Cette allure du profil agrégé de consommation est influencée par la structure de la population béninoise.

Graphique 3.2 : Profil agrégé de consommation globale



Source : Equipe Nationale et CREG, 2021

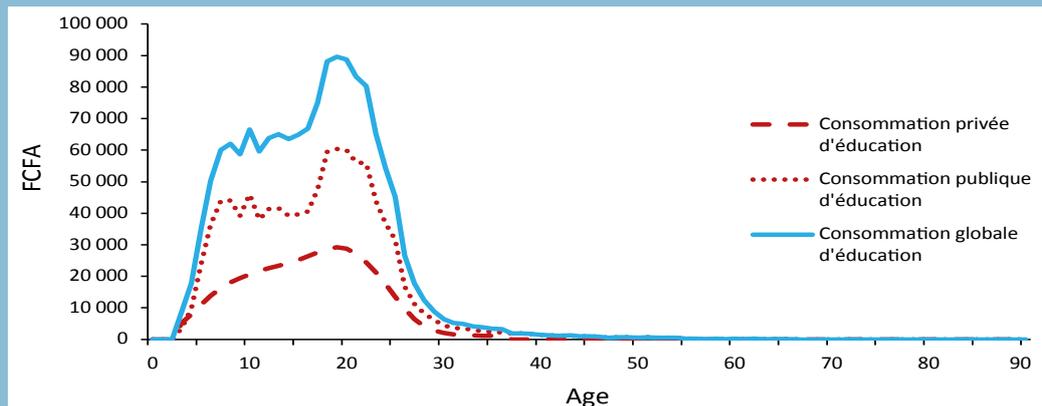
3.1.2 Profil de consommation d'éducation

Deux types de profils de consommation en éducation sont exposés dans cette sous-section. Il s'agit du profil moyen de consommation en éducation qui concerne les individus selon leur groupe d'âge et du profil agrégé de consommation en éducation qui prend en compte l'ensemble de la population

3.1.2.1 Profil moyen de consommation en éducation

Le graphique ci-dessous montre que, sur tout le cycle de vie en 2019, l'Éducation est prioritairement financée par le secteur public. En effet, on note une dominance stochastique des dépenses publiques de consommation en éducation sur celles privées sur tout le cycle de vie au Bénin en 2019. A titre d'illustration, alors que le secteur public contribue à hauteur de 45 951 FCFA et 59 985 FCFA en moyenne pour les individus de 10 ans et 20 ans respectivement, la contribution des ménages à la consommation d'éducation s'élève en moyenne à 20 658 FCFA et 28 735 FCFA pour les mêmes âges respectivement. En termes de contribution, le secteur public supporte 67 % de la consommation totale moyenne en éducation sur le cycle de vie.

Graphique 3.3 : Profil moyenne de consommation en éducation



Source : Equipe Nationale et CREG, 2021

Au cycle primaire⁵, les dépenses publiques de consommation en éducation varient entre 36 276 FCFA et 38 013 FCFA en moyenne par individu tandis que dans les ménages, les dépenses de consommation sont comprises entre 13 884 FCFA et 21 650 FCA en moyenne par individu.

Cette grande différence pourrait être due aux différentes politiques sociales du Gouvernement telles que la gratuité des écoles primaires publiques, la mesure des cantines scolaires et la mise à disposition des kits scolaires.

Au cycle secondaire⁶, les ménages dépensent en moyenne par individu une somme qui varie entre 22 546 FCFA et 28 672 FCFA tandis qu'au niveau du public, les dépenses moyennes par individu oscillent entre 39 233 FCFA et 59 415 FCFA. Cette variation pourrait être expliquée par la gratuité du premier cycle secondaire pour les filles et l'octroi de bourses pour les lycées techniques.

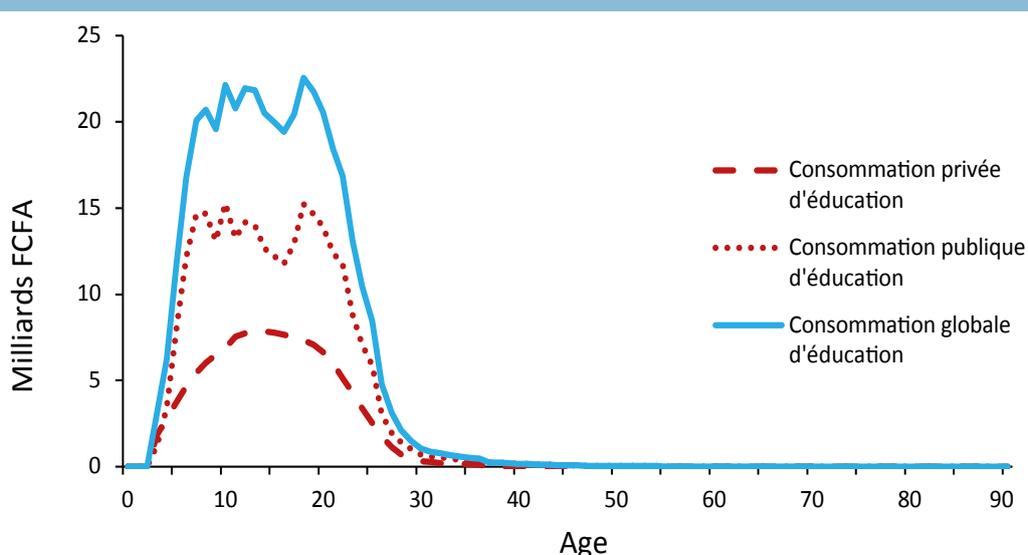
Par ailleurs, il est constaté qu'au niveau des jeunes ayant un âge compris entre 15 et 24 ans, les dépenses moyennes de consommation sont plus importantes comparativement aux tranches d'âge avec un pic à l'âge de 19 ans pour un montant de 89 590 FCFA. Ce constat pourrait être justifié par le fait que les dépenses moyennes d'éducation par individu sont plus élevées dans l'enseignement.

3.1.2.2 Profil agrégé de consommation en éducation

Le profil ci-dessous retrace le niveau agrégé de la consommation pour l'ensemble des individus sur le cycle de vie. Sur le plan national, les dépenses globales de consommation en éducation atteignent environ 22 milliards FCFA et sont principalement portées par le secteur public. En d'autres termes, l'Etat investit plus dans l'Education de ses citoyens. Le graphique ci-dessous montre un investissement non négligeable avoisinant 15 milliards FCFA en faveur de l'éducation des enfants âgés de 10 ans en 2019 contre 7 milliards FCFA pour les ménages.

Néanmoins, il est constaté que les dépenses baissent progressivement aussi bien au niveau public que privé à partir de 14 ans. Ceci s'expliquerait d'une part par les taux d'abandon considérables au niveau du secondaire et d'autre part, par les faibles taux de transition entre les deux niveaux du secondaire (cycle 1 et 2) et le niveau supérieur engendrant un effectif important au secondaire et un faible effectif comparatif au niveau du supérieur. Au-delà de 30 ans, le faible effectif des individus encore dans le système éducatif explique la baisse drastique des dépenses globales de consommation d'éducation.

Graphique 3.4 : Profil agrégés de consommation en éducation



Source : Equipe Nationale et CREG, 2021

⁵ 6 – 11 ans

⁶ 12 – 18 ans

3.1.3 Profil de consommation en santé

Le profil de consommation de santé est subdivisé en deux profils à savoir : le profil moyen et le profil agrégé.

3.1.3.1 Profil moyen de consommation en santé

De l'analyse du graphique ci-après, il ressort trois faits majeurs :

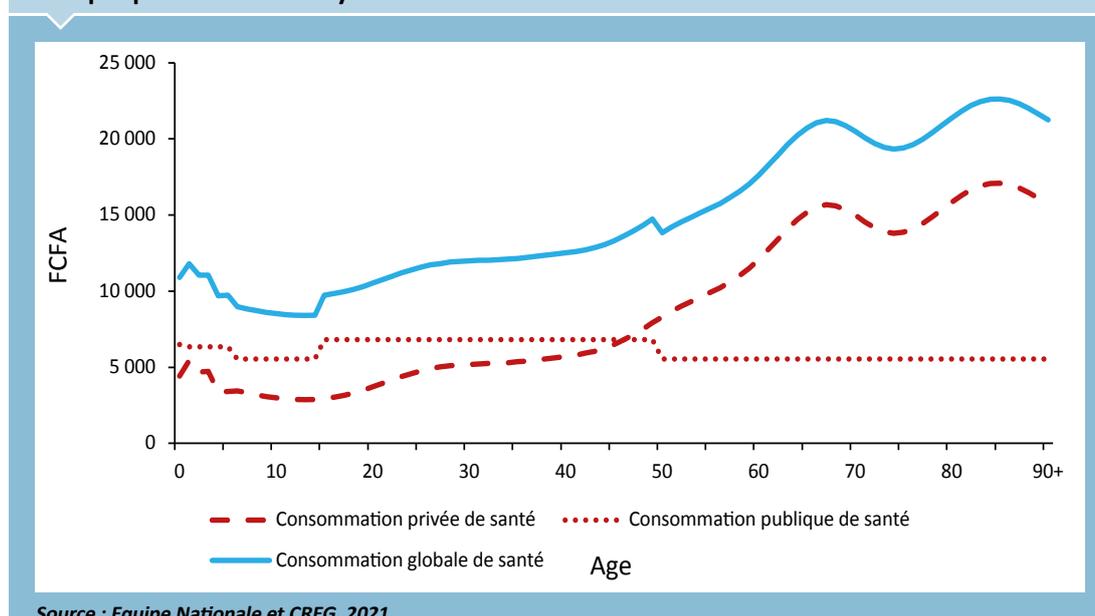
- (i) conformément à la théorie en la matière, les dépenses moyennes de santé évoluent avec l'âge au Bénin en 2019. Etant d'environ 11 000 FCFA à la naissance, celles-ci ont atteint les valeurs maximales de 22 000 FCFA à des âges avancés. Toutefois, ces montants restent relativement faibles au regard des coûts de prise en charge élevés des maladies des personnes âgées ;
- (ii) la contribution de l'Etat à la consommation en santé des Béninois est relativement fixe à la baisse avec une légère variation pour les enfants et les femmes en âge de procréer. Cela est le résultat de la mise en œuvre des programmes spécifiques au profit des enfants et des femmes en âge de procréer. La contribution maximale de l'Etat avoisine 6 810 FCFA contre celle des ménages qui est estimée à environ 17 089 FCFA ;
- (iii) L'Etat s'intéresse plus à la santé des enfants et des jeunes alors que la famille participe plus à la prise en charge de la santé des personnes adultes et seniors à partir de 47 ans. En effet, alors que les dépenses publiques de santé sont supérieures à celles privées jusqu'à 47 ans, on note une inversion de la tendance. Le faible niveau des dépenses publiques de santé aux âges avancés pose un problème de manque ou d'inefficacité des programmes de protection sociale des personnes âgées au Bénin.

De façon spécifique, la contribution de l'Etat à la consommation de santé est en moyenne de 6 500 FCFA pour les individus de 0 à 5 ans, 5 536 FCFA pour les 7-14 ans, 6 810 FCFA pour les individus âgés de 15 à 49 ans et de 5 536 FCFA pour les plus de 51 ans.

En ce qui concerne la consommation moyenne privée par individu, elle connaît trois variations majeures à savoir : une augmentation sensible pour les individus de 0 à 1 an, et de 14 ans et plus puis une baisse entre 1 et 14 ans.

De façon globale, la consommation en santé a augmenté entre 0 et 1 an (10 880 et 11 801 FCFA). La même tendance est observée de 14 ans jusqu'à la fin du cycle de vie allant de 8 419 FCFA à 21 144 FCFA à 68 ans. En revanche, elle a chuté entre 1 an et 14 ans (11 801 à 8 419 FCFA).

Graphique 3.5 : Profil moyen de consommation en santé

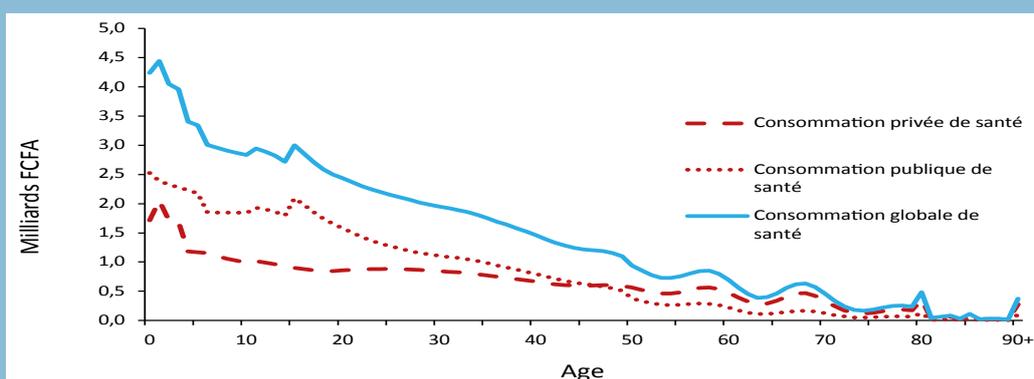


Source : Equipe Nationale et CREG, 2021

3.1.3.1 Profil agrégé de consommation en santé

Au niveau agrégé, le profil de consommation en santé montre que la santé est financée surtout dans la phase de 0 à 47 ans par le secteur public. De façon globale, les plus grands montants alloués (entre 3 et 4,5 milliards) pour les dépenses de santé concernent la tranche d'âge 0 – 5 ans. Ces montants sont en partie supportés par le Gouvernement (60 %). Ce niveau de financement est dû aux différents programmes mis en œuvre dans le secteur de la santé. A partir de 49 ans, les dépenses de consommation privée en santé deviennent importantes par rapport aux dépenses de consommation publique en santé. Il est visible qu'à partir de 50 ans où l'homme est plus vulnérable aux maladies dont les coûts de prise en charge sont les plus élevés, la consommation en santé suit une tendance baissière et est supportée en priorité par le privé. Entre 0 et 50 ans, la consommation en santé est passée de 4,2 milliards FCFA à 0,938 milliard FCFA.

Graphique 3.6 : Profil agrégé de consommation en santé



Source : Equipe Nationale et CREG, 2021

3.1.4 Profil des autres consommations

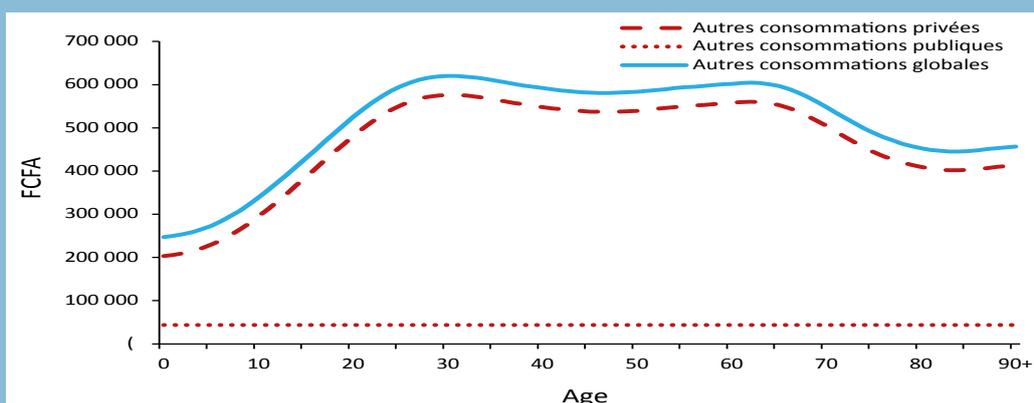
Les dépenses hors éducation et santé effectuées par l'Etat et les ménages au profit de chaque individu d'une tranche d'âge donnée représentent le profil des autres consommations.

3.1.4.1 Profil moyen des autres consommations

Sur le cycle de vie, le montant des autres consommations globales varie de 247 340 FCFA à la naissance à 453 103 FCFA à l'âge de 80 ans et plus. Le montant des autres consommations atteint les valeurs élevées de 620 086 FCFA et de 603 497 FCFA aux âges de 30 et 63 ans respectivement. L'allure de la courbe des autres consommations globales est similaire à celles des autres consommations privées. En d'autres termes, les autres consommations sont essentiellement effectuées par les ménages.

En ce qui concerne les autres consommations publiques, le profil montre qu'en moyenne l'Etat dépense environ 44 000 FCFA par individu et ce, sur tout le cycle de vie.

Graphique 3.7 : Profil moyen des autres consommations



Source : Equipe Nationale et CREG, 2021

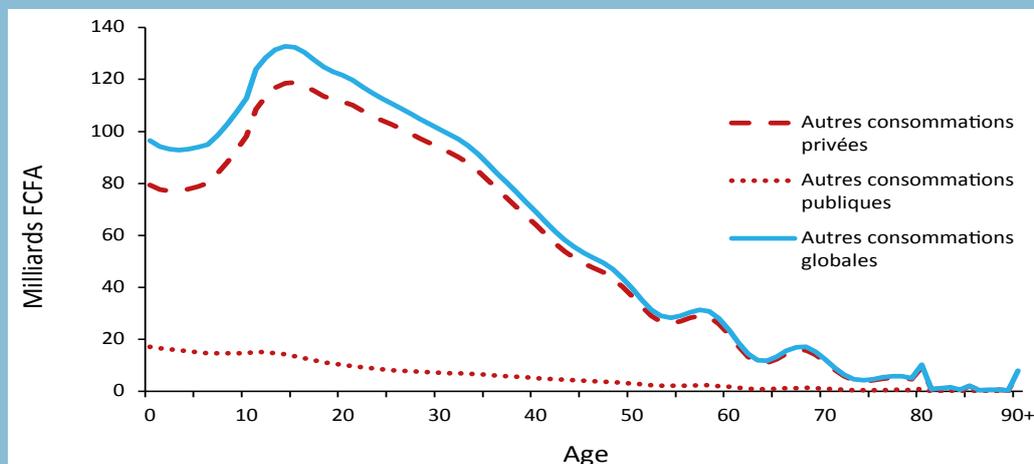
3.1.4.2 Profil agrégé des autres consommations

Au niveau national, les autres consommations privées sont plus importantes pour la tranche d'âge 0 – 30 ans avec un pic à l'âge de 15 ans. En effet, elles ont connu une augmentation progressive de 79,328 milliards FCFA pour les nouveaux nés à 118,834 milliards FCFA à l'âge de 15 ans avant de baisser à 93,698 milliards FCFA à l'âge de 30 ans. Cette tendance baissière s'est poursuivie sur le reste du cycle de vie.

Le poids des autres consommations privées chez les enfants et les jeunes peut s'expliquer par le fait qu'ils sont majoritairement représentés dans la population. Leur forte consommation montre l'existence des transferts intergénérationnels car bon nombre d'entre eux ne disposent pas d'un revenu.

Cependant, les autres consommations publiques décroissent progressivement avec l'âge. En effet, cette dépense est passée de 17,099 milliards à la naissance à moins d'un milliard à 65 ans et plus. Cette tendance peut être traduite par la structure de la population.

Graphique 3.8 : Profil agrégé des autres consommations



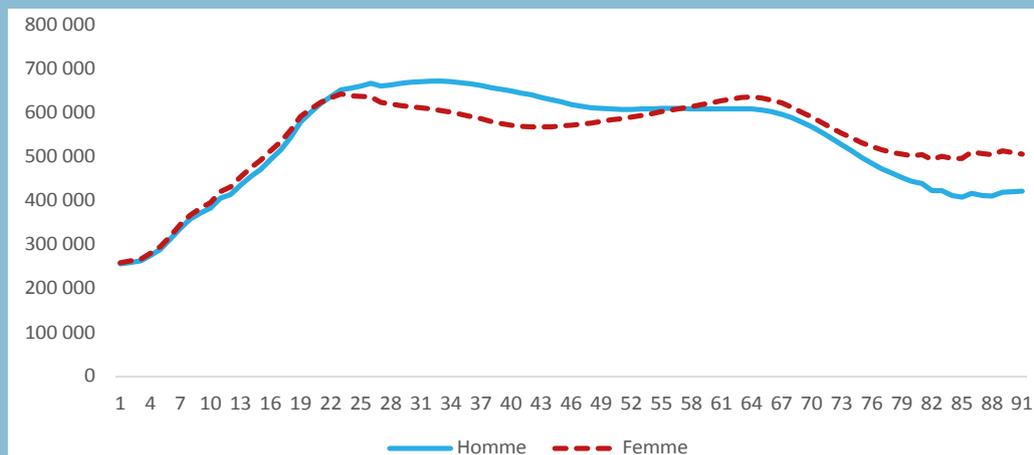
Source : Equipe Nationale et CREG, 2021

3.1.5 Profil de consommation selon le sexe en 2019

3.1.5.1 Profil moyen de consommation selon le sexe en 2019

De la naissance à l'âge de 21 ans en 2019, le niveau de consommation est resté presque inchangé entre les deux sexes et variant entre 228 356 FCFA et 650 788 FCFA. Entre 23 ans et 56 ans, les hommes ont consommé plus que les femmes tandis qu'au-delà de 56 ans, la tendance est inversée.

Graphique 3.9 : Profil moyen de consommation selon le sexe en 2019

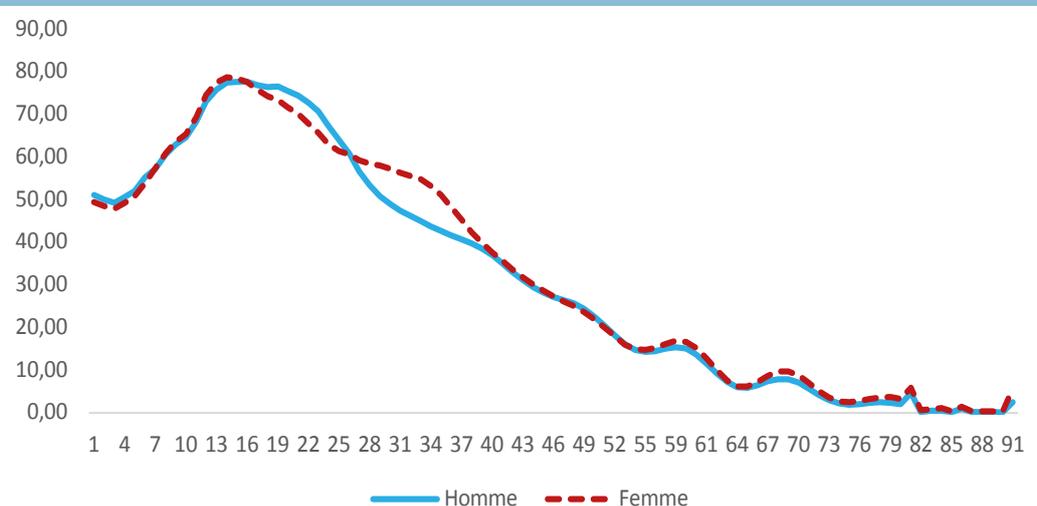


Source : Equipe Nationale et CREG, 2021

3.1.5.2 Profil agrégé de consommation selon le sexe en 2019

De façon agrégée, le niveau de consommation est pratiquement le même pour les deux sexes de la naissance à l'âge de 15 ans d'une part ; d'autre part, le même constat est fait à partir de 40 ans.

Graphique 3.10 : Profil agrégé de consommation selon le sexe en 2019



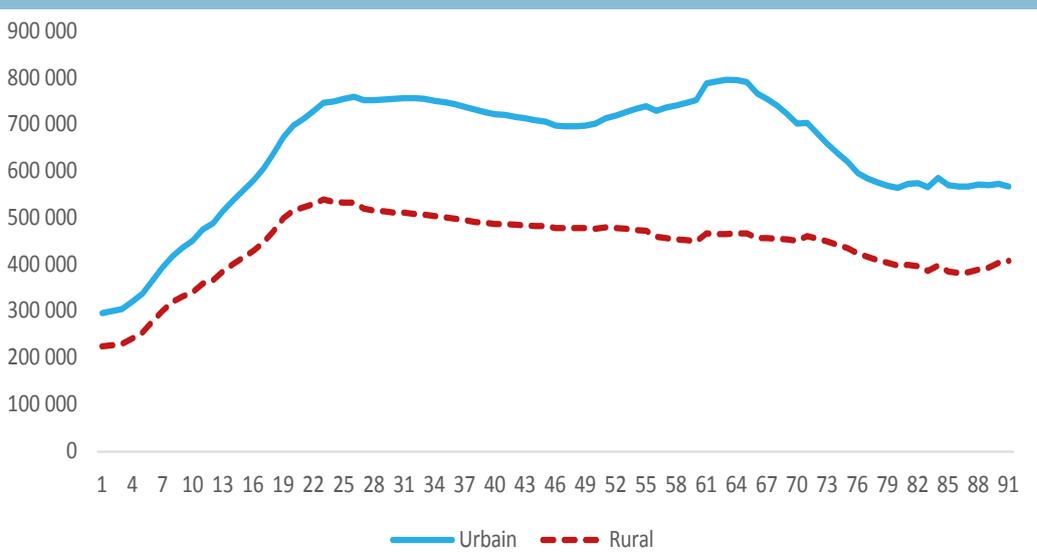
Source : Equipe Nationale et CREG, 2021

3.1.6 Profil de consommation selon le milieu de résidence

3.1.6.1 Profil moyen de consommation selon le milieu de résidence

Le graphique ci-dessus révèle le niveau moyen de consommation selon le milieu de résidence. En effet, sur tout le cycle de vie, les individus consomment davantage en milieu urbain qu'en milieu rural. Ceci s'expliquerait par le fait que les milieux urbains favorisent un environnement propice à la consommation comparativement au milieu rural.

Graphique 3.11 : Profil moyen de consommation selon le milieu de résidence en 2019

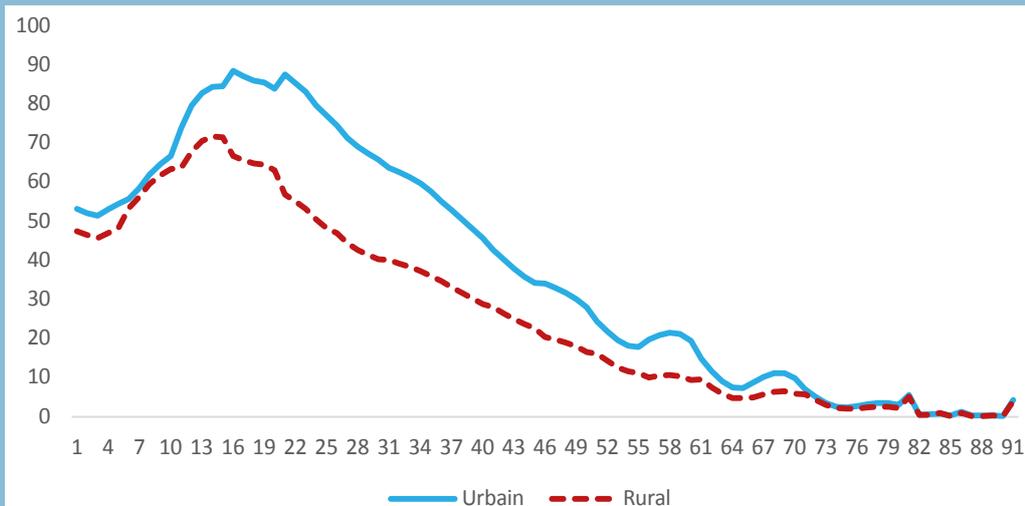


Source : Equipe Nationale et CREG, 2021

3.1.6.2 Profil agrégé de consommation selon le milieu de résidence en 2019

De façon agrégée, la consommation suit une tendance baissière avec une dominance stochastique en milieu urbain. Cependant, le niveau de consommation se confond vers la fin du cycle du fait de la structure de la population.

Graphique 3.12 : Profil agrégé selon le milieu de résidence en 2019



Source : Equipe Nationale et CREG, 2021

3.1.7 Comparaison de la consommation avec quelques pays de la sous-région (Benchmark)

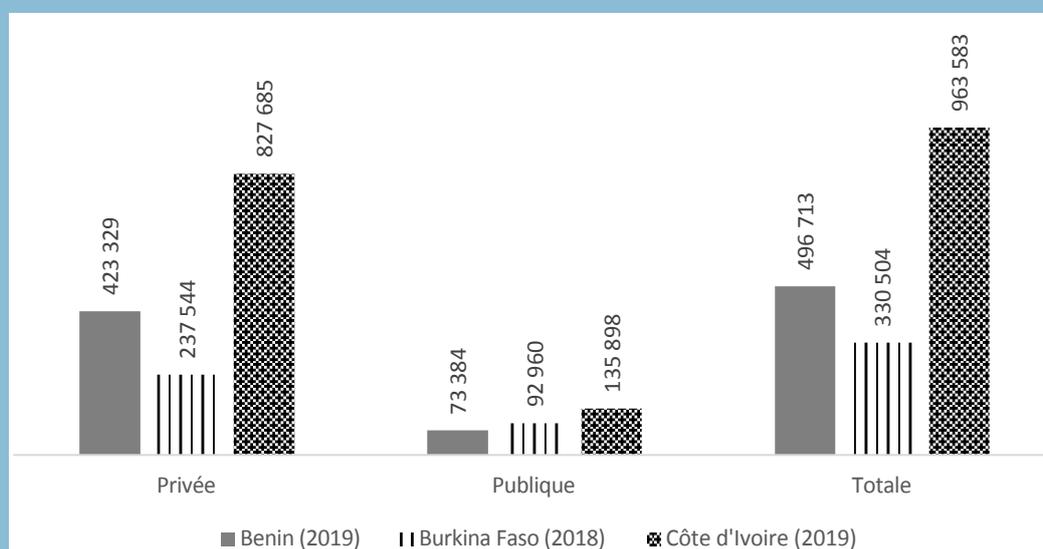
3.1.7.1 Benchmark pour la consommation moyenne

Le profil pays est un outil fondamental rédigé dans l'ensemble des pays couverts par le projet SWEDD. En outre, la plupart des indicateurs utilisés dans le cadre de la rédaction dudit document sont calculés à partir des méthodologies harmonisées dans la sous-région. A cet effet, il convient de comparer le profil de consommation du Bénin par rapport à d'autres pays de la sous-région. La figure ci-dessus retrace le niveau moyen de consommation pour le Bénin, le Burkina Faso et pour la Côte d'Ivoire.

Il ressort que les ménages béninois dépensent, par individu, presque le double du montant que les ménages burkinabés consacrent par individu. Cependant, le montant que les ménages béninois allouent à la consommation par individu constitue presque la moitié pour ceux de la Côte d'Ivoire.

Comparativement au Burkina Faso et à la Côte d'Ivoire, le Gouvernement consacre moins de dépenses à la consommation.

Graphique 3.13 : Comparaison de la consommation moyenne entre le Bénin, le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire

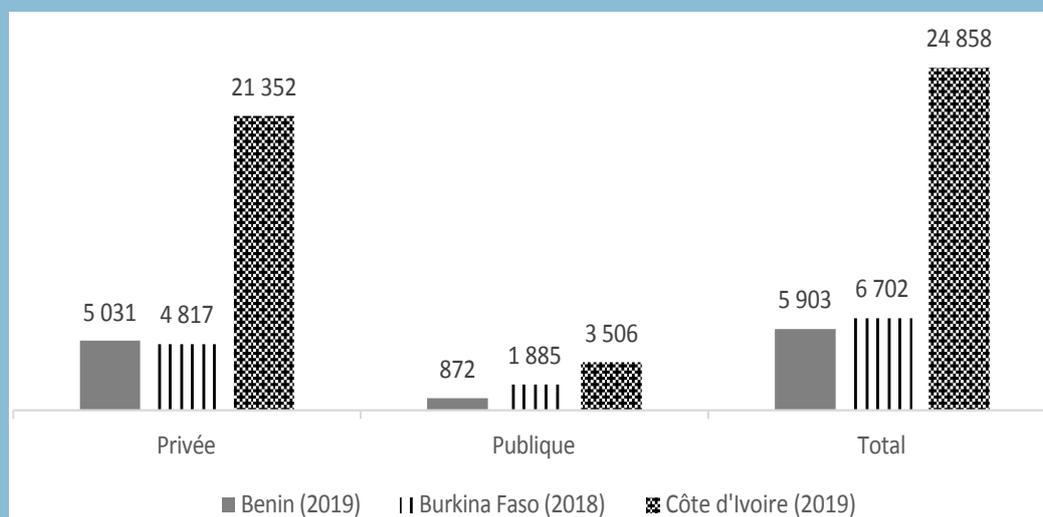


Source : Equipe Nationale et CREG, 2021

3.1.7.2 Benchmark pour la consommation agrégée

De manière agrégée, la consommation totale de la Côte d'Ivoire (24 858 milliards FCFA) est largement supérieure à celle du Burkina Faso (6 702 milliards FCFA) et du Bénin (5 903 milliards FCFA). Quelque soit le pays, la consommation agrégée privée est plus importante que la consommation agrégée publique (confère graphique 3.14).

Graphique 3.14 : Comparaison de la consommation agrégée entre le Bénin, le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire



Source : Equipe Nationale et CREG, 2021

3.1.8 Implication de politique ciblée

3.1.8.1 Sur le plan de l'Éducation

- Renforcer des politiques et programmes en faveur de la planification responsable des naissances au niveau des ménages ;
- Renforcer les compétences de vie au niveau de filles et jeunes garçons y compris les futurs maris et maris jeunes ; «Promouvoir l'éducation scolaire en santé sexuelle» ;
- Investir dans la disponibilité des services de PF (produits contraceptifs et plateformes techniques de qualité et accessibles ;
- Dialoguer et faire des plaidoyer auprès des leaders/décideurs pour réduire les normes sociales défavorables à l'autonomisation des filles/femmes ;
- Réorienter les politiques pour mieux impacter le profil de consommation en santé.

3.1.8.2 Sur le plan de la Santé

- Renforcer des politiques et programmes en faveur de la planification responsable des naissances au niveau des ménages ;
- Renforcer les compétences de vie au niveau de filles et jeunes garçons y compris les futurs maris et maris jeunes ;
- Promouvoir l'éducation scolaire en santé sexuelle ;
- Investir dans la disponibilité des services de PF (produits contraceptifs et plateformes techniques de qualité et accessibles ;
- Dialoguer et faire des plaidoyer auprès des leaders/décideurs pour réduire les normes sociales défavorables à l'autonomisation des filles/femmes ;
- Réorienter les politiques pour mieux impacter le profil de consommation en santé.

3.2 Profil de revenu du travail

Cette sous-section s'intéresse à l'évolution du revenu du travail sur le cycle de vie au Bénin en 2019. Elle analyse spécifiquement l'évolution des revenus du travail salariés et de l'auto-emploi au niveau moyen et agrégé sur le cycle de vie.

3.2.1 Profil moyen et agrégé de revenu du travail

Le profil moyen présente l'allure du revenu du travail des individus en moyenne d'âge sur le cycle de vie. Quant au profil agrégé, il représente le revenu du travail des individus à l'échelle nationale sur tout le cycle de vie.

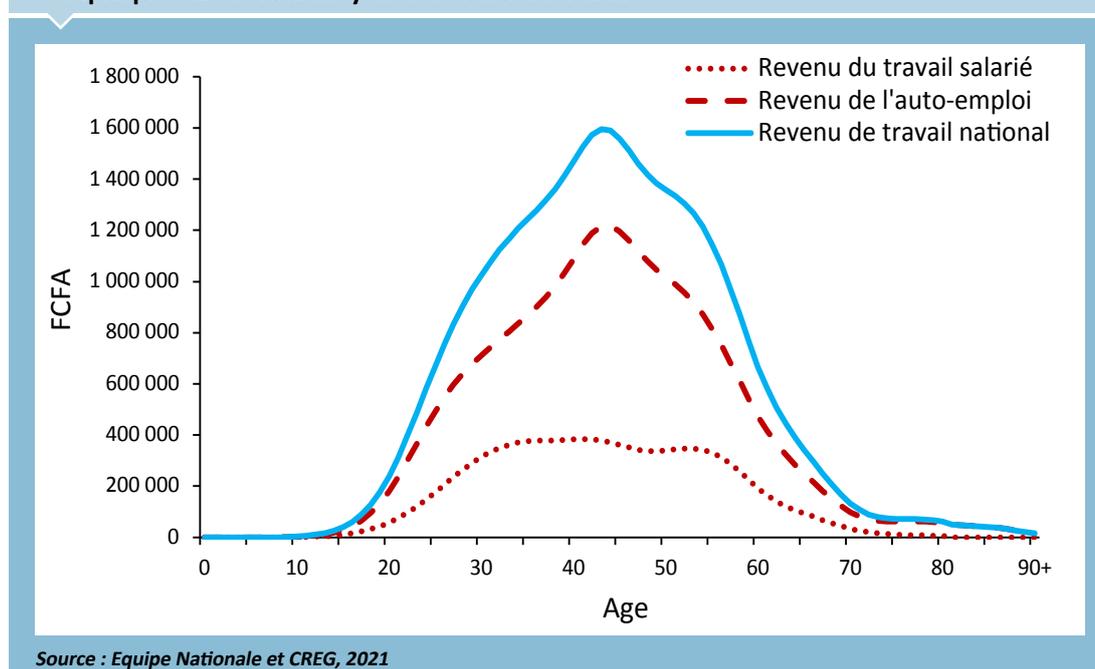
3.2.1.1 Profil moyen de revenu du travail

Le graphique 3.15 montre l'évolution des profils de revenu du travail salarié et de l'auto-emploi en 2019. De l'analyse, il ressort que déjà à l'âge de 10 ans, les individus dégagent un revenu du travail d'une valeur de 2 104 FCFA. Le revenu du travail national croît de façon exponentielle pour atteindre son niveau maximal de 1 595 242 FCFA à l'âge de 44 ans. Au-delà de cet âge, le revenu du travail national décroît drastiquement et tend vers zéro à des âges avancés. En moyenne, les individus de la tranche d'âge 35-55 ans détiennent les revenus les plus élevés variant entre 1 206 954 FCFA et 1 595 242 FCFA détenus par les individus d'âge 44 ans. L'apparition précoce de revenu chez les individus âgés de 10 ans témoigne de la persistance du travail des enfants. Les individus âgés de 60 ans et plus (les retraités) dégagent un revenu du travail moyen qui varie de 800 000 FCFA à 0 FCFA.

L'allure de la courbe du revenu de l'auto-emploi est quasi similaire à l'allure de la courbe du revenu du travail national. A partir de 9 ans, les individus dégagent un revenu de l'auto-emploi moyen de 1 445 FCFA. La valeur maximale (1 217 674 FCFA) de revenu de l'auto-emploi est observée chez les individus de 44 ans. Ce revenu décroît brusquement au-delà de 44 ans pour tendre vers zéro à 70 ans et plus. La forme en cloche du profil du revenu de l'auto-emploi et du revenu national traduit la présence de forte inégalité dans la répartition de revenu du travail au Bénin.

Cependant, le profil du revenu du travail salarié présente une allure relativement aplatie entre 30 et 55 ans. Cela témoigne d'une répartition relativement égalitaire des salaires aussi bien dans les administrations publiques que dans les entreprises privées. Comparativement au revenu de l'auto-emploi, la valeur maximale du revenu du travail salarié est très faible et tourne autour de 400 000 FCFA. En d'autres termes, le revenu du travail au Bénin est essentiellement porté par le travail des indépendants. Tout comme le revenu de l'auto-emploi, le revenu du travail salarié s'observe également à de bas âges et même au-delà de l'âge d'admission légal à la retraite.

Graphique 3.15 : Profil moyen du revenu du travail



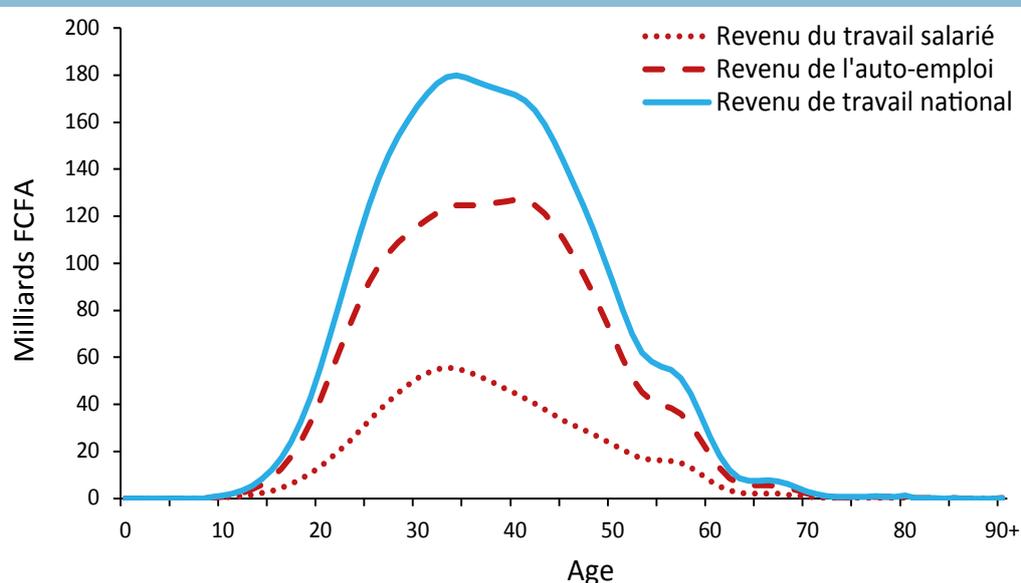
3.2.1.2 Profil agrégé de revenu du travail

Ce graphique ressort le profil du revenu du travail au niveau agrégé. À l'âge du profil moyen du revenu du travail, le profil agrégé est caractérisé par un revenu du travail observé déjà à l'âge de 10 ans avec un montant de 1 Milliards FCFA. Ce revenu du travail national connaît une évolution croissante avec l'âge pour atteindre son maximum (180 Milliards FCFA) à l'âge de 35 ans. Cela témoigne de la prédominance de la population jeune dans le travail salarié au Bénin. À partir de 35 ans, le revenu décroît progressivement pour se stabiliser à 1 milliard pour la tranche d'âge 72 ans et plus.

Concernant le profil agrégé du revenu de l'auto-emploi, l'allure de la courbe est relativement semblable à celle du revenu du travail national. En effet, le revenu de l'auto-emploi passe de 219 Millions FCFA à 127 Milliards FCFA (valeur maximale) entre 9 ans et 40 ans. Allant de ce pic, le revenu de l'auto-emploi va progressivement baisser jusqu'à moins d'un Milliard pour les 70 ans et plus.

Comparé au revenu de l'auto-emploi, le revenu du travail salarié reste relativement faible tout au long du cycle de vie avec une valeur maximale de 56 Milliards à l'âge de 33 ans.

Graphique 3.16 : Profil agrégé du revenu du travail



Source : Equipe Nationale et CREG, 2021

3.2.2 Profil de revenu du travail selon le sexe

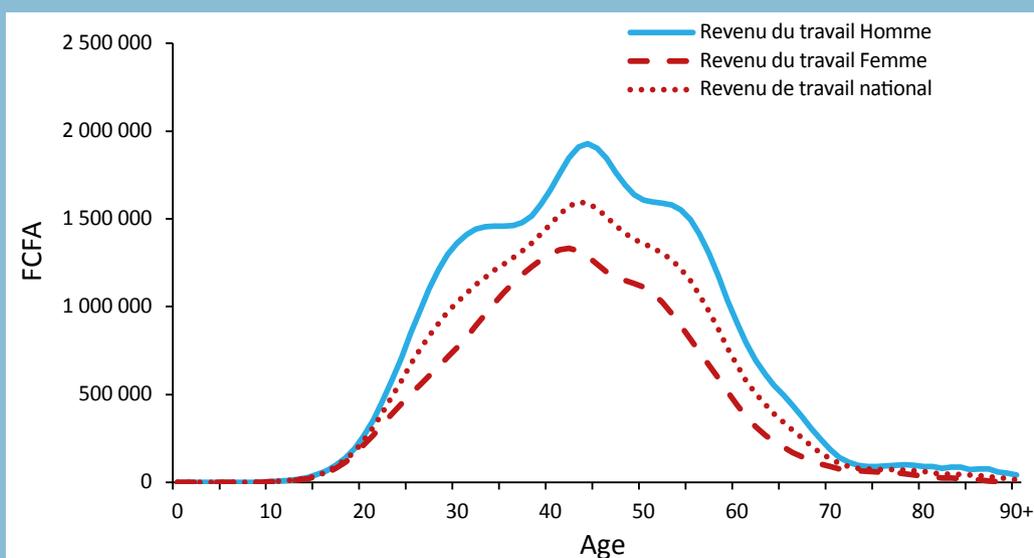
Le profil selon le sexe traduit l'évolution du revenu du travail chez les hommes et chez les femmes sur tout le cycle de vie. De façon spécifique, il présente le revenu du travail salarié et d'auto-emploi dégagé par les hommes et les femmes sur le cycle de vie

3.2.2.1 Profil moyen de revenu du travail selon le sexe

En moyenne, le profil de revenu du travail au Bénin présente une allure en forme de cloche variant entre 2 104 FCFA à 10 ans et 1 595 242 FCFA à 44 ans. Durant tout le cycle de vie, le niveau de revenu du travail des hommes est supérieur à celui des femmes avec des valeurs maximales de 1 928 343 FCFA pour les hommes (44 ans) et de 1 332 436 FCFA pour les femmes (42 ans). En moyenne, les inégalités de revenu du travail entre les hommes et les femmes sont remarquées sur tout le cycle de vie avec un gap maximal de 643 231 FCFA observé à l'âge de 44 ans.

Toutefois, malgré l'importance de cet écart de revenu du travail entre les 2 sexes, on note la relative importante participation des femmes au marché du travail. En effet, en moyenne, autour de 25 ans les femmes dégagent un revenu de travail moyen d'environ 500 000 FCFA. Jusqu'à l'âge de 59 ans, le revenu du travail moyen des femmes demeure relativement élevé autour de 515 000 FCFA.

Graphique 3.17 : Profil moyen du revenu du travail selon le sexe



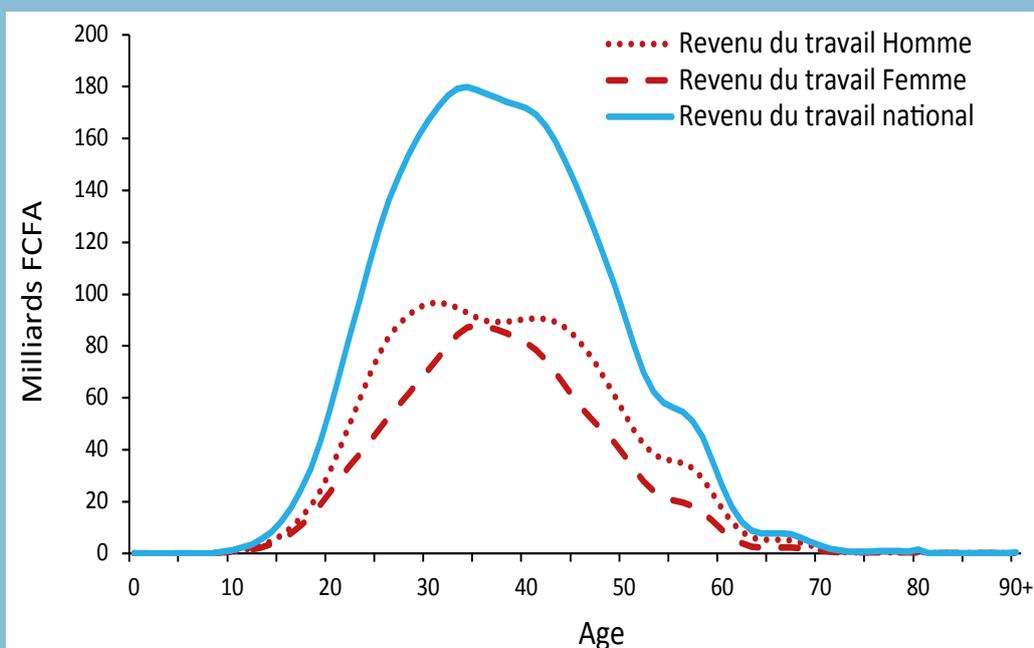
Source : Equipe Nationale et CREG, 2021

3.2.2.2 Profil agrégé de revenu du travail selon le sexe

De manière globale, le revenu du travail agrégé des femmes est toujours inférieur à celui des hommes même si cet écart est moindre surtout à la tranche d'âge 35-38 ans. Les valeurs maximales sont observées plus tôt chez les hommes avec 96,75 Milliards FCFA à l'âge de 31 ans contre 87,89 Milliards FCFA à l'âge de 35 ans chez les femmes.

Le transfert intra-ménage des ressources financières entre homme et femme expliquerait la baisse du revenu du travail observé à l'âge 30-40 ans chez les hommes.

Graphique 3.18 : Profil agrégé du revenu du travail selon le sexe



Source : Equipe Nationale et CREG, 2021

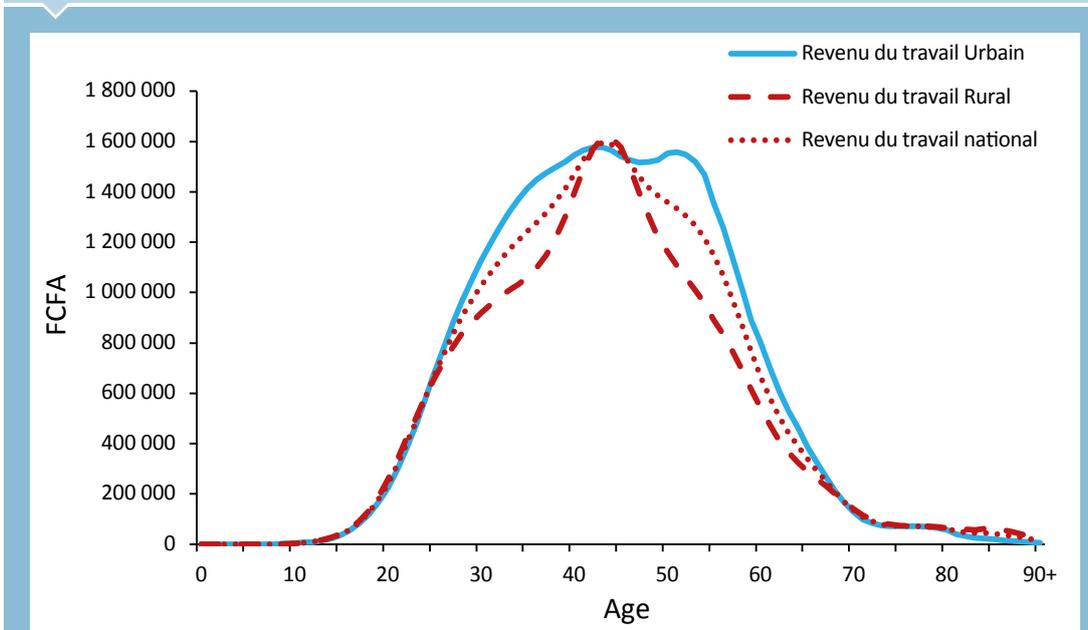
3.2.3 Profil de revenu du travail selon le milieu de résidence

Le profil selon le milieu de résidence représente l'évolution du revenu du travail en milieu urbain et en milieu rural sur tout le cycle de vie. Spécifiquement, il ressort le revenu du travail salarié et d'auto-emploi déagré en zone urbaine et en zone rurale sur le cycle de vie.

3.2.3.1 Profil moyen de revenu du travail selon le milieu de résidence

Globalement, le revenu du travail en milieu urbain est supérieur au revenu du travail en milieu rural. Cependant, dans les tranches d'âge 10-25 ans, 44-46 ans et 70 ans et plus, il est observé un revenu du travail rural légèrement supérieur au revenu du travail urbain. Les valeurs maximales des revenus de travail sont respectivement de 1 615 724 (à 44 ans) en milieu rural et 1 573 393 (à 42 ans) en milieu urbain.

Graphique 3.19 : Profil moyen du revenu du travail selon le milieu de résidence

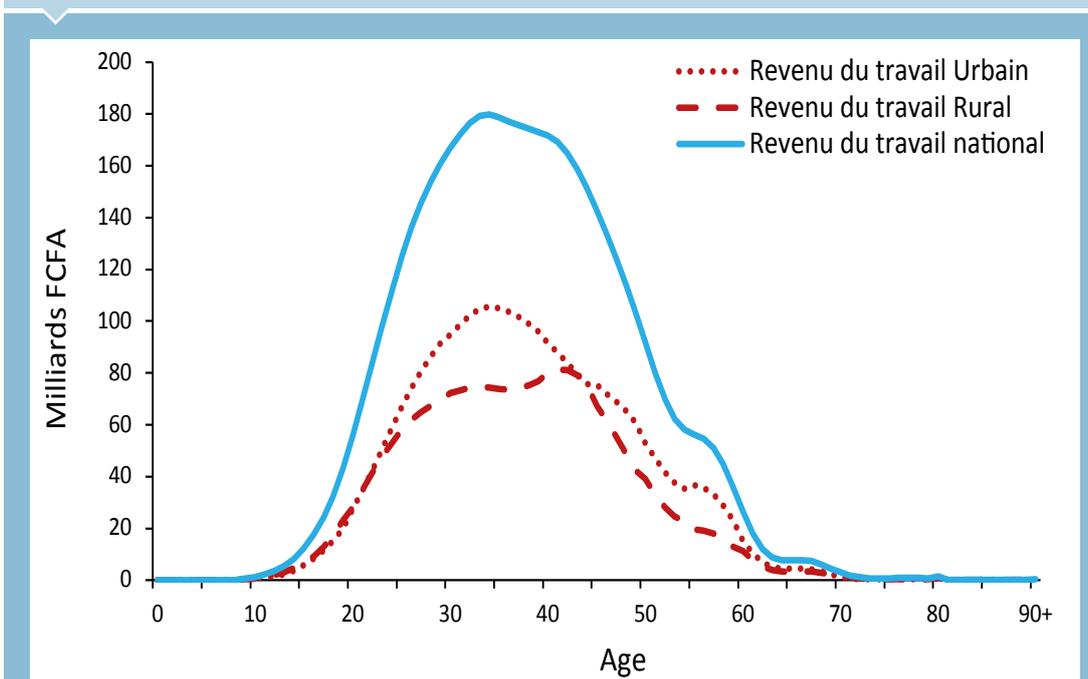


Source : Equipe Nationale et CREG, 2021

3.2.3.2 Profil agrégé de revenu du travail selon le milieu de résidence

De manière agrégée, le revenu du travail en milieu urbain est supérieur à celui en milieu rural durant presque tout le cycle de vie. Le pic de revenu du travail est atteint plus tôt (34 ans) en milieu urbain avec 105,62 Milliards qu'en milieu rural (41 ans) avec 81,27 Milliards.

Graphique 3.20 : Profil agrégé du revenu du travail selon le milieu de résidence



Source : Equipe Nationale et CREG, 2021

3.2.4 Comparaison du revenu du travail avec quelques pays de la sous-région (Benchmark)

Sur la base de la même méthodologie NTA, d'autres pays de la zone UEMOA ont élaboré leur profil de dividende démographique. Les données de l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages réalisées sur la même période et suivant la même méthodologie ont servi de base dans la structure des données utilisées dans l'élaboration de ce profil. Cette partie est consacrée à l'analyse comparée des profils de revenu du travail du Bénin, du Burkina Faso et de la Côte d'Ivoire.

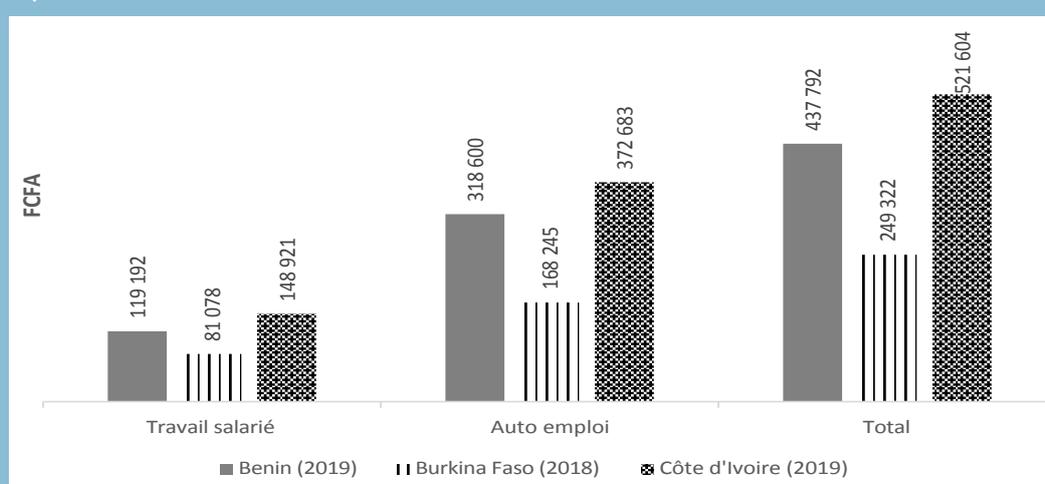
3.2.4.1 Benchmark pour le revenu du travail moyen

Pour les trois pays considérés, l'analyse du profil moyen de revenu de travail fait ressortir que le revenu du travail en moyenne d'âge varie d'un pays à l'autre. En effet, le Burkina Faso affiche le revenu total du travail en moyenne d'âge le plus faible (249 322 FCFA) et le revenu de travail le plus élevé est observé en Côte d'Ivoire (521 604 FCFA). En moyenne sur le cycle de vie, le revenu total du travail au Bénin est de 437 792 FCFA contre 249 322 FCFA pour la Côte d'Ivoire et 521 604 FCFA pour le Burkina Faso. Cette relative performance est essentiellement imputable aux politiques d'amélioration de l'environnement des affaires qui est de mieux en mieux favorable à la création d'entreprises et à l'entrepreneuriat rapide au Bénin depuis quelques années.

L'analyse suivant la composante « revenu du travail salarié » montre qu'en moyenne, la Côte d'Ivoire a le niveau de revenu de travail salarié le plus élevé (148 921 FCFA) suivi du Bénin (119 192 FCFA) et le Burkina Faso (81 078 FCFA). Les différences salariales restent relativement faibles autour de +/- 30 000 FCFA entre les trois pays avec le Bénin se situant juste derrière la Côte d'Ivoire.

En considérant le revenu de l'auto emploi, le revenu en moyenne d'âge est de 318 600 FCFA au Bénin. Selon ce revenu le Burkina Faso apparaît comme le pays contenant les indépendants avec le revenu de l'auto-emploi en moyenne d'âge faible (168 245 FCFA) et la Côte d'Ivoire, celui dans lequel le niveau de revenu en moyenne d'âge est plus élevé (372 683 FCFA). En 2019, le Bénin a fait un bond qualitatif remarquable en termes d'accroissement du revenu du travail de l'auto-emploi qui représente environ 73 % du revenu du travail total. Cet accroissement du revenu du travail est très important comparé à celui réalisé par la Côte d'Ivoire (71 %) et le Burkina Faso (67 %).

Graphique 3.21 : Comparaison du revenu du travail moyen entre le Bénin, le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire



Source : Equipe Nationale et CREG, 2021

3.2.4.2 Benchmark pour le revenu du travail agrégé

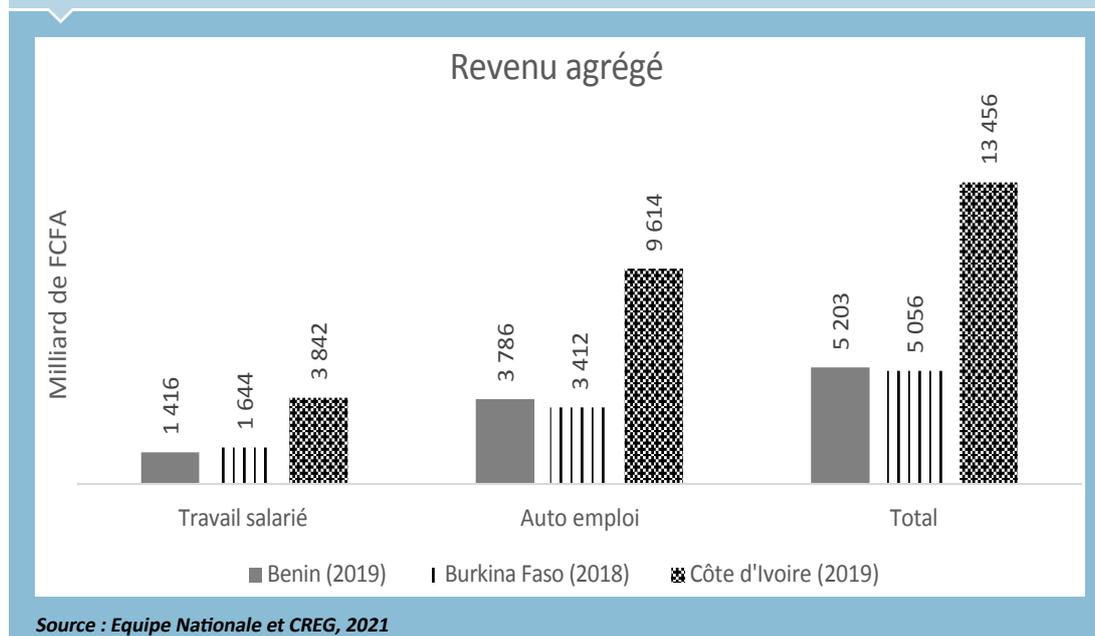
Au niveau agrégé, le revenu de travail de la Côte d'Ivoire (13 456 milliards FCFA) est plus de deux fois plus élevé que celui du Bénin (5 203 milliards) et du Burkina Faso (5 056 milliards). Malgré cet écart, la différence de revenu du travail entre le Bénin et le Burkina Faso n'est pas négligeable (147 milliards

FCFA). Cette disparité entre les pays peut s'expliquer par la différence entre la structure de la population de ces trois pays comparés.

En ce qui concerne le revenu de l'auto-emploi, comme au niveau micro, la même tendance est observée au niveau agrégé. En effet, le revenu de l'auto-emploi du Burkina Faso est inférieur à la moitié de celui de la Côte d'Ivoire mais avec une différence relativement faible que celui du Bénin.

L'analyse du revenu de travail suivant le revenu du travail salarié classe le Bénin en dernière position après le Burkina Faso. Au niveau national, le revenu du travail moyen confirme la tendance observée au niveau du revenu du travail moyen quel que soit le pays considéré. En effet, à l'échelle nationale, le revenu du travail est en moyenne porté par le revenu du travail de l'auto-emploi qui est de 3 786 milliards FCFA au Bénin, 3 412 milliards FCFA au Burkina Faso et 9 614 milliards FCFA en Côte d'Ivoire.

Graphique 3.22 : Comparaison revenu du travail agrégé entre le Bénin, le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire



3.2.5 Implication de politique ciblée

L'analyse des résultats ci-dessus permet d'établir les constats suivants :

- ◆ la persistance du travail des enfants ;
- ◆ la dégradation du revenu de travail au-delà de 55 ans et la stagnation du revenu salarié ;
- ◆ persistance des inégalités entre les hommes et les femmes sur le cycle de vie en matière de revenu de travail rémunéré ;
- ◆ renforcement des inégalités en milieu rural.

Au regard de ces constats, il est nécessaire que l'Etat prenne des dispositions ci-dessous :

- ◆ poursuivre la lutte contre le phénomène du travail des enfants ;
- ◆ renforcer le système de protection sociale et le rendre plus inclusif en prenant en compte les travailleurs du milieu rural ;
- ◆ renforcer les interventions en matière du développement du capital humain et d'assouplissement des barrières d'entrée sur le marché du travail chez la femme ;
- ◆ mettre en œuvre un cadre institutionnel et organisationnel qui facilite l'accès inclusif à des terres agricoles surtout en faveur de la femme.

3.3 Evolution du profil moyen de consommation et de revenu du travail entre 2015 et 2019

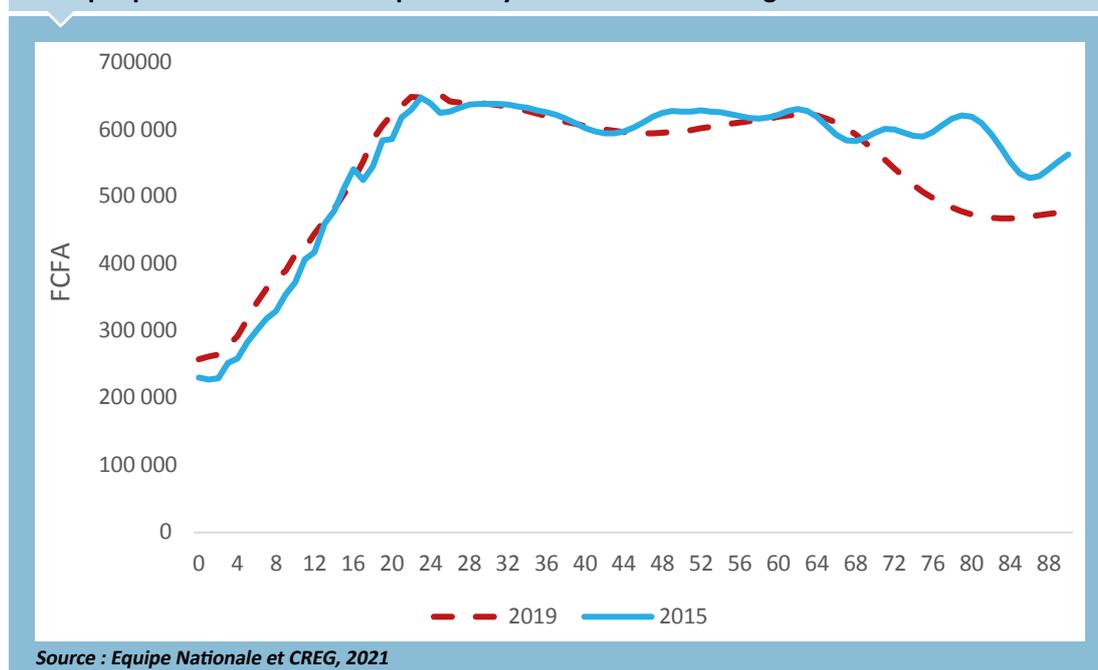
Le profil moyen de consommation est analysé ici selon le sexe et le milieu de résidence entre 2015⁷ et 2019.

3.3.1 Profil moyen de consommation entre 2015 et 2019

3.3.1.1 Analyse du profil de consommation au niveau national

De façon globale, le niveau de la consommation en 2019 a augmenté légèrement par rapport à 2015 de la naissance jusqu'à l'âge de 30 ans. L'évolution durant la phase adulte est restée quasi inchangée entre les deux années malgré les nombreuses politiques de restriction mises en œuvre entre 2016 et 2017. Toutefois, on observe une baisse du niveau de la consommation en 2019 par rapport à 2015, aux environs de 70 ans jusqu'en fin de cycle de vie.

Graphique 3.23 : Evolution du profil moyen de consommation globale entre 2015 et 2019

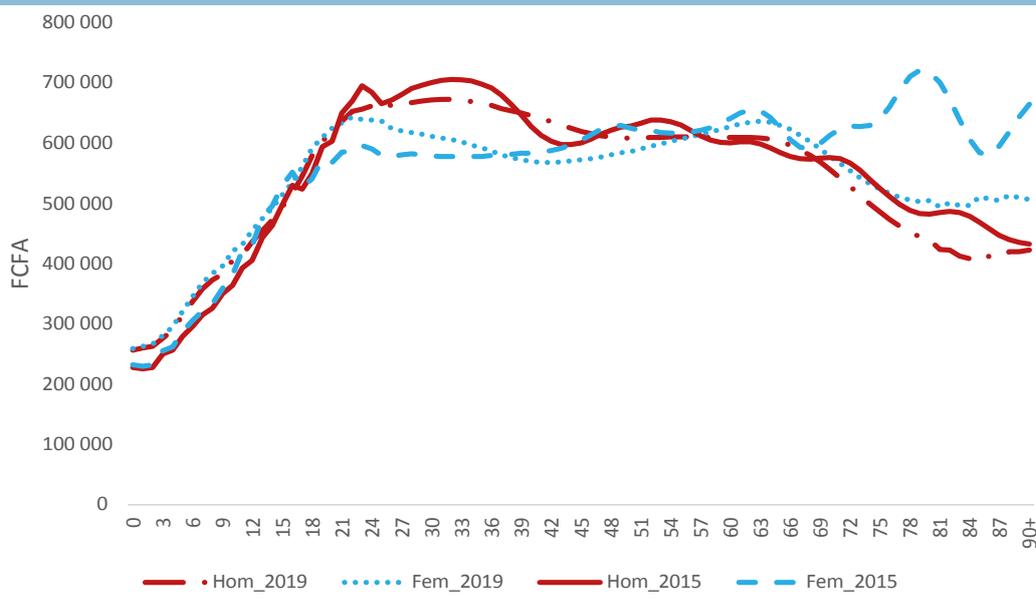


3.3.1.2 Analyse du profil de consommation selon le sexe

L'analyse selon le sexe révèle que le niveau de consommation en 2019 a augmenté de la naissance à l'âge de 21 ans pour les hommes et à l'âge de 39 ans pour les femmes, comparativement à 2015. Cependant, on observe une tendance inverse au-delà de ces âges pour les femmes qui ont un niveau de consommation inférieur à celui de 2015, presque sur tout le reste du cycle de vie. Pour les hommes en revanche, on note une évolution en dents de scie. A partir de 70 ans, le niveau de consommation des femmes dépasse celui des hommes en 2015 et 2019. Ceci s'expliquerait par le fait que les femmes ont plus de besoins à satisfaire en termes de consommation comparativement aux hommes.

⁷ Il s'agit des données rebasées

Graphique 3.24 : Evolution du profil moyen de consommation selon le sexe entre 2015 et 2019

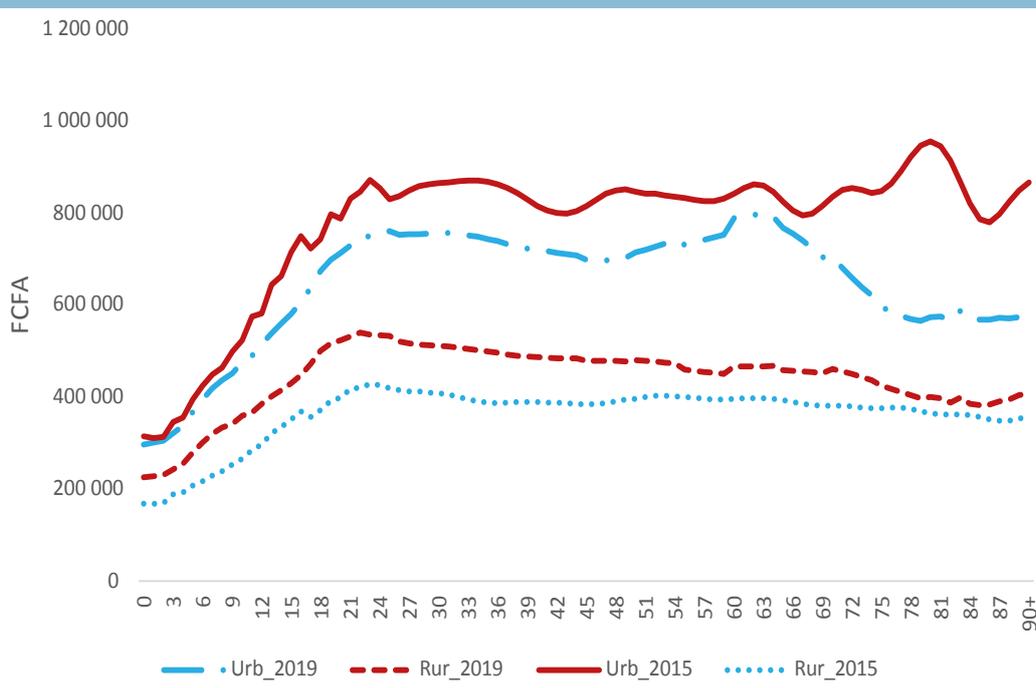


Source : Equipe Nationale et CREG, 2021

3.3.1.3 Analyse du profil de consommation selon le milieu de résidence

L'analyse du profil moyen de consommation selon le milieu de résidence a révélé que le niveau de consommation a diminué en milieu urbain entre 2015 et 2019. Cependant en milieu rural, le niveau a augmenté sur la période sous revue. Par ailleurs, il est à noter que l'inégalité de consommation entre les milieux urbain et rural s'est réduite sur la même période. Cette situation pourrait être expliquée par le fait que les politiques publiques ont davantage eu un impact sur le milieu rural par la construction d'infrastructures routières, sanitaires, etc. qui ont favorisé le développement des activités économiques.

Graphique 3.25 : Evolution du profil moyen de consommation selon le milieu de résidence entre 2015 et 2019



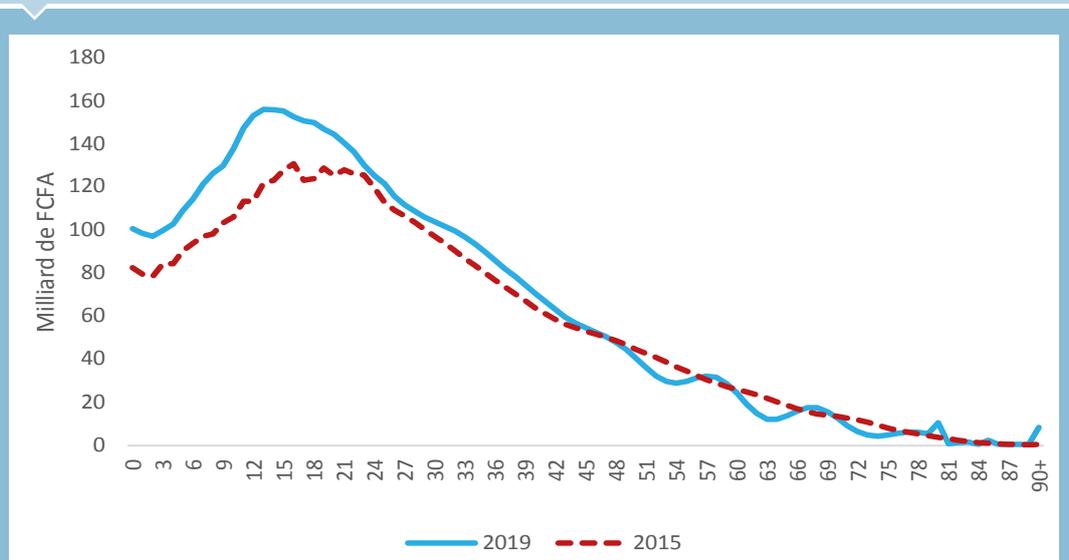
Source : Equipe Nationale et CREG, 2021

3.3.2 Profil agrégé de consommation entre 2015 et 2019

3.3.2.1 Analyse du profil de consommation au niveau national

L'analyse comparative de la consommation nationale au niveau agrégé entre 2015 et 2019 montre que de la naissance à l'âge de 48 ans, la consommation nationale de 2019 est supérieure à celle de 2015. De manière spécifique, un écart relativement important est observé pour la tranche d'âge 0-25 ans. Mais à partir de 26 ans, cet écart se rétrécit considérablement au point d'entraîner une tendance inverse en certains groupes d'âge.

Graphique 3.26 : Evolution du profil agrégé de consommation globale entre 2015 et 2019

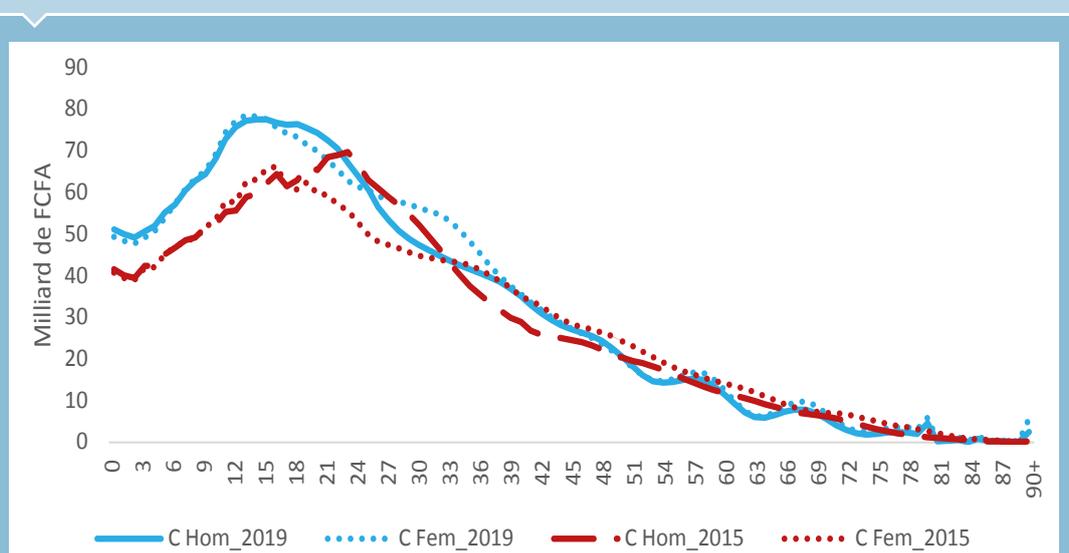


Source : Equipe Nationale et CREG, 2021

3.3.2.2 Analyse du profil agrégé de consommation selon le sexe

L'analyse comparative de la consommation selon le sexe permet de constater en premier lieu que la consommation de 2019 est supérieure à celle de 2015 de la naissance à l'âge de 23 ans chez les hommes et de la naissance à l'âge de 40 ans chez les femmes. A partir de ces âges respectifs (23 ans pour les hommes et 40 ans pour les femmes), on observe des oscillations à écarts minimes entre les consommations de 2015 et 2019 selon le sexe pour tout le reste du cycle de vie.

Graphique 3.27 : Evolution du profil agrégé de consommation globale selon le sexe entre 2015 et 2019



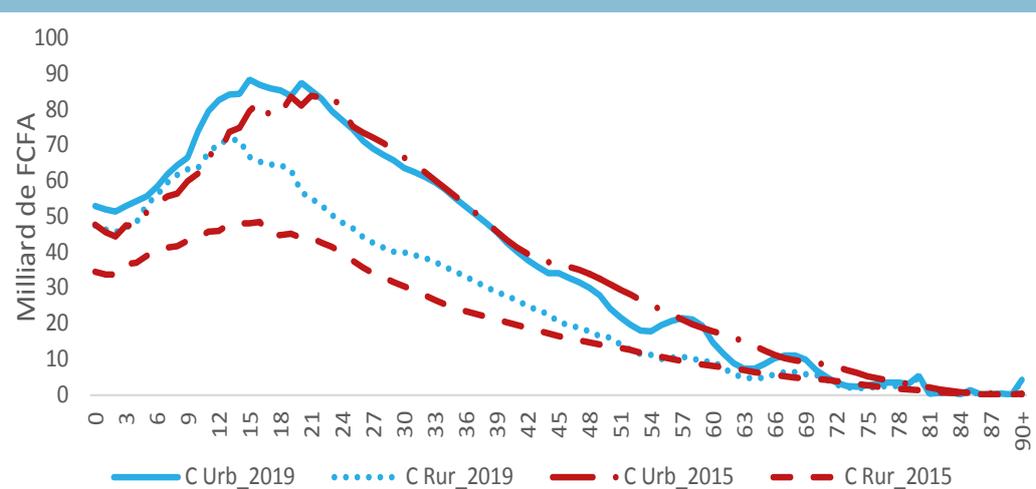
Source : Equipe Nationale et CREG, 2021

3.3.2.3 Analyse du profil de consommation selon le milieu de résidence

De la naissance à l'âge de 23 ans, la consommation urbaine de 2019 est supérieure à celle de 2015. De 24 ans à 40 ans, les consommations urbaines de 2015 et 2019 sont quasi-similaires avec une légère supériorité de celle de 2015. Pour tout le reste du cycle de vie, la consommation urbaine de 2019 est fréquemment inférieure à celle de 2015.

Concernant le niveau rural, on observe que la consommation rurale de 2019 est supérieure à celle de 2015 de la naissance à l'âge de 52 ans avec un écart qui se réduit au fil du cycle de vie. Pour tout le reste du cycle de vie, ces deux consommations sont relativement similaires.

Graphique 3.28 : Evolution du profil agrégé de consommation selon le milieu de résidence entre 2015 et 2019



Source : Equipe Nationale et CREG, 2021

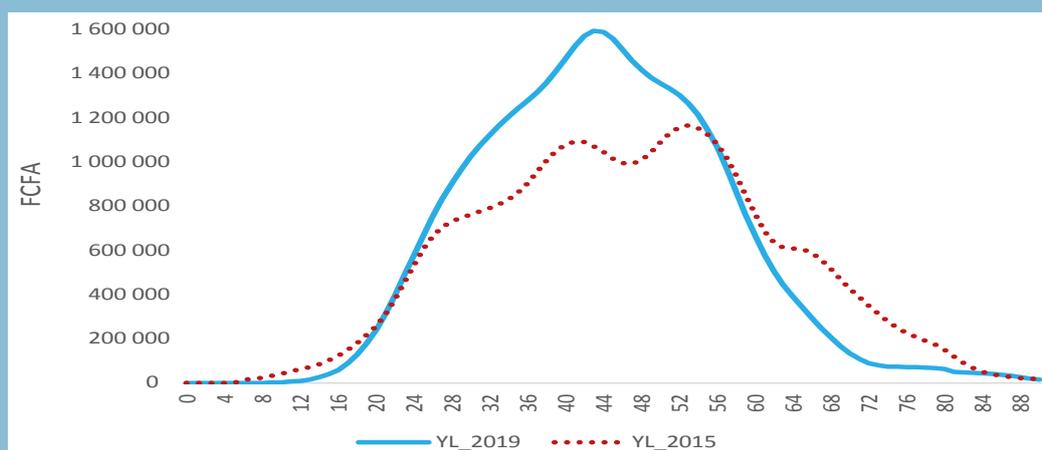
3.3.3 Profil moyen du revenu du travail entre 2015 et 2019

3.3.3.1 Analyse de l'évolution du profil de revenu du travail au niveau national

L'observation de la courbe du revenu du travail par âge fait ressortir que la production des moins de 8 ans est nulle (graphique 3.9). Mais à partir de 8 ans, les enfants commencent à travailler et contribuent à la production intérieure brute. Signalons que le travail des enfants persiste au Bénin puisqu'à 6 ans les enfants ont déjà des revenus du travail en 2015. Entre 8 et 44 ans, le revenu du travail augmente progressivement pour atteindre le pic à 1 589 592 FCFA en 2019. Ce niveau du pic du revenu du travail est largement supérieur au deuxième pic obtenu en 2015 (1 167 430 FCFA). A partir de 44 ans, le revenu du travail baisse progressivement pour devenir presque nul à partir de 90 ans en 2019.

En somme, de 2015 à 2019, on remarque les revenus moyens de travail ont connu une amélioration pour les personnes de la tranche d'âge de 20-55 ans. En revanche, ces revenus se sont dégradés au-delà de 55 ans ; ce qui pourrait compromettre le bien-être des personnes âgées au Bénin.

Graphique 3.29 : Profil comparés des revenus moyens du travail de 2015 et de 2019



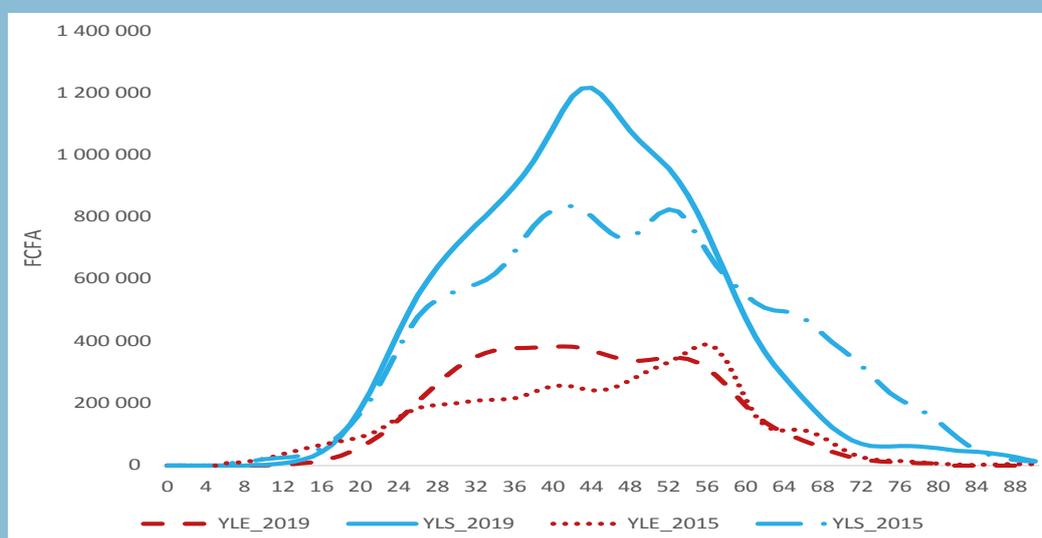
Source : Equipe Nationale et CREG, 2021

3.3.3.2 Analyse du profil de revenus moyen de l'auto-emploi et de l'emploi salarié entre 2015-2019

L'analyse de la décomposition du revenu du travail montre la prédominance du secteur informel dans l'activité économique au Bénin en 2019 comme en 2015. En effet, le revenu du travail salarié est pratiquement inférieur au revenu du travail indépendant sur tout le cycle de vie. Comparativement au revenu de l'auto-emploi, le revenu salarié est moins inégalitaire et présente une forme en cloche montrant un plafonnement des salaires à 400 000 FCFA en moyenne (le tiers de la valeur maximale observée au niveau du revenu de l'auto-emploi). La stagnation du revenu salarié pourrait être dû à la décroissance du taux de salarisation avec l'augmentation de l'âge. En effet, selon les résultats de l'ERI-ESI de 2018, le taux de salarisation décroît de 17,7 % chez les jeunes de 15-24 ans à 6,9 % chez les personnes âgées de plus de 65 ans. Ce qui pourrait traduire le ralentissement du recrutement dans la fonction publique, principale pourvoyeur du travail salarié au Bénin.

Entre 2015 et 2019, on note globalement une amélioration des deux composantes du revenu moyen de travail. Par ailleurs, le niveau du revenu de l'auto-emploi présente une allure plus irrégulière, ce qui traduit la présence d'inégalités de revenu dans le secteur informel. Cependant, au-delà de 60 ans, le niveau de revenu dans le secteur informel baisse drastiquement en 2019 comparativement à 2015. Ce qui expliquerait la baisse du niveau du bien être en 2019. (Graphique 3.30).

Graphique 3.30 : Profil de Revenus moyens de l'auto-emploi et de l'emploi salarié en 2015 et en 2019



Source : Equipe Nationale et CREG, 2021

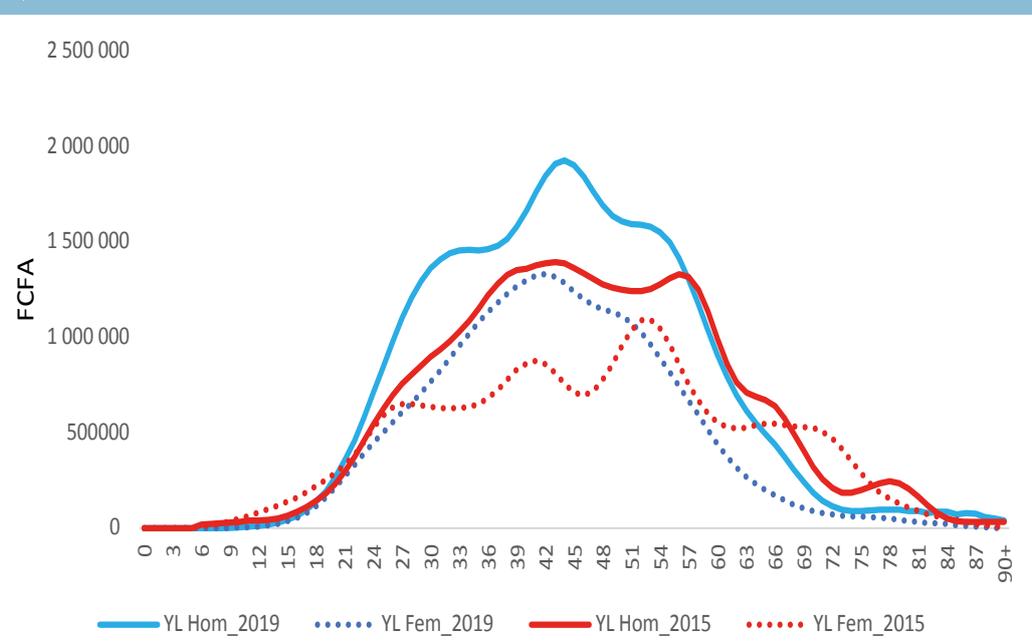
3.3.3.3 Analyse du profil de revenu du travail selon le sexe

La distribution du revenu par sexe et par âge montre en 2019 une dominance masculine à partir de 20 ans, comparativement à 2015 où les hommes n'ont dominé les femmes qu'entre 26 et 68 ans. Avant l'âge de 20 ans, la situation est quasi identique entre les hommes et les femmes avec une légère dominance des hommes, n'offrant ainsi aucune opportunité de dominance féminine sur le cycle de vie comme ce fut le cas en 2015, sur la tranche 11 et 20 ans et 67 et 76 ans.

En effet, il est constaté, à la différence de 2015 où les pics de revenu étaient atteints à 56 ans et 53 ans respectivement pour les hommes et les femmes, qu'en 2019 où ces pics sont observés à 44 et 42 ans.

De plus, la distribution met en exergue qu'entre 2015 et 2019, le revenu moyen par âge et par sexe s'est considérablement amélioré pour les hommes d'âge compris entre 25 et 62 ans et pour les femmes de 30 à 52 ans. Cela est observé à travers l'accroissement du pic de revenu moyen qui est passé de 1 387 412 à 1 928 343 pour les hommes et de 1 092 945 à 1 318 583 pour les femmes. Toutefois, les femmes d'âges compris entre 64 et 84 ans en 2015 ont été légèrement plus productives que celles de cette même couche en 2019.

Graphique 3.3 1 : Profil de Revenus moyens du travail selon le sexe en 2015 et en 2019

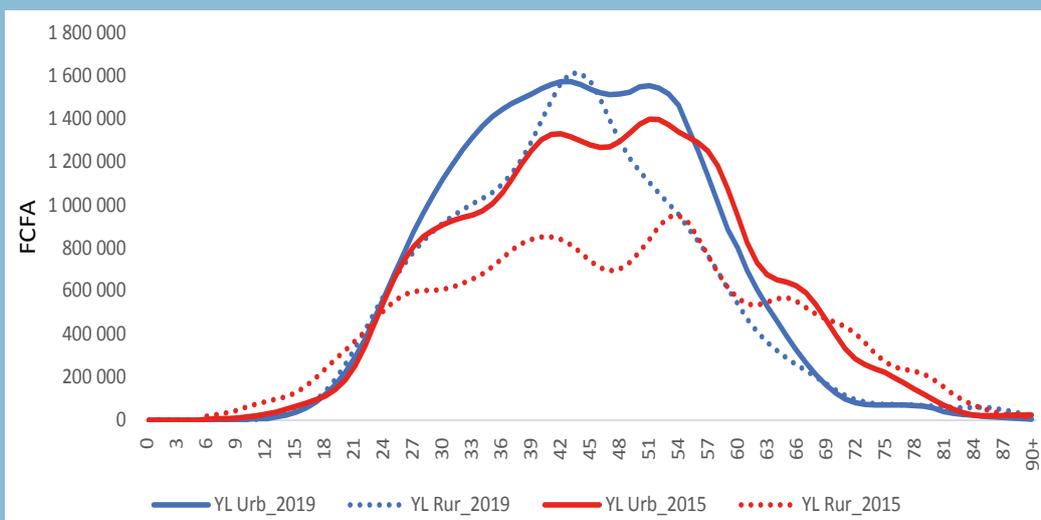


Source : Equipe Nationale et CREG, 2021

3.3.3.4 Analyse du profil moyen de revenu par milieu de résidence

La désagrégation de la distribution du revenu par âge selon le milieu de résidence en 2019, montre qu'avant l'âge de 25 ans les travailleurs ruraux et urbains du même âge ont en moyenne le même niveau de revenu. Cependant entre 25 et 40 ans et 50 et 70 ans, le revenu moyen du travail par âge est plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural. Cependant, les travailleurs du milieu rural ayant l'âge compris entre 42 et 48 ans sont plus productifs que leur homologue urbain. L'analyse de la dynamique de la distribution du revenu moyen montre que, quel que soit le milieu de résidence, que les populations d'âge de 25 à 60 ans ont vu leurs revenus s'améliorer entre 2015 et 2019. Mais la population d'âge de 65 à 85 ans a subi une détérioration de son revenu moyen par âge. De plus, la structure de la distribution des revenus entre 2015 et 2019 laisse présager des inégalités aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain. Toutefois ces inégalités sont beaucoup plus prononcées dans le milieu rural comparativement au milieu urbain. En effet, les niveaux de revenu élevés du milieu rural, sont en faveur des individus âgés entre 36 et 52 ans. Le niveau de revenu à ces âges oscille entre 1 000 000 de FCFA et une valeur maximale de 1 615 724 FCFA observée à l'âge de 44 ans.

Graphique 3.32 : Profil de Revenus moyens du travail selon le milieu de résidence en 2015 et en 2019



Source : Equipe Nationale et CREG, 2021

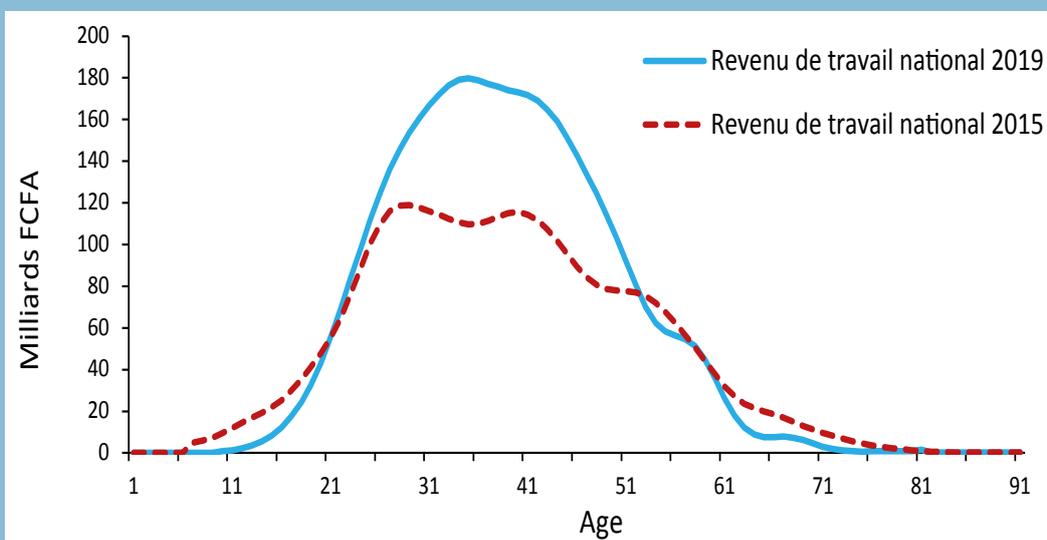
3.3.4 Evolution du profil agrégé du revenu de travail entre 2015 et 2019

3.3.4.1 Evolution du profil agrégé du revenu de travail au niveau national

Les profils agrégés de revenu du travail font intervenir deux paramètres essentiels : les profils moyens et la structure par âge de la population. Les enfants de 8-24 ans ont un revenu agrégé nettement inférieur à celui des adultes quand bien même ils travaillent. Cette situation pourrait être expliquée par leur faible productivité relativement aux adultes. Les revenus du travail, au niveau agrégé, sont plus importants pour les 25-49 ans (graphique 3.33). A partir de 50 ans, ces revenus baissent brutalement jusqu'à 60 ans avant de s'annuler autour de 90 ans.

Le revenu agrégé du travail le plus élevé en 2019 est obtenu par les travailleurs âgés de 34 ans (179,86 milliards) dépassant largement le niveau obtenu par les travailleurs âgés de 27 ans en 2015 qui était de 77,68 milliards. Comme en 2015, le revenu du travail est dominé par la contribution du secteur informel. En effet, selon l'ERI-ESI de 2018, 95,3 % des actifs qui travaillent, occupent des emplois informels contre 4,7 % des emplois formels.

Graphique 3.33 : Profil agrégé du revenu de travail entre 2015 et 2019

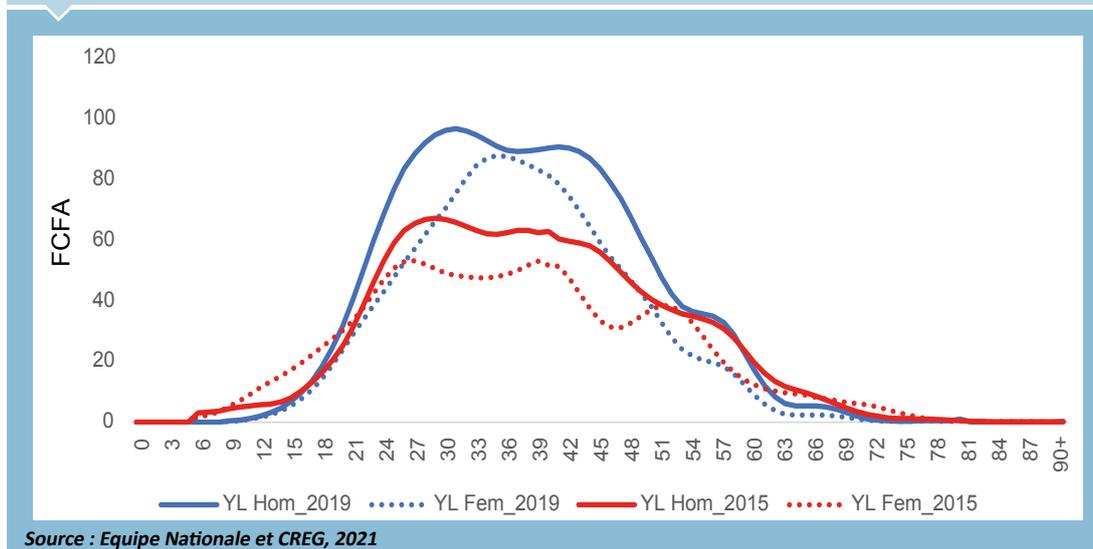


Source : Equipe Nationale et CREG, 2021

1.3.4.2 Evolution du profil de revenu du travail agrégé selon le sexe

La distribution des revenus par âge révèle qu'en 2019 les hommes de 32 ans ont réalisé la plus forte contribution au revenu national avec un montant de 9 675 793 292, alors qu'au sein de la population féminine ce sont celles âgées de 36 ans qui ont réalisé une bonne performance avec un montant de 8 750 992 703. Cette situation comparée à celle de 2015 montre que la population d'âge la plus contributrice au revenu national, est passée de 30 ans à 32 ans chez les hommes alors qu'elle a migré de 28 ans à 36 ans chez les femmes.

Graphique 3.34 : Profil de Revenus agrégés du travail selon le sexe en 2015 et en 2019

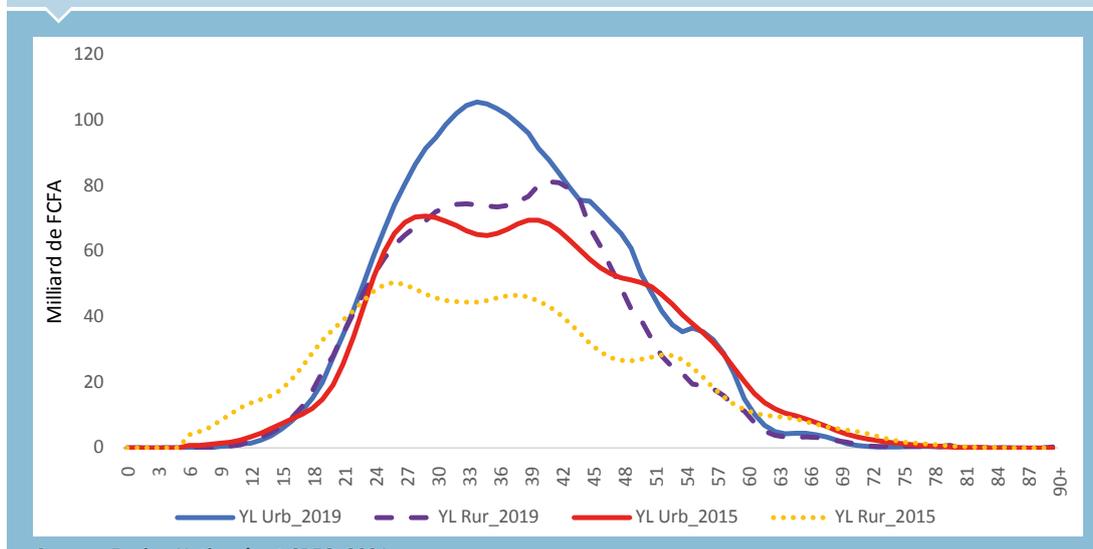


Source : Equipe Nationale et CREG, 2021

1.3.4.3 Profil de revenu du travail agrégé selon le milieu de résidence

L'examen de la structure du revenu par âge et par milieu de résidence montre comparativement à 2015, qu'en 2019 le niveau de revenu le plus important est généré par la population d'âge plus avancé. En effet, en 2015, ce sont les populations d'âge de 29 ans et 26 ans qui ont réalisé le revenu par âge le plus important au sein respectivement des populations urbaine et rurale. En 2019, cette performance est passé aux mains de la population de 34 ans et de 41 ans pour respectivement le milieu urbain et celui rural. Entre les deux périodes, il est également observé un accroissement du revenu maximal aussi bien en milieu urbain qu'en rural. Ces revenus maximaux sont passés de 70 à 104 milliards pour le milieu urbain et de 50 à 81 milliards en milieu rural, soit des accroissements de 50 % environ.

Graphique 3.35 : Profil de Revenus agrégés du travail selon le milieu de résidence en 2015 et en 2019



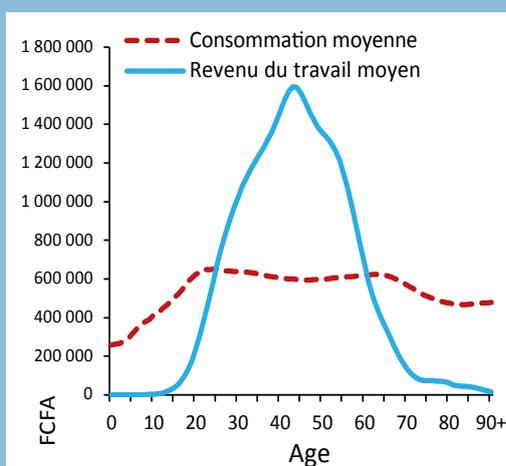
Source : Equipe Nationale et CREG, 2021

3.4 Déficit du cycle de vie

3.4.1 Déficit du cycle de vie au niveau moyen

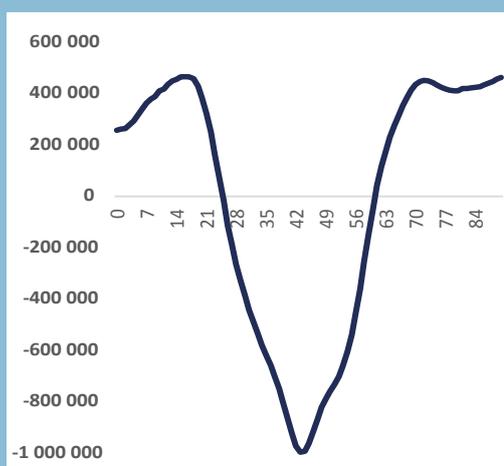
La comparaison du revenu et de la consommation moyens par âge permet de déterminer le déficit de cycle de vie. Les profils de consommation et de revenu du travail de 2019 au Bénin indiquent que les jeunes sont dépendants jusqu'à l'âge de 24 ans, c'est-à-dire qu'ils consomment plus qu'ils ne produisent par leur travail jusqu'à cet âge (graphiques 3.1 et 3.2). A la vieillesse, la dépendance économique commence à 61 ans. Entre ces deux extrêmes, c'est-à-dire de 25 à 60 ans, les actifs béninois produisent par leur travail plus qu'ils ne consomment. Le surplus dégagé par cette tranche d'âge sert à financer en partie la consommation des jeunes et des personnes âgées.

Graphique 3.36 : Profil moyen de consommation et de revenu du travail



Source : Equipe Nationale et CREG, 2021

Graphique 3.37 : Déficit moyen de cycle de vie



L'analyse du tableau 3.1 montre que le déficit de cycle de vie moyen de l'ensemble de la population, quel que soit l'âge est de 58 921 franc CFA. Il est obtenu en faisant la différence entre la consommation et le revenu du travail à chaque âge. Ce déficit moyen global est aussi la résultante entre le surplus de revenu apporté par les adultes (25-60 ans) qui est de 862 554 franc CFA et le déficit créé par les jeunes (0-24 ans) et les séniors (61 ans et +) qui consomment 355 994 franc CFA et 337 655 franc CFA respectivement de plus, que leurs revenus de travail moyen. On remarque que les séniors créent moins de déficit de cycle de vie que les jeunes.

Tableau 3.1 : Déficit de cycle de vie moyen (FCFA)

Groupe de personnes	Consommation moyenne	Revenu de travail moyen	Déficit de cycle de vie moyen
Jeunes (0-24 ans)	430 545	74 551	355 994
Adultes (25-60 ans)	954 314	1 816 868	- 862 554
Séniors (61 ans et +)	563 893	226 238	337 655
Ensemble	496 713	437 792	58 921

Source : Equipe Nationale et CREG, 2021

Comparativement au profil de 2015⁸, l'âge de sortie de la dépendance à la jeunesse n'a pas changé. Il est toujours de 25 ans. En revanche, l'âge d'entrée de la dépendance à la vieillesse a diminué, passant de 63 en 2015 à 61 ans en 2019. Cet état de chose peut s'expliquer par une baisse de productivité à ces âges avancés.

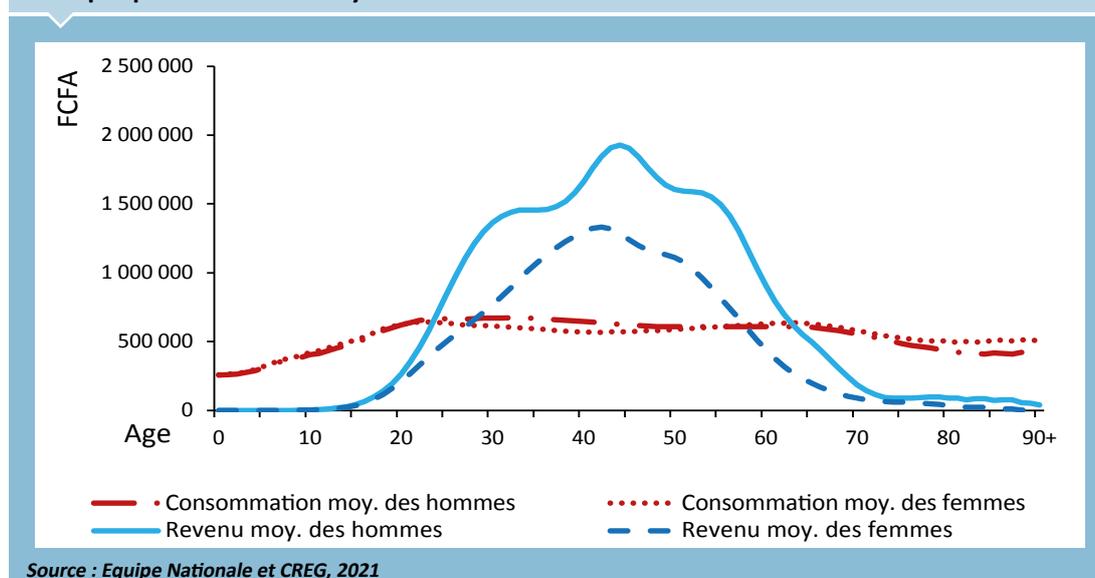
⁸ Les valeurs de 2015, ne seront pas les mêmes que celles indiquées dans le rapport de profil pays de 2015 à cause des travaux de rebasage des comptes réalisés par l'INStaD en 2015.

3.4.1.1 Contrastes genre et milieu de résidence

3.4.1.1.1 Contraste de genre

L'analyse du déficit moyen du cycle de vie par sexe fait ressortir les disparités observées dans la dépendance économique par âge selon le sexe. En effet, la consommation des hommes est plus élevée que leur production entre 0 et 23 ans puis 64 ans et plus. En revanche, la population masculine consomme moins que son revenu du travail entre les âges de 24 et 63 ans, soit un surplus généré sur une période de 40 ans (graphique 3.38) contre 41 ans en 2015. En revanche, cette période est de 30 ans pour les femmes en 2019 (contre 33 ans en 2015) car leur production est plus élevée que leur consommation entre 28 et 57 ans. Par ailleurs, le surplus moyen généré par les hommes (749 965 FCFA) est plus important que celui généré par les femmes (445 567 FCFA).

Graphique 3.38 : Profil moyen selon le sexe



Le déficit de cycle de vie moyen par sexe selon le modèle JAV (Tableau 3.2) montre que dans l'ensemble, les hommes génèrent un surplus de 9 382 francs CFA entre leur revenu de travail (506 840 FCFA) et leur consommation (497 458 FCFA). Contrairement aux femmes qui présentent un déficit de 125 063 franc CFA entre leur revenu de travail (370 928) et leur consommation (495 991 FCA).

Aussi bien chez les hommes que chez les femmes, ce sont les adultes qui dégagent de surplus (782 985 et 340 349 franc FCFA respectivement) pour combler le déficit créé par les jeunes (340 473 FCFA pour les garçons, 372 117 FCFA pour les filles) et les séniors (307 667 FCFA pour les hommes, 472 948 FCFA pour les femmes).

Par ailleurs, le déficit de cycle de vie créé par les jeunes hommes est plus important que celui des séniors hommes. En revanche celui créé par les jeunes filles est moins important que celui des femmes séniors.

Tableau 3.2 : Déficit de cycle de vie moyen par sexe selon le modèle JAV (en FCFA)

Groupe de personnes	Consommation moyenne des hommes	Consommation moyenne des femmes	Revenu de travail moyen des hommes	Revenu de travail moyen des femmes	Déficit de cycle de vie moyen des hommes	Déficit de cycle de vie moyen des femmes
Jeunes (0-24 ans)	426 676	434 564	86 203	62 447	340 473	372 117
Adultes (25-64 ans)	646 510	598 971	1 429 495	939 320	- 782 985	-340 349
Séniors (65 ans et +)	527 974	561 848	220 307	88 900	307 667	472 948
Ensemble	497 458	495 991	506 840	370 928	-9 382	125 063

Source : Equipe Nationale et CREG, 2021

3.4.1.1.2 Analyse comparée du déficit de cycle de vie moyen au niveau sous-régional

Les niveaux de consommation moyenne et du revenu du travail moyen du Bénin en 2019 sont plus importants que ceux du Burkina Faso en 2018. Cependant, le déficit de cycle de vie moyen du Bénin est moindre que celui du Burkina Faso. En effet, le déficit de cycle de vie moyen du Bénin avoisine 0,7 fois celui du Burkina Faso.

En 2019, le Bénin affiche des niveaux de consommation moyenne et du revenu du travail moyen largement en deçà de ceux de la Côte d'Ivoire. De même, le déficit de cycle de vie moyen du Bénin est très inférieur à celui de la Côte d'Ivoire. En effet, le déficit de cycle de vie moyen du Bénin avoisine le dixième de celui de la Côte d'Ivoire.

Tableau 3.3 : Déficit de cycle de vie moyen (en FCFA) selon quelques pays de la sous-région

Pays	Consommation moyenne	Revenu du travail	Déficit de cycle de vie moyen
Benin (2019)	496 713	437 792	58 921
Burkina Faso (2018)	330 504	249 322	81 182
Côte d'Ivoire (2019)	963 583	521 604	441 979

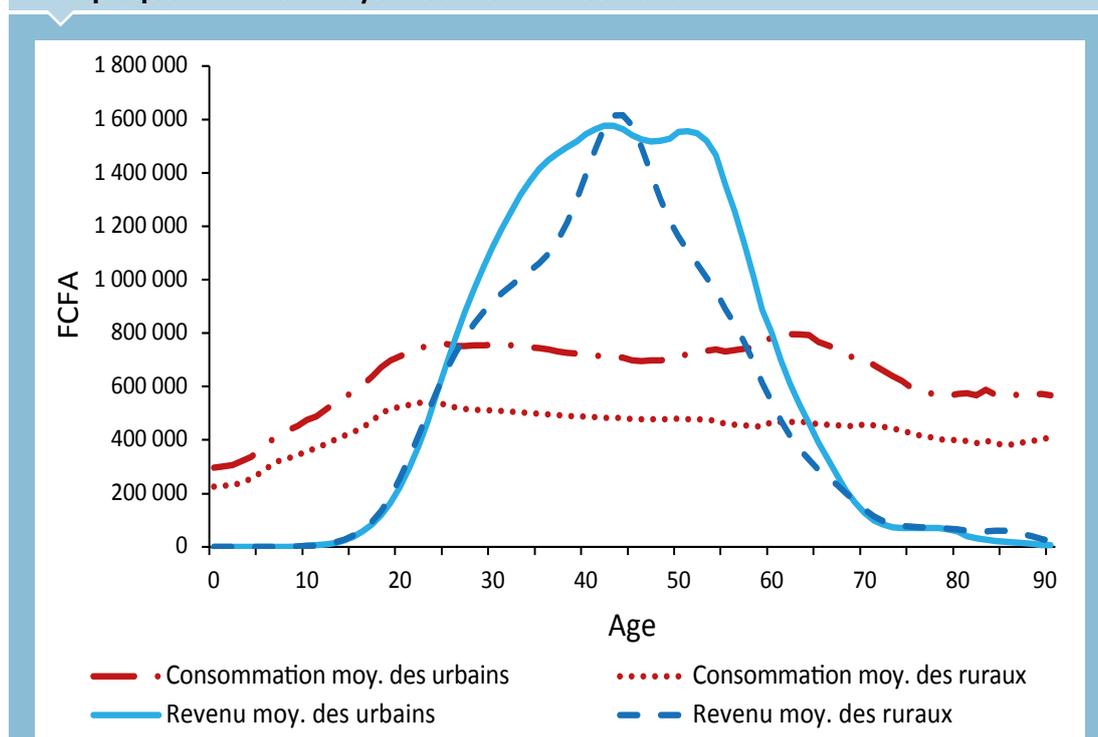
Source : Equipe Nationale et CREG, 2021

3.4.1.1.3 Contraste selon le milieu de résidence

Il existe également des contrastes dans le déficit du cycle de vie selon le milieu de résidence. Le graphique 3.39 nous indique que les jeunes ruraux entrent dans l'indépendance économique à l'âge de 24 ans contre 26 ans pour les jeunes urbains.

Pour ce qui concerne la période d'indépendance, on constate que les jeunes du milieu rural restent dans la période d'indépendance économique sur une longue période comparati-vement aux jeunes urbains. En effet, en 2019, la période d'indépendance est de 35 ans (de 26 ans à 60 ans) en milieu urbain et 38 ans (de 24 à 61 ans) en milieu rural contre respectivement 50 ans (23 à 72 ans) et 32 ans (29 à 60 ans) en 2015.

Graphique 3.39 : Profil moyen selon le milieu de résidence



Source : Equipe Nationale et CREG, 2021

Le déficit de cycle de vie moyen en milieu urbain (92 598 FCFA) est plus important que celui du milieu rural (26 669 FCFA).

En milieu urbain comme rural, ce sont les adultes qui font des surplus (526 972 FCFA et 563 808 FCFA) pour combler le déficit de cycle de vie moyen créé par les jeunes (425 200 FCFA en milieu urbain, 293 641 FCFA en milieu rural) et les séniors (508 658 FCFA en milieu urbain, 297 821 FCFA en milieu rural).

Par ailleurs, quel que soit le milieu de résidence, les séniors créent plus de déficit de cycle de vie moyen que les jeunes.

Tableau 3.4 : Déficit de cycle de vie moyen par milieu de résidence selon le modèle JAV (en FCFA)

Groupe de personnes	Consommation moyenne en milieu urbain	Consommation moyenne en milieu rural	Revenu de travail moyen en milieu urbain	Revenu de travail moyen en milieu rural	Déficit de cycle de vie moyen en milieu urbain	Déficit de cycle de vie moyen en milieu rural
Jeunes (0-24 ans)	503 609	364 715	78 409	71 074	425 200	293 641
Adultes (25-64 ans)	737 776	494 575	1 264 748	1 058 383	- 526 972	- 563 808
Séniors (65 ans et +)	667 288	435 319	158 631	137 498	508 658	297 821
Ensemble	590 280	407 102	497 683	380 433	92 598	26 669

Source : Equipe Nationale et CREG, 2021

3.4.2 Déficit du cycle de vie au niveau agrégé

Au niveau agrégé, le déficit à la jeunesse est encore prépondérant car la base de la pyramide des âges du Bénin est toujours large. Cette situation reflète la concentration de la population béninoise dans des tranches d'âge jeunes. Pour preuve, les moins de 25 ans représentent en 2019, 64,2 % de la population totale du Bénin. Leur déficit du cycle de vie se chiffre à 2715,7 milliards, soit 32,2 % du PIB de la même année. Dans le même temps, le déficit généré par les personnes âgées s'élève à 140,0 milliards, soit 1,7 % du PIB de 2019. Le surplus dégagé par les 25 - 60 ans s'évaluent à 2 155,5 milliards en 2019, soit 25,6 % du PIB.

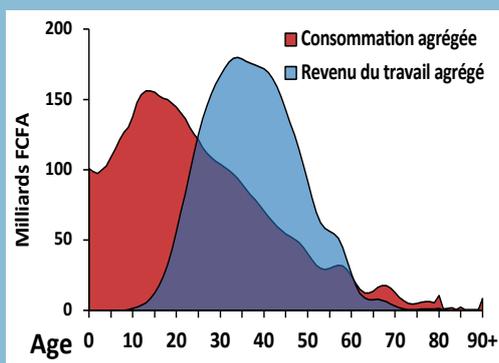
La demande sociale est de 2855,7 milliards FCFA en 2019, soit 33,9% du PIB contre 2122,8 milliards de FCFA en 2015 soit 31,6 % du PIB de 2015.

Tableau 3.5 : Synthèses des résultats de 2019

Synthèse des résultats	En milliards	En % du PIB
PIB 2019	8 432,2	-
Déficit global	700,2	8,3
Déficit à la jeunesse (0-24 ans)	2 715,7	32,2
Déficit à la vieillesse (61 ans +)	140,0	1,7
Surplus à l'âge adulte (25-60 ans)	2 155,5	25,6
Demande sociale 2019	2 855,7	33,9
Demande sociale 2015	2 122,8	31,6

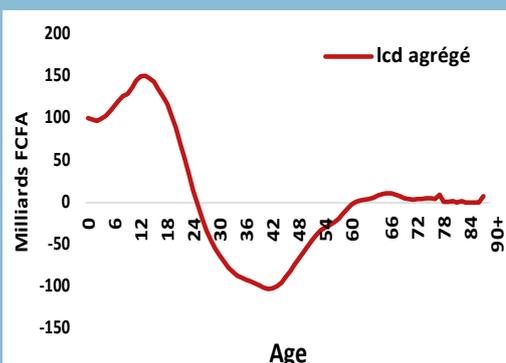
Source : Equipe Nationale et CREG, 2021

Graphique 3.40 : Profil agrégé de consommation et de revenu du travail



Source : Equipe Nationale et CREG, 2021

Graphique 3.41 : Déficit agrégé de cycle de vie



3.4.2.1 Contrastes genre et milieu de résidence

3.4.2.1.1 Contraste de genre

En décomposant le revenu et la consommation agrégés par sexe, nous remarquons que la consommation des hommes s'élevé à 2908,4 milliards et représente 49,3 % de la consommation finale totale en 2019 contre 2631,5 milliards en 2015. Chez les femmes, cette consommation est de 2994,6 milliards en 2019 soit 50,3 % de la consommation totale contre 2660,6 milliards en 2015.

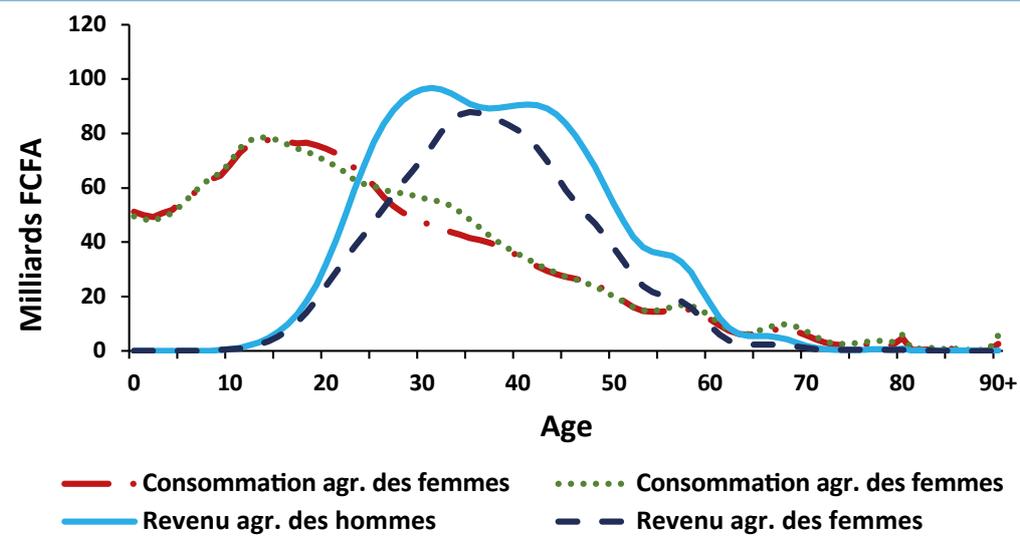
En ce qui concerne le revenu du travail, sa décomposition selon le sexe révèle que la contribution des hommes est 2963,3 milliards soit 57,0 % du revenu agrégé du travail en 2019 contre 2271,9 milliards en 2015. En revanche, la contribution des femmes au revenu agrégé du travail est de 2239,5 milliards soit 43,0% du revenu total du travail contre 1924,3 milliards en 2015. Les femmes ont dû recevoir des transferts de revenu pour obtenir un niveau de consommation supérieur à celui des hommes.

Le déficit total à la jeunesse est important aussi bien pour les femmes que pour les hommes. Il s'évalue à environ 1327,96 milliards en 2019 pour les hommes et 1342,89 milliards pour les femmes. Ces déficits représentent respectivement les 15,7 % et 17,8 % du PIB. Le déficit chez les personnes âgées est évalué à 44,6 milliards pour les hommes et 83,8 milliards pour les femmes. Il faut remarquer que, les femmes âgées ont consommé plus que leurs homologues hommes. Il est important de préciser que les âges de début et de fin de création de surplus de revenu ne sont pas les mêmes selon le sexe. Pour les hommes, la tranche d'âge de surplus est de 24-63 ans et pour les femmes, elle est de 28-57 ans.

Le surplus des femmes est de 721,1 milliards, soit 8,6 % du PIB de 2019. Dans le même temps, le surplus généré par les hommes s'élevé à 1427,4 milliards, soit 16,9 % du PIB de la même année.

En combinant le déficit de la jeunesse et de la vieillesse au niveau de chaque sexe, on obtient la demande sociale correspondante. Chez les hommes, la demande sociale est de 1372,6 milliards, soit 16,3 % du PIB. Au contraire, chez les femmes, cette demande se chiffre à 1426,7 milliards, soit 16,9 % du PIB.

Graphique 3.42 : Profil agrégé selon le sexe



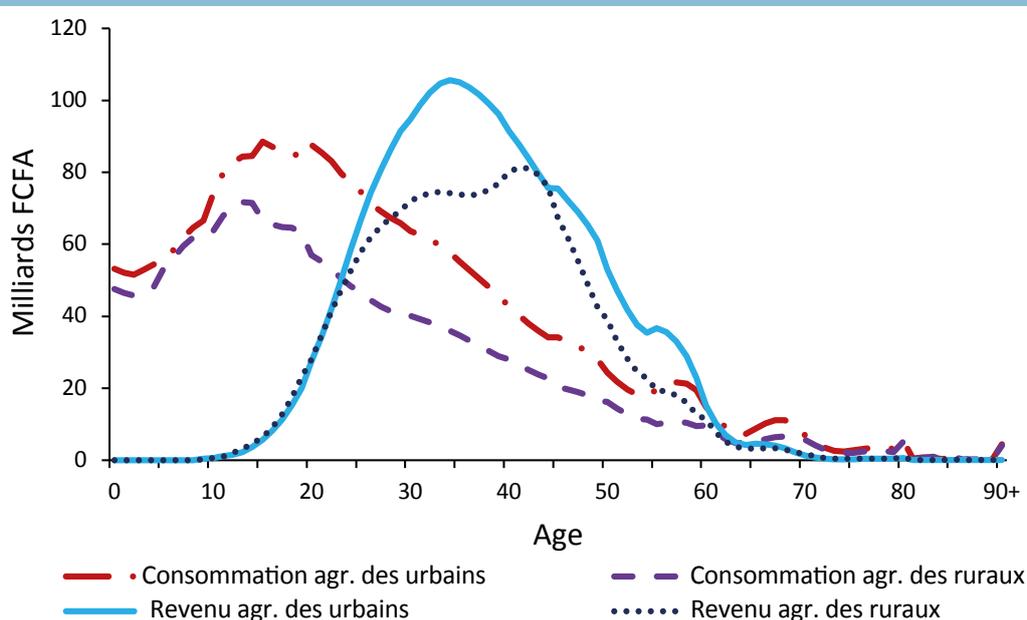
Source : Equipe Nationale et CREG, 2021

3.4.2.1.2 Contraste selon le milieu de résidence

La décomposition du revenu du travail et de la consommation agrégés par milieu de résidence fait ressortir des contrastes de consommation et de revenu du travail ainsi que le poids économique des jeunes pour les personnes en âge de travailler dans chaque milieu. Au Bénin, en 2019, la consommation en milieu urbain se chiffre à 3431,7 milliards, soit 58,1 % de la consommation finale totale contre 3424,9 milliards en 2015 (64,7 % de la consommation finale totale). En revanche, la consommation des personnes vivant en milieu rural est de 2471,3 milliards en 2019, soit une proportion de 41,9 % de la consommation totale. En 2015, cette consommation était de 1867,2 milliards (35,3% de la consommation totale).

Quant au revenu du travail, il est aussi inégalement réparti entre le milieu urbain et le milieu rural. En effet, les individus vivant dans les zones urbaines ont un revenu du travail plus important que leurs homologues du milieu rural. Ainsi, le milieu urbain contribue à hauteur de 2893,4 milliards, soit 55,6 % du revenu total en 2019 et le revenu en milieu rural est estimé à 2309,4 milliards, soit 44,4 % du revenu total.

Graphique 3.43 : Profil agrégé selon le milieu de résidence



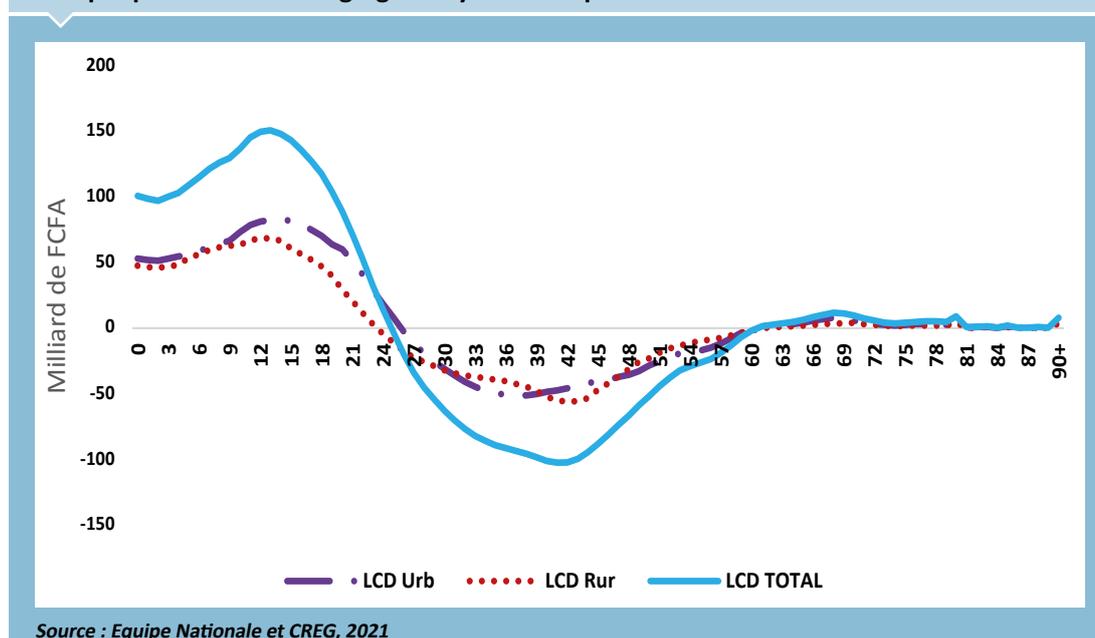
Source : Equipe Nationale et CREG, 2021

Concernant le déficit total à la jeunesse en milieu urbain, il s'élève à 1545,2 milliards, soit 18,3 % du PIB de 2019. En milieu rural, ce déficit se chiffre à 1182,9 milliards, soit 14,0 % du PIB. Le déficit à la vieillesse varie également selon le milieu de résidence. Les personnes âgées vivant en milieu urbain ont un déficit se chiffrant à 87,3 milliards contre 52,8 milliards pour celles du milieu rural.

Le surplus généré en milieu urbain par les individus s'évalue à 1094,1 milliards, soit 25,5 % du PIB. Pour ce qui du milieu rural, ce surplus est de 1073,8 milliards, soit 12,7 % du PIB de 2019.

La demande sociale en milieu urbain est de 1632,5 milliards, soit 19,4 % du PIB. En revanche, en milieu rural, elle s'élève à 1235,7 milliards, soit 14,7 % du PIB de 2019. Bien que les personnes de 0 à 21 ans soient concentrées principalement en milieu rural, la demande sociale est un phénomène urbain.

Graphique 3.44 : Déficit agrégé du cycle de vie par milieu de résidence



3.4.2.1.3 Analyse comparée du déficit de cycle de vie agrégé au niveau sous-régional

Le déficit de cycle de vie agrégé du Bénin en 2019 représente un peu moins de la moitié de celui du Burkina Faso en 2018. Ce déficit est largement en deçà de celui de la Côte d'Ivoire en 2019. Ce qui traduit que globalement, la demande sociale est moins importante au Bénin comparativement au Burkina Faso et à la Côte d'Ivoire.

Au-delà de l'analyse en valeur, il s'avère intéressant de procéder aussi à une analyse comparative des indicateurs en % du PIB. Ainsi, il convient de noter que la consommation au Bénin constituant 70 % du PIB est en deçà de celle de la Côte d'Ivoire (72,5 % du PIB) et de celle du Burkina Faso (75,1 %). A l'inverse, pour la part du revenu du travail la réalité est tout autre entre ces mêmes pays. En fait, pour le Bénin le revenu du travail constitue près de 62% du PIB contre près de 57% et 39 % pour le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire respectivement. En ce qui concerne le déficit du cycle de vie en proportion du PIB, les résultats indiquent que cela est moindre au Bénin (8,3 %) comparativement au Burkina Faso (18,5 %) et à la Côte d'Ivoire (33,2 %).

Tableau 3.6 : Analyse comparée entre le Bénin, le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire en 2019

Pays	Consommation		Revenu du travail		Déficit du cycle de vie	
	en valeur	en % du PIB	en valeur	en % du PIB	en valeur	en % du PIB
Bénin (2019)	5 903	70,0%	5 203	61,7%	700	8,3%
Burkina Faso	6 702	75,1%	5 056	56,7%	1 646	18,5%
Côte d'Ivoire	24 858	72,5%	13 456	39,2%	11 402	33,2%

Source : Equipe Nationale et CREG, 2021

3.4.3 Implication de politique économique

Des analyses précédentes, il apparaît que la demande sociale (2855,7 milliards) est relativement élevée. L'Etat est donc invité à intensifier les actions en faveur de la jeunesse et des personnes âgées. Cela suppose un renforcement de la politique d'insertion professionnelle des jeunes.

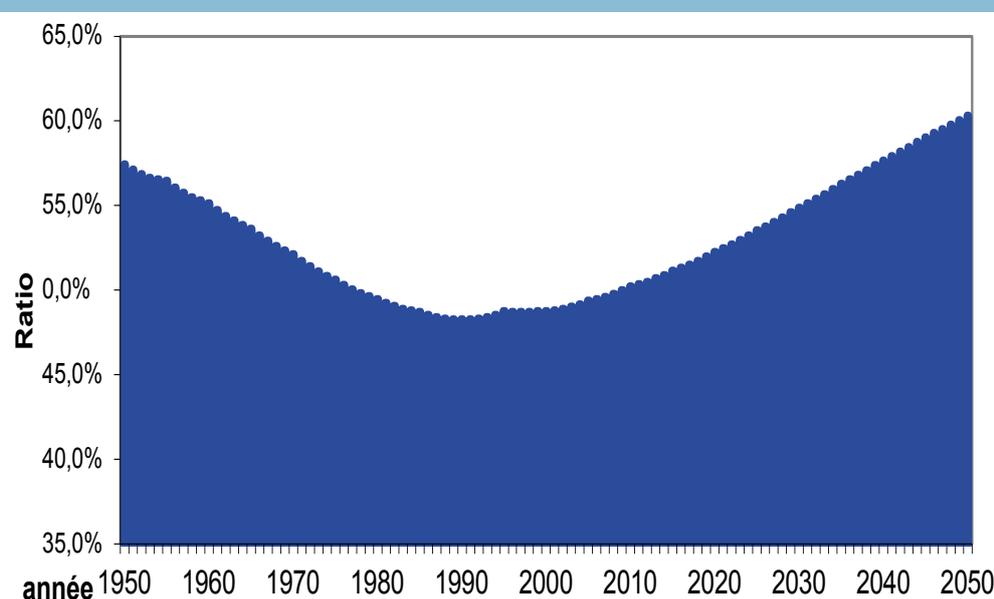
On note également une disparité entre les déficits des hommes et des femmes. Face à cette situation, il importe aux gouvernants de prendre des mesures renforçant l'autonomisation des femmes. La même disparité s'observe selon le milieu de résidence. Des dispositions doivent être prises pour une amélioration des revenus des ménages ruraux.

3.5 Ratio de soutien et le premier dividende démographique

3.5.1 Evolution du ratio de soutien économique

Le ratio de soutien économique présente deux tendances fondamentales (graphique 3.45). De 1950 à 1991, le ratio de soutien décroît de façon progressive en passant de 57 travailleurs effectifs pour 100 consommateurs effectifs à 48 travailleurs effectifs pour 100 consommateurs. A partir de 1992, le ratio de soutien économique a amorcé sa croissance et atteindra un niveau de 60 travailleurs effectifs pour cent consommateurs effectifs en 2050.

La fenêtre d'opportunité du dividende démographique est donc ouverte depuis 1992. Cette ouverture de la fenêtre d'opportunité a été provoquée par un ensemble d'évènements qui ont conduit à la conférence nationale de 1990. Ils concernent : la prise et l'adoption d'une nouvelle constitution, le changement de régime et la mise en œuvre des grands travaux par le régime du Président Nicéphore D. SOGLO entre 1991-1995.

Graphique 3.45: Evolution du ratio de soutien économique

Source : Equipe Nationale et CREG, 2021

En effet, en 1989 de grandes mutations socioéconomiques ont été observées au Bénin. Les mouvements de grèves répétées qui ont débuté le 9 janvier 1989 avec la grève des enseignants en passant par celle des étudiants, des écoliers, des enseignants de tous les ordres, les fonctionnaires des ministères (13 sur 16) et aussi les critiques sévères des personnalités religieuses ont conduit le gouvernement marxiste à revoir progressivement sa politique. L'organisation des élections législatives de juillet 1989 dans ce climat de contestations générales a conduit à l'entrée d'opposants idéologiques à l'Assemblée Nationale Révolutionnaire (ANR). Les débats se focalisent alors sur la libéralisation de la vie politique et économique.

Dans le même temps les grèves se poursuivent avec des marches et des mouvements organisés sous la direction des communistes composés en majorité d'une population jeune aspirant à plus de libertés. Le Président Kérékou prend alors la décision d'organiser une Conférence des Forces Vives de la Nation. En février 1990, le Bénin réalise ce grand forum qui a fourni les outils nécessaires ayant facilité une détente politique et sociale, l'adoption par référendum de la nouvelle Constitution le 2 décembre 1990, et le retour à la démocratie et au multipartisme.

Se dotant des mécanismes institutionnels des démocraties occidentales, le Bénin a connu de larges progrès dans les domaines de la liberté d'association, d'expression et en matière de processus électoral. Avec l'arrivée d'un nouveau président acquis aux principes de libéralisation économique, le secteur privé s'est durablement installé, et l'entrée des jeunes sur le marché de l'emploi commence de façon effective. Durant cette période l'informel s'est solidifié avec une création d'emplois précaires mais en nombre important. Les politiques de grands travaux amorcés par le nouveau président ont permis aussi d'utiliser la main d'œuvre de qualité faible et abondante dont dispose le pays. Toutes ces actions réunies ont conduit à l'ouverture de la fenêtre du premier dividende démographique en 1992.

3.5.2 Analyse comparée du ratio de soutien au niveau sous-régional

La comparaison du ratio de soutien économique du Bénin avec ceux du Burkina Faso et de la Côte d'Ivoire pour les années 2020, 2030 et 2040 montre que le Bénin présente un meilleur ratio de soutien économique.

En effet, en 2020, le Bénin compte 52 travailleurs effectifs pour 100 consommateurs contre 46 travailleurs pour 100 consommateurs pour le Burkina Faso et 44 travailleurs pour 100 consommateurs pour la Côte d'Ivoire.

La même tendance est observée pour les années 2030 et 2040 où le ratio de soutien économique du Bénin est de 55 travailleurs et 58 travailleurs pour 100 consommateurs respectivement contre 48 travailleurs et 51 travailleurs pour 100 consommateurs pour le Burkina Faso, 46 travailleurs et 49 travailleurs pour 100 consommateurs pour la Côte d'Ivoire (confère tableau 3.7).

Tableau 3.7 : Analyse comparée du ratio du soutien économique entre le Bénin, le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire

Pays	Nombre de producteurs pour 100 consommateurs		
	2020	2030	2040
Benin	52,2	54,9	57,6
Burkina Faso	45,9	48,4	51,3
Côte d'Ivoire	44,4	46,4	48,8

Source : Equipe Nationale et CREG, 2021

3.5.3 Profil du dividende démographique

La valeur maximale atteinte par la croissance du ratio de soutien est de 57,4% en 2032. L'évolution des projections du dividende sur la base des données EMICoV 2011 et 2015 montre un accroissement de ce maximum qui se situe respectivement à environ 63,7 % et 50,6 % au cours de la même année. Si les conditions sont réunies, le Bénin pourrait bénéficier de 57,4 % de croissance du revenu par tête entre 2032.

La comparaison du 1^{er} dividende entre 2015 et 2019 révèle que la réduction de la pauvreté monétaire sur la période sous étude a eu pour effet d'augmenter l'amplitude du dividende démographique.

Graphique 3.46 : Evolution comparée des projections du dividende démographique en 2011, 2015 et 2019



Source : Equipe Nationale et CREG, 2021

3.5.4 Analyse comparée du dividende démographique au niveau sous-régional

La comparaison de la croissance du PIB par tête du Bénin à celle du Burkina Faso et de la Côte d'Ivoire montre une certaine fluctuation. En effet, le point de pourcentage de la croissance du PIB du Bénin en 2020 est de 0,495 supérieure à celle du Burkina Faso (0,413) et de la Côte d'Ivoire (0,394). Cependant en 2030, le point de pourcentage de la croissance du PIB du Bénin est de 0,573 supérieur à celui de la Côte d'Ivoire (0,498) mais inférieur à celui du Burkina Faso (0,580).

En 2040, le point de pourcentage du Bénin (0,534) est plutôt supérieur à celui du Burkina Faso (0,421) et légèrement inférieur à celui de la Côte d'Ivoire (0,536).

Globalement, le Bénin et le Burkina Faso présente la même tendance de l'évolution des points de pourcentage de la croissance du PIB dans le temps à savoir croissance entre 2020 et 2030 puis baisse en 2030 et 2040. La Côte d'Ivoire quant à elle à une allure croissante au cours des années 2020, 2030 et 2040.

Tableau 3.8 : Analyse comparée du dividende démographique entre le Bénin, le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire

Pays	Point de % de la croissance du PIB par tête		
	2020	2030	2040
Benin	0,495	0,573	0,534
Burkina Faso	0,413	0,580	0,421
Côte d'Ivoire	0,394	0,498	0,536

Source : Equipe Nationale et CREG, 2021

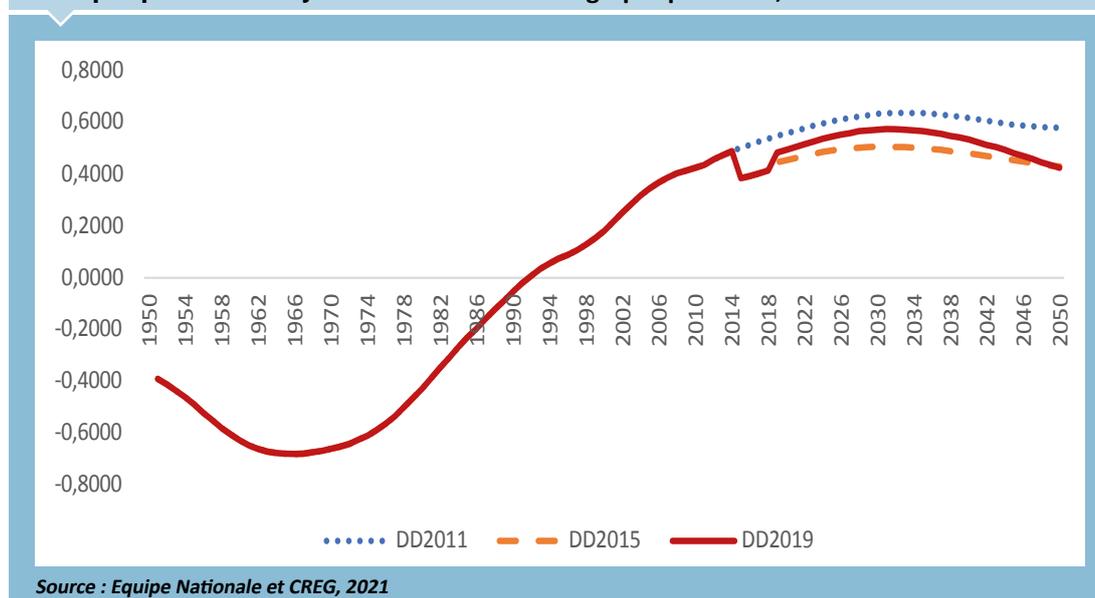
3.5.5 Projection du dividende démographique suivant les scénarii de fécondité

Cette section présente les résultats des projections du dividende démographique effectuées avec trois scénarii de fécondité à savoir : fécondité moyenne, fécondité basse et fécondité élevée. En maintenant constant le cycle de vie économique, les projections permettent de simuler l'effet de la modification de la fécondité sur le ratio de soutien économique et la croissance du produit par tête.

Selon la projection de population des Nations Unies, si le taux de fécondité évolue de la même façon telle que ça se passe actuellement, le Bénin va compter 24 280 484 habitants en 2050. Cependant, si le taux de fécondité baissait plus rapidement que la situation actuelle, le Bénin va compter 22 365 611 habitants en 2050. Si entre 2020 et 2050, le Bénin connaissait une augmentation du taux de fécondité comparativement à la situation actuelle, la population du pays pourrait atteindre 26 241 152 habitants en 2050 (UN Population, 2019).

L'évolution de la population du Bénin entre 2015 et 2050 selon chaque scénario a une incidence sur la structure par âge de la population et par conséquent sur le premier dividende démographique. C'est ce que met en évidence le graphique 3.47.

Graphique 3.47 : Projection Dividende Démographique Bénin, 2019



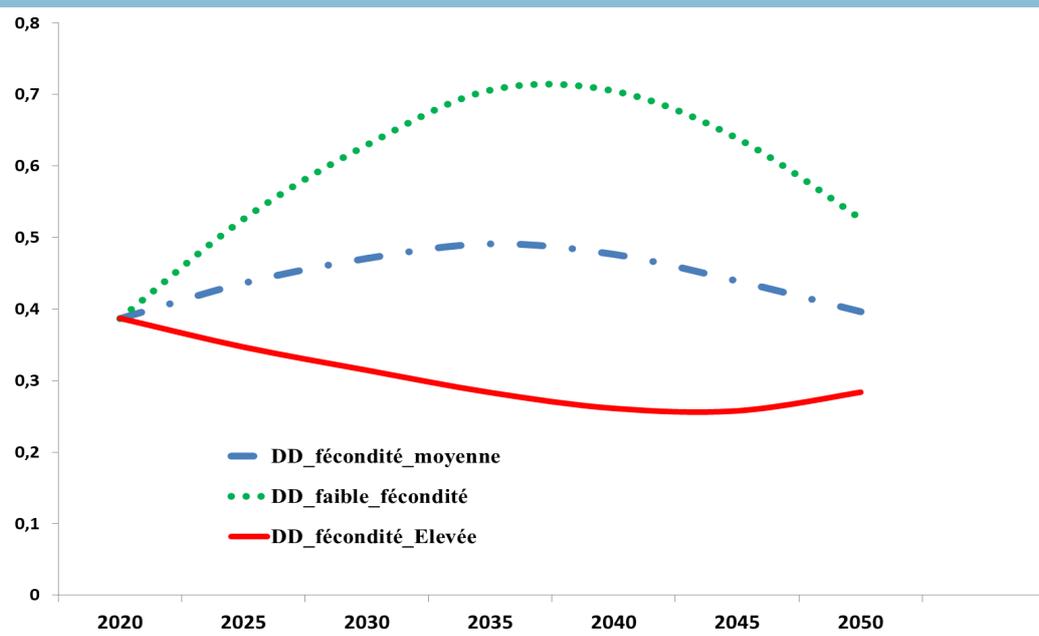
L'accroissement du nombre moyen d'enfants par femme au-delà des conditions actuelles, en réduisant les bénéfices potentiels du dividende, n'est pas favorable à la croissance économique au Bénin (courbe en rouge). En effet, la contribution de la structure par âge de la population à la croissance économique va passer de 38,7 % en 2020 à 28,4 % en 2050 avec une amplitude faible par rapport aux deux autres scénarii.

En revanche, l'évolution du premier dividende démographique sous l'hypothèse de taux de fécondité moyenne, même si elle est inférieure à celle du scénario de fécondité faible, est meilleure au scénario précédent (courbe en bleu). La contribution maximale de la structure par âge de la population à la croissance économique sous ce scénario est de 49,1 % vers 2035. Après cette date, le premier dividende va décroître pour atteindre 39,7 % en 2050.

Le scénario le plus favorable à la croissance économique est, toutes choses égales par ailleurs, celui où le taux de fécondité est en baisse plus que le niveau actuel (courbe en vert). Entre 2020 et 2035, les bénéfices potentiels de la modification de la structure par âge de la population sur l'économie béninoise augmentent rapidement. En effet, le premier dividende passe de 38,7 % en 2020 à 70,6 % en 2035. Comme dans le scénario de fécondité moyenne, le premier dividende baisse après 2035 et s'établira à 52,7 % en 2050.

Somme toute, l'exploitation du dividende démographique est optimale pour un niveau de fécondité faible. Ceci implique donc le renforcement des politiques visant la fécondité responsable (Cf. Graphique suivant.).

Graphique 3.48 : Projection Dividende Démographique Bénin, 2019



Source : Equipe Nationale et CREG, 2021

3.5.6 Implications de politiques économiques

Le dividende démographique induit une croissance économique tirée de la modification de la structure par âge d'une population avec la baisse des personnes à charge (enfants et personnes âgées) et la hausse des adultes en âge de travailler. Cet état de chose nécessite des efforts d'investissement public comme privé dans les domaines de l'éducation et de la santé. L'effet contraire du gain démographique serait que la qualité de l'éducation des jeunes et la santé de la population prendrait un coup avec comme conséquence un capital humain très peu développé et un chômage élevé susceptible de créer des tensions sociales.

Des trois scénarii présentés précédemment, celui qui présente le taux de fécondité faible favorise l'obtention du dividende démographique le plus optimal. Pour ce faire l'Etat devra encourager les politiques et stratégies visant une fécondité responsable.

Conclusion générale

Avec une population de 11 884 127 habitants, le Bénin affiche un taux de croissance de 6,9 % en 2019. Le taux de pauvreté de 38,5 %, cache des disparités selon le département et le milieu de résidence.

Sur la base de la méthodologie des comptes de transferts nationaux (NTA ou *National Transfert Accounts*), de probants résultats ont été mis en évidence. Les consommations globales privées sont largement supérieures à celles du publique. Ce qui matérialise une plus grande implication des ménages que de l'État dans la consommation globale. À l'échelle nationale, les dépenses de consommation sont d'environ 100 milliards de FCFA à la naissance. Ce montant croit de façon exponentielle pour atteindre environ 156 milliards de FCFA. Selon le sexe, cette consommation est légèrement plus grande chez les femmes que chez les hommes. Au niveau national, le revenu du travail observé déjà à l'âge de 10 ans est essentiellement porté par le travail des indépendants. Selon le sexe, les hommes génèrent plus de revenu que les femmes. Au Bénin, le déficit du cycle de vie (différence entre consommation et revenu du travail) en 2019 est estimé à 8,3 % du PIB. Selon le genre, le déficit est plus important chez les femmes que chez les hommes.

Au vu des diverses observations faites telles que l'évolution du ratio de soutien économique montrant que la fenêtre d'opportunité du DD est ouverte depuis 1992 et la projection du DD selon les différents scénarii de fécondité, il semble nécessaire de réaliser des efforts d'investissement public comme privé dans les domaines de l'éducation et de la santé mais aussi encourager les politiques et stratégies visant une fécondité responsable.



Table des matières

Sommaire	5
Préface	6
Résumé exécutif	7
Fiche Synoptique	9
Liste des sigles et abréviations	12
Liste des encadrés	13
Liste des tableaux	13
Liste des graphiques et figures	14
Introduction générale	17
1 État de la Nation	20
1.1 Démographie	20
1.2 Déterminants de la fécondité	20
1.3 Contexte de l'économie	21
1.4 Dynamique de la pauvreté	22
1.5 Cartographie de l'emploi	26
1.5.1 Dispositif d'appui à la promotion de l'emploi	26
1.5.2 Sous-utilisation de la main d'œuvre	26
1.5.3 Niveau de revenu de travail.....	26
1.5.4 Niveau de revenu de travail.....	27
1.6 Santé de la reproduction	27
1.7 Éducation	28
1.7.1 L'enseignement maternel.....	29
1.7.2 L'enseignement primaire.....	29
1.7.3 L'enseignement secondaire	29
1.7.4 L'enseignement supérieur	30
1.7.5 L'alphabétisation et l'éducation des adultes	30
2 Approche méthodologique en économie générationnelle : les comptes nationaux de transferts	32
2.1 Qu'est-ce que l'économie générationnelle	32
2.1.1 Produire et consommer : le cycle de vie économique	32
2.1.2 Le partage et l'épargne : les flux économiques selon les âges	33
2.1.3 Le ratio de soutien économique et le défi que doit relever la population active	33
2.1.4 Approche des comptes de transferts intergénérationnels	33
2.2 Méthodologie des NTA	35
2.2.1 Principes généraux	35
2.2.2 La méthode générale des NTA	37
2.2.3 Construction des agrégats de contrôle comptables.....	37
2.3 La prise en compte du genre dans les NTA.....	39
2.3.1 Les NTA selon le sexe.....	39
2.3.2 Prise en compte du temps de travail domestique	40
2.3.3 Déficit de cycle de vie de biens domestiques	40

3 Principaux résultats et Analyses comparatives entre 2015 et 2019	44
3.1 Profil de consommation.....	44
3.1.1 Profil de consommation globale	44
3.1.2 Profil de consommation d'éducation.....	46
3.1.3 Profil de consommation en santé	48
3.1.4 Profil des autres consommations.....	49
3.1.5 Profil de consommation selon le sexe en 2019.....	50
3.1.6 Profil de consommation selon le milieu de résidence	51
3.1.7 Comparaison de la consommation avec quelques pays de la sous-région (Benchmark).....	52
3.1.8 Implication de politique ciblée	53
3.2 Profil de revenu du travail.....	54
3.2.1 Profil moyen et agrégé de revenu du travail.....	54
3.2.2 Profil de revenu du travail selon le sexe.....	55
3.2.3 Profil de revenu du travail selon le milieu de résidence.....	56
3.2.4 Comparaison du revenu du travail avec quelques pays de la sous-région (Benchmark).....	58
3.2.5 Implication de politique ciblée	59
3.3 Evolution du profil moyen de consommation et de revenu du travail entre 2015 et 2019	60
3.3.1 Profil moyen de consommation entre 2015 et 2019	60
3.3.2 Profil agrégé de consommation entre 2015 et 2019	62
3.3.3 Profil moyen du revenu du travail entre 2015 et 2019	63
3.3.4 Evolution du profil agrégé du revenu de travail entre 2015 et 2019.....	66
3.4 Déficit du cycle de vie	68
3.4.1 Déficit du cycle de vie au niveau moyen	68
3.4.2 Déficit du cycle de vie au niveau agrégé	71
3.4.3 Implication de politique économique	75
3.5 Ratio de soutien et le premier dividende démographique	75
3.5.1 Evolution du ratio de soutien économique	75
3.5.2 Analyse comparée du ratio de soutien au niveau sous-régional	76
3.5.3 Profil du dividende démographique	77
3.5.4 Analyse comparée du dividende démographique au niveau sous-régional.....	77
3.5.5 Projection du dividende démographique suivant les scénarii de fécondité.....	78
3.5.6 Implications de politiques économiques.....	79
Conclusion générale	80
Table des matières	82
Lexique	84

Lexique

Consommation : elle est la valeur des biens et services utilisés pour la satisfaction des besoins. Elle se décompose en consommation intermédiaire et en consommation finale.

Consommation finale :

des biens et des services destinés à la satisfaction de leurs besoins. Les produits correspondants ne sont pas stockés, mais considérés comme consommés au moment de leur achat, même s'ils sont durables (voitures, électroménagers, meubles, etc.). Représentée par la lettre **C** dans la méthodologie des NTA, la consommation finale est constituée de la **consommation finale privée (CF)** et de la **consommation finale publique (CG)**. La consommation finale privée représente les dépenses de consommation effectuées par les ménages et les ISBLSM en biens et services d'éducation (**CFE**), de santé (**CFH**) et d'autres biens et services en dehors de l'éducation et de la santé (**CFX**). Quant à la consommation finale publique, elle correspond à la valeur des biens et services reçus via le secteur public. A l'image de la consommation privée, la consommation publique se décompose en consommation publique d'éducation (**CGE**), de santé (**CGH**) et d'autres consommations publiques (**CGX**).

Consommation intermédiaire : Elle correspond à la valeur des biens et services consommés comme entrées au cours d'un processus de production à l'exclusion des actifs fixes. La consommation intermédiaire inclut les loyers d'actifs fixes de même que les redevances sur actifs produits, commissions et autres à verser aux titres d'accord de licence. Le calcul des consommations intermédiaires est fait en utilisant des coefficients techniques ou des comptes types.

Dividende démographique : c'est l'accélération de la croissance économique qui peut résulter d'une baisse rapide de la fécondité d'un pays et de l'évolution ultérieure de la structure par de sa population.

Emploi : c'est « l'ensemble de tâches et de fonctions exécutées, ou censées être exécutées, par une personne, que ce soit pour un employeur ou en tant que travailleur indépendant. »

Emploi salarié : c'est un emploi dans lequel le travailleur, lié à un employeur par une relation de subordination, vend sa force de travail dans le cadre d'un contrat formel ou informel en échange d'un salaire ou d'une rétribution équivalente.

Auto-emploi : ce terme met un accent sur la dimension réflexive où l'employé comme l'employeur désigne une même personne physique. On désigne également l'auto-emploi à travers les expressions de « travail indépendant » ou de « travail autonome. »

Life cycle deficit / Déficit du cycle de vie (LCD) : le déficit du cycle de vie est la différence entre la consommation et le revenu du travail à chaque âge. Selon que sa valeur est positive ou négative, le LCD désigne un déficit ou un surplus de revenu du travail par rapport à la consommation.

National Transfer Accounts / Comptes nationaux de transfert (NTA) : les comptes nationaux de transfert désignent une méthodologie d'estimation de la production et de l'utilisation des ressources économiques à chaque âge. L'objectif est de mesurer la manière dont les individus produisent, consomment, épargnent et partagent les ressources à chaque âge.

Ratio de soutien économique : c'est le rapport entre le nombre de travailleurs effectifs et le nombre de consommateurs effectifs. Ainsi, rapporté à 100, un ratio de soutien de 45 % signifie qu'il y a 45 travailleurs effectifs pour 100 consommateurs. Lorsque ce ratio croît dans le temps, cela signifie que le travailleur effectif supporte moins de charge ce qui correspond à une capture du dividende démographique.

Revenu du travail : il correspond à la rémunération en nature, en espèce sans prélever sur le patrimoine de l'effort physique ou intellectuel qui doit être accompli pour faire quelque chose dans la production. Il peut être une allocation, un gain, une pension, un produit, une rente, une rétribution, ou salaire. Noté **YL** dans la méthodologie NTA, le revenu du travail à un âge donné correspond est constitué du **revenu du travail salarié (YLE)** et le **revenu de l'auto-emploi (YLS)**. Le revenu salarial (**YLE**) est composé de la rémunération des salariés, des indemnités, de la cotisation de l'employeur aux programmes de prestations publiques (par exemple, les pensions et les soins de santé). Le revenu de l'auto-emploi (**YLS**) est celui tiré par les travailleurs indépendants, i.e. les personnes qui se sont installées à leur propre compte.

